



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2001**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2002**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2001		
I. Organisation de la session.	1-7	3
A. Ouverture de la session.	1-5	3
B. Adoption de l'ordre du jour	6-7	4
II. Travaux du Conseil d'administration.	8-149	4
A. Rapport de la Directrice générale (première partieI) : rapport annuel au Conseil économique et social	8-23	4
B. Notes de pays	24-115	7
C. Prix Maurice Pate de l'UNICEF	116-117	22
D. Rapport oral sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 consacrée aux enfants	118-121	22
E. Création d'une réserve opérationnelle.	122-125	23
F. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé	126-130	24
G. Questions financières	131-136	25
H. Réunion d'annonce de contributions	137-141	26
I. Questions diverses	142-145	26
J. Clôture de la session.	146-149	27
III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM	150-197	27
Deuxième partie		
Session annuelle de 2001		
I. Organisation de la session.	198-204	39
A. Ouverture de la session.	198-202	39
B. Adoption de l'ordre du jour	203-204	39
II. Travaux du Conseil d'administration.	205-364	40
A. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie)	205-214	40
B. Résumé des examens à mi-parcours et aperçu des principales évaluations des programmes de pays.	215-268	42
C. Assurer les droits des enfants en Afrique	269-293	51

D.	Rapport de la troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP des questions sanitaires	294–300	56
E.	Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles	301–318	57
F.	Activités de l'UNICEF dans le domaine de la vaccination	319–329	59
G.	Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration	330–341	60
H.	État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001	342–349	63
I.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	350	64
J.	Questions diverses	351–362	64
K.	Clôture de la session	363–364	66
Troisième partie			
Deuxième session ordinaire de 2001			
I.	Organisation de la session	365–389	69
A.	Ouverture de la session	365–368	69
B.	Adoption de l'ordre du jour	369–370	69
II.	Travaux du Conseil d'administration	371–513	70
A.	Plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005	371–389	70
B.	Budget d'appui biennal pour 2002-2003	390–408	74
C.	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF	409–484	77
D.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	485–487	90
E.	Questions financières	488–493	91
F.	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes	494–500	92
G.	Programme de travail pour 2002	501–507	93
H.	Questions diverses	508–510	94
I.	Clôture de la session	511–512	95
Annexes			
I.	Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 1999 à 2001 et montants indicatifs des contributions pour 2002 et 2003		96
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2001		103

Première partie
Première session ordinaire de 2001

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 22 au 24 et le 26 janvier 2001

Chapitre premier Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001, le président sortant (Bangladesh) a pris la parole. Il a évoqué le rôle joué et le travail accompli par le Conseil au cours de l'année écoulée, en soulignant à quel point il était important de garantir la participation pleine et entière de tous les membres du Conseil pour qu'ils prennent leurs décisions en connaissance de cause. Reconnaisant le soutien apporté par la Directrice générale et par le Secrétaire du Conseil ainsi que par leurs équipes respectives, il a remercié les membres du Bureau de leur contribution cohérente et exemplaire aux travaux du Conseil. Il a souligné l'importance de l'exécution des programmes et a rendu hommage aux fonctionnaires de l'UNICEF pour leur courage, leur compassion, leur dévouement et leur détermination. À cet égard, il a demandé instamment que tout soit mis en oeuvre pour apaiser leurs préoccupations, pour exploiter pleinement leurs talents et pour soutenir leur moral.

Élection du Bureau pour 2001

2. Après son élection, le nouveau Président (Arménie) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau (voir l'annexe II, décision 2001/1 pour la composition du Bureau).

Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président a demandé aux délégations de ne pas perdre de vue, lors des débats, les importants liens thématiques existant entre de nombreuses manifestations à venir et, en particulier, entre la réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui devrait se tenir dans la semaine du 29 janvier, la session extraordinaire proprement dite, la conférence sur le racisme, et les sessions de l'Assemblée générale consacrées au VIH/sida, à la maîtrise des armes légères et aux établissements humains. Il a évoqué en outre le Mouvement mondial pour l'enfance, qui visait à mobiliser toutes les parties prenantes à l'action en faveur de l'enfance, et tout particulièrement les jeunes

enfants eux-mêmes, qui partageaient la conviction que tous les enfants avaient le droit de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. Il a brièvement évoqué le travail qui restait à accomplir, non sans ajouter qu'avec l'aide du Bureau, et dans l'esprit positif et constructif qui caractérisait les membres du Conseil et les autres participants, il tablait sur le succès et l'efficacité des efforts consentis tout au long de l'année.

4. La Directrice générale a rendu hommage au Président sortant d'avoir dirigé avec sagesse les travaux du Conseil, et a accueilli son successeur, qui entrait en fonctions alors que l'UNICEF entamait les derniers mois des préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Elle a évoqué des événements récents rappelant le caractère prioritaire que revêtait la mission de l'UNICEF, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire, et a soulevé la question de la sécurité du personnel. Le nombre croissant d'attaques délibérément dirigées contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires exigeait la prise de mesures résolues de la part de la communauté internationale, non seulement pour que les pays hôtes garantissent la sécurité des travailleurs humanitaires, mais également pour que davantage de ressources soient mobilisées pour améliorer la formation, les communications et l'équipement. La Directrice générale a donné un aperçu des travaux que le Conseil devait accomplir lors de cette session ainsi qu'au cours des huit prochains mois avant la tenue de la session extraordinaire. Elle a rendu hommage à M. Matthew Girvin, fonctionnaire de l'UNICEF qui, avec trois autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et cinq autres travailleurs humanitaires, avait péri dans un accident d'hélicoptère lors d'une mission d'aide humanitaire effectuée dans le nord de la Mongolie. Sa mort dans des circonstances tragiques, a-t-elle dit, a représenté une terrible perte pour l'UNICEF et pour les personnes au service desquelles il travaillait, mais elle était certaine que lui et ses collègues auraient voulu que l'action se poursuive. Aussi estimait-elle que le meilleur moyen pour tous d'honorer leur mémoire était de se consacrer avec une énergie renouvelée à la cause pour laquelle ils avaient donné leur vie. (Voir le document E/ICEF/2001/CRP.1 pour le texte intégral de la déclaration de la Directrice générale).

**Élection des représentants
du Conseil d'administration
au Comité OMS/UNICEF/FNUAP
de coordination des questions
sanitaires et au Comité mixte
UNESCO/UNICEF sur l'éducation**

5. Le Président a ensuite procédé à l'élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 2001-2002 (voir l'annexe II, décision 2001/2, pour la liste des membres élus aux comités mixtes).

B. Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session, tels qu'ils figurent dans les documents E/ICEF/2001/2 et Corr.1, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

1. Ouverture de la session :
 - a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001;
 - b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale;
 - c) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux.
3. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social.
4. Notes de pays.
5. Réunion d'annonce de contributions.
6. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001.
7. Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001 : mise à jour (rapport oral).
8. Constitution d'une réserve opérationnelle.

9. Questions financières :

- a) Rapport financier et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes;
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

10. Prix Maurice Pate de l'UNICEF.

11. Questions diverses.

12. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

13. Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM.

7. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 71 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, deux organismes des Nations Unies, deux institutions spécialisées, deux organisations intergouvernementales, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avaient également présenté des pouvoirs.

Chapitre II Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (première partie) : rapport annuel au Conseil économique et social

8. Présentant le rapport de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2001/4 (Part I)], le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a abordé des questions soulevées dans le cadre de décisions et de débats lors de la session du

Conseil de juillet 2000, et a examiné les activités de suivi entreprises par l'UNICEF. Il a déclaré que le rapport respectait la présentation commune utilisée par le PNUD, le FNUAP et le PAM, et était structuré de manière à permettre de traiter les questions du point de vue de leur état d'avancement, des problèmes rencontrés, des enseignements tirés et des recommandations quant à la suite à y donner. Ce rapport, ainsi que ceux des autres membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront à nouveau inclus dans le document de synthèse du Groupe, établi à l'intention du Conseil.

9. Dans le rapport, il était également question de suivi coordonné des conférences, ainsi que, plus spécifiquement, des examens quinquennaux de l'année écoulée, dont le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La section consacrée à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe donnait un aperçu des activités déployées par l'UNICEF dans le secteur humanitaire, dans la mesure où elles étaient en rapport avec des questions liées à la collaboration interinstitutions.

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a également pris connaissance d'une note concernant la réponse apportée par l'UNICEF aux rapports établis par le Corps commun d'inspection (CCI) (E/ICEF/2001/5). Le Directeur a déclaré qu'au cours des six derniers mois, l'UNICEF s'était longuement entretenu avec le CCI pour créer un mécanisme de suivi plus systématique et pour faire rapport sur la manière dont les recommandations et les observations du CCI avaient été intégrées dans les travaux et les opérations de l'UNICEF. Le projet de décision figurant dans la note avait été établi à la suite de consultations avec le CCI.

11. Le Directeur a présenté une note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire, dans laquelle il relevait les références à des questions intéressant directement l'UNICEF. Il a signalé à l'attention des délégations que les déclarations du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire portaient notamment sur des questions liées aux enfants et sur les droits de l'enfant. La Déclaration du Millénaire lançait un appel en faveur de la prise de mesures importantes concernant les enfants.

12. Un certain nombre de délégations ont félicité le secrétariat pour le contenu, la présentation et la structure du rapport, qu'elles ont jugé concis et exhaustif. Certaines délégations ont notamment recommandé, pour les rapports à venir, de donner un complément d'information sur le renforcement des capacités, d'intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes et de mettre davantage l'accent sur les enseignements tirés. Accueillant avec satisfaction la note sur les rapports du CCI, quelques délégations ont recommandé que les sessions du Conseil d'administration à venir ménagent suffisamment de temps pour un débat approfondi.

13. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la sécurité du personnel, l'une d'elles ayant déclaré qu'il faudrait traduire en justice les auteurs de violences. De nombreux orateurs ont encouragé les gouvernements à contribuer aux frais encourus pour assurer la sécurité du personnel.

14. Plusieurs délégations ont très favorablement accueilli les efforts déployés par l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative du Secrétaire général pour l'éducation des filles. Certaines ont souligné la nécessité d'établir une distinction claire des tâches entre l'UNICEF et l'UNESCO concernant l'Initiative ainsi que le suivi du Forum mondial pour l'éducation de Dakar. S'agissant du suivi des conférences internationales, de nombreuses délégations ont salué le travail accompli sur les plans mondial et national, et ont encouragé l'UNICEF à continuer d'y accorder un haut degré de priorité.

15. Le mécanisme des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement a bénéficié d'un large appui. De nombreuses délégations ont encouragé le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, en particulier en ce qui concerne les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il a été demandé que le rapport de la Directrice générale pour 2002 comporte une analyse des résultats et une évaluation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait jugé l'instrument utile, tandis qu'une autre a souligné l'importance d'y associer pleinement les gouvernements.

16. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources

ordinaires et par les incidences qu'elle aurait sur les programmes. Une délégation a salué les activités d'appels de fonds déployées par l'UNICEF.

17. De nombreuses délégations se sont exprimées sur le faible nombre de coordonnateurs résidents provenant d'institutions autres que le PNUD, tout en prenant note de l'amélioration de la coopération au niveau des pays et de l'harmonisation des directives administratives utilisées par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le rôle de l'UNICEF dans l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophes a été reconnu par un certain nombre de gouvernements. Une délégation a toutefois rappelé que l'institution ne devait pas perdre de vue la question de la pauvreté et ses conséquences sur les enfants.

18. Un certain nombre de délégations ont fait part de leur intention de participer pleinement à la deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Une délégation s'est félicitée de la note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire, et a constaté avec satisfaction que les objectifs importants énoncés dans la Déclaration n'avaient pas été ignorés.

19. Répondant aux interventions, le Directeur a déclaré que les observations et les propositions d'amélioration seraient prises en considération dans le rapport de la Directrice générale de 2002. Concernant les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les mécanismes de programmation, il a indiqué que 20 bilans communs de pays et plans-cadres avaient été menés à terme, et que plusieurs autres allaient l'être sous peu. Des directives – y compris des directives sectorielles – avaient été élaborées, des cycles de programmation avaient été harmonisés et des programmes communs étaient en cours d'exécution. Dans le cadre de l'examen triennal, il allait être procédé à une évaluation externe des incidences du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des questionnaires avaient été envoyés à tous les gouvernements des pays donateurs et des pays de programme, aux équipes de pays et aux institutions du système des Nations Unies. Les réponses serviraient à orienter la plupart des travaux de l'UNICEF pour les trois années à venir.

20. Le Directeur a fait savoir au Conseil que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait été élargi pour incorporer l'OMS et l'UNESCO. Il a

souligné que la coopération, au niveau des pays, entre toutes les parties prenantes – gouvernements, système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, organisations bilatérales et société civile – était satisfaisante. Jusqu'à un certain point, tel était le cas depuis longtemps; il s'agissait désormais – et là résidait toute la difficulté – de tirer les enseignements des meilleures expériences et de les appliquer plus largement.

21. Le Directeur a déclaré que le suivi des conférences internationales était un aspect très important du travail de l'UNICEF et des autres organismes du système des Nations Unies. Les objectifs de ces conférences avaient fourni un cadre général au système des Nations Unies et avaient permis de créer le mécanisme des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. Bien qu'il fût question d'une « saturation » de conférences, il restait encore des questions, telles que le VIH/sida, à traiter de façon plus approfondie. Il a constaté que la coopération avec la Banque mondiale avait été satisfaisante et que celle-ci était signataire de 10 des 20 plans-cadres des Nations Unies. Les bureaux de pays de l'UNICEF avaient été chargés de collaborer activement en vue des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

22. La Directrice générale a ajouté que des pourparlers avaient eu lieu avec le Groupe des Nations Unies pour le développement concernant ces documents stratégiques, et qu'un groupe de travail nouvellement créé réunirait des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale. Elle a déclaré que la procédure de sélection des coordonnateurs résidents était en voie d'amélioration : il existait désormais un mécanisme d'évaluation et de définition de fonctions, qui n'était toutefois pas encore entièrement au point. Bien que peu nombreuses, des femmes occupaient des postes de coordonnateur résident.

23. Concernant les observations selon lesquelles il y avait pléthore de conférences de suivi, elle a rappelé aux délégations que les conférences se tenaient à la demande des États Membres. Elle a souligné que l'action humanitaire n'était pas en contradiction avec le travail de l'UNICEF en faveur des enfants : face à l'instabilité croissante de l'environnement mondial, le rôle que l'UNICEF pourrait jouer était essentiel, étant donné que l'institution était présente dans les pays avant, pendant et après les crises. (Voir annexe II,

décisions 2001/3 et 2001/4, pour les textes des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

B. Notes de pays

Aperçu général

24. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un aperçu général des 49 notes de pays soumises au Conseil d'administration pour observations. À l'issue de la session, ces programmes de coopération feront l'objet de nouvelles mises au point qui consisteront en particulier à affiner la présentation des objectifs visés et des résultats attendus, à énumérer les composantes du programme, et à préciser les indicateurs permettant l'évaluation des progrès et des résultats qui relève du Plan intégré de contrôle et d'évaluation. Ces ajustements devraient en principe ressortir dans les recommandations concernant le programme de pays en cours d'élaboration pour la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration qui doit se tenir en septembre.

25. Les notes de pays, établies en coopération et consultation étroites avec les partenaires nationaux, sous l'impulsion des gouvernements, reposaient sur les conclusions des dernières analyses de situation des femmes et des enfants et des bilans communs de pays, ainsi que sur les résultats des examens à mi-parcours, les expériences acquises et les enseignements tirés des évaluations des programmes de coopération en cours. Elles dénotaient la grande diversité des approches stratégiques qui sous-tendent les activités de l'UNICEF et traduisaient les priorités majeures des pays et, pour nombre d'entre elles, des objectifs stratégiques du système des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, là où celui-ci était en place. L'objet de celles des notes de pays qui étaient présentées par des partenaires nationaux était de montrer la mesure dans laquelle les activités de l'UNICEF serviraient particulièrement les approches sectorielles et les programmes d'investissement sectoriel.

26. Le Directeur a signalé que plusieurs notes de pays énonçaient une stratégie composée essentiellement de deux volets, combinant l'action en faveur de l'élaboration de politiques et des prestations de services et des questions précises en matière de programmes à l'échelle nationale, et une action directement axée sur les familles et les communautés

particulièrement marginalisées ou appauvries. Il a également montré à travers des exemples la façon dont l'importance générale donnée à l'approche fondée sur les droits dans les programmes de coopération a été répercutée dans les notes de pays.

27. Six orateurs ont fait des observations sur l'aperçu général. Une délégation a approuvé le chapitre des enseignements tirés de plusieurs notes de pays, et s'est félicitée que l'approche fondée sur les droits et la méthode fondée sur le cycle de vie soient de plus en plus appliquées dans l'élaboration de programmes. Une autre délégation a constaté qu'on disposait de peu d'informations sur ce que faisait l'UNICEF pour promouvoir la méthode de programmation axée sur les droits de l'homme auprès des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales (ONG), et s'est enquis des indicateurs permettant de suivre les progrès faits dans ce domaine. Le même orateur a également constaté que les avantages présentés par l'approche fondée sur les droits de l'homme, notamment les changements qu'elle suscitait dans les résultats attendus, n'avaient été évoqués dans aucun des enseignements tirés faisant partie des notes de pays.

28. Bien que, de l'avis général, les consultations tenues au niveau de pays sur les notes de pays semblent prendre une bonne orientation, une délégation s'est vivement alarmée, pour ce qui est des domaines d'action de l'UNICEF, de ne trouver aucune mention de la coordination ou des partenariats, ni de vue d'ensemble de l'aide au développement. L'orateur a déclaré en conclusion que sa délégation envisageait, au cas où cette situation demeurerait inchangée, de préparer un projet de décision sur la question pour examen par le Conseil d'administration à une session ultérieure. Une autre délégation, constatant que les consultations générales n'étaient pas menées dans tous les pays, a encouragé le secrétariat à étoffer et à améliorer le processus consultatif au niveau des pays.

29. Tout en reconnaissant qu'il importait grandement que le débat portant sur les notes de pays se déroule dans le cadre du plan de financement pluriannuel, une délégation a souligné que l'UNICEF devrait oeuvrer dans le cadre de développement général des pays de programme ainsi que dans celui de ses partenaires de développement, et a cité comme exemples le Cadre de développement intégré, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles. Elle a souligné que la coopération devrait être

entreprise avec efficacité et faire partie des activités de base de l'UNICEF afin de réduire la charge de travail de ses équipes de pays. L'orateur, ayant également noté que les lignes directrices des approches sectorielles n'étaient pas suffisamment suivies sur le terrain, a suggéré à l'UNICEF de les rappeler à ses bureaux de pays.

30. Un orateur a constaté qu'il était difficile de comprendre la façon dont un projet de programme serait suivi et évalué quant à son impact, en particulier lorsqu'une approche fondée sur l'assistance hors projet était proposée. La note de pays devrait alors comprendre une description des résultats attendus et des objectifs visés, ainsi qu'un plan de contrôle et d'évaluation. L'orateur a ajouté que cette pratique devrait également s'appliquer à d'autres programmes.

31. Le même orateur s'est alarmé que les activités de plaidoyer, qui constituaient la plus importante des stratégies de l'UNICEF, occupent une place beaucoup trop importante dans les programmes. Cela était particulièrement préoccupant dans les domaines techniques où l'UNICEF, s'étant directement impliqué, était bien placé pour mener ces activités, tels que les programmes de vaccination, le sida, notamment les enfants rendus orphelins par le sida et la santé maternelle. Il souhaitait que ce problème soit expressément pris en compte dans les recommandations concernant les programmes de pays.

32. Un certain nombre d'orateurs ont fait remarquer que la situation des enfants handicapés, des enfants victimes d'exploitation sexuelle et des enfants délinquants n'était pas suffisamment soulignée dans les notes de pays, et ont ajouté que des mesures de protection spéciale devraient être prises en leur faveur. Il a été également proposé d'incorporer la protection spéciale dans le développement du jeune enfant, l'éducation, les soins de santé et les activités de lutte contre le VIH/sida à tous les stades de l'existence. La même délégation a constaté que, dans les notes de pays, mention n'avait pas été faite des déclarations finales du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, et que les problèmes rencontrés y étaient plus analysés que les atouts détenus. Tout en reconnaissant que promouvoir la participation des enfants demeurerait une gageure, on a engagé l'UNICEF à mettre en place des modalités adéquates et de recenser les bonnes pratiques à cette fin.

33. Une question a été posée à propos des progrès accomplis au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'harmonisation et la rationalisation des programmes. L'UNICEF devait veiller à ce que le Conseil d'administration en soit rapidement informé.

34. En réponse à certaines des observations formulées par les délégations, le Directeur de la Division des programmes, affirmant que la question des partenariats était très importante, a assuré au Conseil d'administration que des instructions claires avaient été données aux bureaux de pays. Il a déclaré que l'impact des programmes de pays et les résultats obtenus seraient évoqués dans les recommandations concernant les programmes de pays, où on trouverait également des éléments d'information supplémentaires sur la situation des enfants ayant besoin d'une protection spéciale. Toutes les observations seraient transmises aux bureaux de pays avant l'élaboration des recommandations concernant les programmes de pays.

Afrique de l'Est et du Sud

35. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et du Sud a présenté les notes de pays par lesquelles l'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie (E/ICEF/2001/P/L.1 à L.9, respectivement) rendaient compte des caractéristiques communes à tous les programmes ou à la plupart d'entre eux. Il y a été constaté, entre autres choses, qu'il s'agissait là de la première série de nouveaux programmes de pays après que l'approche fondée sur les droits de l'homme avait été appliquée à la programmation dans la région; que le VIH/sida avait été considéré comme la première priorité; que les aspects sexospécifiques figuraient en bonne place dans tous les nouveaux programmes; qu'en raison de la minceur du chapitre des « enseignements tirés » des notes de pays, la capacité d'évaluation avait été renforcée dans la région; que nombre de pays étaient associés à l'élaboration des approches sectorielles et des programmes d'investissement sectoriel; que les neuf programmes de pays avaient tous été élaborés dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

36. On s'est félicité de la manière dont des stratégies bien conçues aux niveaux des districts, des provinces et du pays visant à mieux lier les interventions axées sur

la collectivité aux programmes nationaux avaient été expliquées dans la note de pays de l'Érythrée, ainsi que de l'intention de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des collectivités. L'orientation générale et les objectifs du programme ont également été jugés pertinents. On a également constaté avec satisfaction que les questions de l'urgence, des sexes spécifiques et du VIH/sida avaient été prises en compte dans chaque composante de programme. Une délégation a toutefois remarqué que, dans cette note de pays, les succès remportés et les obstacles rencontrés dans l'amélioration de la situation de la catégorie sociale visée n'avaient pas été analysés. Des améliorations ont été constatées dans le domaine des approches sectorielles et dans la programmation fondée sur les droits, et l'attention croissante accordée à la vaccination a été appréciée.

37. Étant donné que la plupart des besoins d'assistance d'urgence dans le pays concernaient les populations déplacées par la guerre, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, une délégation a demandé si le projet de programme comprendrait une stratégie en la matière, notamment pour ce qui est du développement du jeune enfant, de l'éducation de base et de la protection des enfants. Un orateur a ajouté à cet égard que le déplacement de masse des populations civiles a entravé les tentatives visant à améliorer l'infrastructure sociale. Il faudrait s'occuper davantage des enfants traumatisés par la récente guerre. Le même orateur a déclaré que la coopération interinstitutions entre l'UNICEF, le Bureau de coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies avait contribué aux efforts faits par le Gouvernement et les collectivités locales pour maîtriser les situations d'urgence qui régnaient dans certaines parties du pays. La souplesse dont l'UNICEF avait fait preuve en adaptant des programmes en cours pour répondre aux nouvelles exigences a été saluée. Un autre orateur a noté que les problèmes liés à la démobilisation des soldats et l'incidence de cette démobilisation sur la santé des femmes et la propagation du VIH/sida n'avaient pas été analysés.

38. Plusieurs délégations ont remarqué que l'important programme de lutte contre le VIH/sida n'avait pas été évoqué dans la note de pays. Elles se sont préoccupées de savoir comment l'UNICEF harmoniserait ses interventions avec celles menées par la Banque mondiale et d'autres donateurs. Des éclaircissements ont été demandés sur le lien entre le

programme gouvernemental de lutte contre le VIH/sida et les activités appuyées par l'UNICEF touchant ce domaine. Le Directeur régional a assuré aux délégations que le projet de programme de lutte contre le VIH/sida a été complètement unifié avec celui du Gouvernement, et qu'il avait été mis au point dans le cadre du plan national et en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

39. Une délégation a particulièrement apprécié l'importance donnée dans la note de pays de l'Érythrée aux difficultés rencontrées par les filles, qui étaient plus exposées aux risques d'infection par le VIH/sida et d'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux problèmes de santé dus à une maternité précoce et à certaines pratiques traditionnelles préjudiciables. Les tentatives d'élaborer des stratégies qui tiennent compte des sexes spécifiques ont été saluées. On a estimé que d'autres pays devraient suivre cet exemple en élaborant leur programme.

40. De l'avis de plusieurs délégations, la note de pays de l'Éthiopie constituait une bonne réponse aux défis posés par le développement et s'inscrivait dans le mandat de l'UNICEF. Un orateur a toutefois déclaré que la question de la pauvreté, notamment le problème de l'insécurité alimentaire chronique, n'y avait pas été exposée comme il le faudrait. Il importait de nouer un dialogue avec le Gouvernement et d'autres principaux partenaires afin d'examiner des politiques visant à traiter les nombreuses dimensions de la pauvreté. Un autre orateur s'est par contre félicité de la formulation du programme de pays, qui était vraisemblablement fondé sur la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

41. Une autre délégation a noté avec intérêt que le programme abordait la question de la durabilité, qui était primordiale étant donné la diminution des ressources prévues pour les services essentiels tels que la vaccination. Une délégation a remarqué que la note de pays exposait aussi bien les possibilités offertes que les défis posés par les approches centrées sur la collectivité. La riche expérience qu'avait l'UNICEF de ce type d'interventions devrait aider à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales durables et transposables.

42. De l'avis d'un orateur, bien que le programme de soins de santé ait été bien coordonné avec ceux de la

plupart des autres donateurs, le domaine essentiel de la santé maternelle n'a pas été suffisamment reconnu. Du fait que la plupart des donateurs, n'interviennent pas dans ce domaine, les ressources imparties étaient loin d'être à la mesure des besoins existants. La délégation a demandé instamment à l'UNICEF, principal organisme à se consacrer à la promotion du bien-être des mères, de mettre l'accent sur ce domaine dans le programme de pays.

43. Tout en reconnaissant que la note de pays avait été le fruit de consultations élargies avec les partenaires, une délégation a demandé un complément d'information sur les aspects relatifs aux programmes de protection de l'enfant. Plusieurs problèmes ont été mentionnés dans l'analyse, mais aucune information précise sur la suite à donner n'y figurait. Des renseignements complémentaires ont été demandés sur la façon dont la surveillance des droits de l'enfant serait assurée par les structures de la Commission des droits de l'homme et de l'ombudsman. En outre, le secrétariat a été prié d'expliquer la mesure dans laquelle une approche fondée sur les droits modifiait la façon dont l'UNICEF planifiait et exécutait des programmes en Éthiopie. Un orateur s'est inquiété de ne trouver aucune mention dans la note de pays ni des personnes déplacées ni des enfants touchés par la guerre, dont la situation demeurerait un problème à résoudre pour la communauté internationale, y compris l'UNICEF, dans les années à venir. Dans ce contexte, il a estimé que le renforcement des capacités devrait avoir plus d'importance dans le programme de pays. Un complément d'information a été demandé sur les démarches précises à suivre dans le domaine du VIH/sida, en particulier en ce qui concerne les enfants rendus orphelins par le sida. Le Directeur régional a réaffirmé aux délégations que le Fonds a prévu d'axer davantage son action sur les personnes déplacées.

44. La délégation éthiopienne a évoqué la bonne relation qui existait depuis longtemps entre son gouvernement et l'UNICEF. La priorité donnée au programme de soins de santé a été favorable aux autres domaines. Les objectifs prioritaires du pays comprenaient aussi l'égalité entre les sexes, l'éducation, en particulier l'éducation des filles, et la réduction de la pauvreté, sur lesquelles était axé le programme de pays.

45. Une délégation a accueilli favorablement la priorité donnée, dans la note de pays sur le *Lesotho*, à la réduction de la pauvreté à travers quatre

programmes, qui contenaient tous des éléments visant à lutter contre le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes. Elle estimait que, dans un pays où un quart de la population était séropositive et où 15 % des enfants avaient perdu un de leurs parents, les objectifs du programme proposé étaient appropriés et adaptés aux priorités du pays.

46. Une autre délégation était d'avis que la note de pays ne rendait pas suffisamment compte des réformes encourageantes qui y étaient en cours, dont la privatisation, dans le cadre des stratégies gouvernementales d'allègement de la pauvreté; le fonds de développement communautaire du Lesotho et les réformes en matière de santé et d'éducation. On a posé la question de savoir si l'apport d'un appui technique permettrait d'intégrer les droits de l'enfant dans les politiques et les programmes.

47. Une délégation a fait une observation concernant le volume du budget-programme, au vu de la diversité d'une programmation qui portait sur quatre ou cinq secteurs, comme le montrait la note de pays sur le *Malawi*. Elle avait le sentiment que l'UNICEF risquait de saupoudrer ses efforts et ses ressources, aux dépens de son efficacité. L'expérience avait montré que dans un pays comme le Malawi, on obtiendrait de meilleurs résultats en donnant la priorité à des interventions intensives ciblées sur un nombre de domaines plus limité. En réponse à la préoccupation exprimée par certaines délégations, qui pensaient que le Malawi n'avait pas les capacités nécessaires pour mettre en oeuvre des activités communautaires, un intervenant a affirmé qu'il estimait que le Malawi était en mesure de le faire. Le Directeur régional a convenu que les domaines d'intervention du programme étaient nombreux; il a ajouté que le programme avait été élaboré sur la base des priorités fixées par le Gouvernement, ce qui représentait un progrès par rapport au programme actuel, et était le résultat de la recherche d'un équilibre entre les besoins, la capacité et la volonté de certains ministères d'avancer.

48. On a jugé que la méthode choisie pour lutter contre le VIH/sida était adaptée et que les résultats de l'évaluation effectuée en 2000 étaient dans l'ensemble encourageants. On a demandé instamment à l'UNICEF de mettre davantage l'accent sur les domaines prioritaires. Plusieurs intervenants ont fait référence à l'objectif de réduire la mortalité infantile et postinfantile de 25 % et le taux de transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant de 50 %, qui leur

semblait plutôt ambitieux, compte tenu de la pandémie du sida. Une délégation a demandé si ces objectifs étaient réalistes.

49. On a mis en cause la coordination avec les autres donateurs et les liens avec les principaux moyens d'action gouvernementaux, essentiellement le plan national de santé et les cadres d'investissements en matière de politique éducative, et encouragé l'UNICEF à se montrer plus actif dans le domaine de la coordination entre les donateurs et à participer aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Une délégation a salué l'excellent chapitre de la note de pays qui portait sur les expériences de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'approche sectorielle, dont il a été également tenu compte dans l'élaboration de la stratégie du pays. À ce sujet, une question a été posée concernant les priorités inscrites dans la note de pays et celles fixées par le Gouvernement dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

50. Bien qu'elle soit d'accord avec l'évaluation de la situation générale au *Mozambique* et qu'elle approuve le projet de stratégie de pays, surtout l'accent mis sur la lutte contre le VIH/sida, une délégation a fait part de quelques réserves concernant l'exactitude de certains chiffres, notamment dans le secteur de la santé et dans celui de l'eau et l'assainissement. Le délégué en question a cependant noté avec satisfaction que le nouveau programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement avait été modifié sur le plan des idées et constituait une amélioration par rapport au précédent, grâce à son orientation intégrée et son approche axée sur la demande. En revanche, il a fait remarquer que le problème du choléra aurait mérité davantage d'attention. La délégation a fait savoir qu'elle regrettait que l'UNICEF ne participe pas davantage aux expériences d'approche sectorielle menées dans le pays. Elle a poursuivi en affirmant que le Fonds avait manqué une occasion de renforcer les capacités du pays en intervenant trop lui-même au moment des inondations.

51. Une délégation a demandé si une partie des crédits proposés servirait à financer la reconstruction des écoles détruites par les inondations de l'année précédente, puisque ce besoin ressortait clairement de l'évaluation. Une autre délégation souhaitait savoir pourquoi l'UNICEF ne jouait pas un rôle plus dynamique dans la mise en place d'une méthode fondée sur les droits dans le secteur de l'éducation. On

a salué les initiatives prises afin de mobiliser les communautés autour de la scolarisation des jeunes et des enfants qui ne fréquentent pas l'école, avec un accent sur le problème du VIH/sida.

52. Un intervenant a félicité l'UNICEF d'avoir mis l'accent sur la protection de l'enfant et élaboré des projets novateurs dans ce domaine, et d'avoir apporté son appui à l'élaboration des politiques et des normes relatives à la législation et la mise en oeuvre. Son Gouvernement regrettait toutefois que la note de pays ne mentionne pas spécifiquement les enfants handicapés.

53. On a posé la question de savoir si le projet de stratégie du programme allait profiter de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant pour diffuser la technique de lutte contre le paludisme qui consiste à faire dormir les enfants sous des moustiquaires traitées à l'insecticide, et si le Mozambique avait élaboré un programme de Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant qui pourrait servir à promouvoir une telle pratique. Le Directeur régional a assuré aux délégations que le programme de lutte contre le paludisme utiliserait la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant à cette fin.

54. Une délégation a déclaré que sa position face à la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant variait d'un pays à l'autre. Au Mozambique, l'UNICEF estimait que la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant constituait dans son programme une priorité absolue justifiée. La délégation en question était d'avis que le Mozambique en était au tout début de la mise en oeuvre et que la question de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant n'était pas sa priorité absolue. On a encouragé l'UNICEF à consulter encore ses partenaires avant de prendre les décisions définitives concernant ses interventions dans ce domaine. Le Directeur régional a réagi en déclarant que le Fonds était dans l'obligation de veiller à ce que la question de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant devienne une priorité au Mozambique, non seulement parce qu'elle était liée au problème du VIH/sida, mais aussi parce qu'elle concernait les enfants.

55. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur satisfaction de voir que la priorité était accordée au VIH/sida dans la note de pays sur la *Namibie*, ce qui correspondait au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement suivi dans le pays.

Compte tenu de l'étendue de l'épidémie du VIH/sida, l'objectif qui consistait à réduire l'incidence du VIH/sida chez les 15 à 18 ans de 25 % semblait cependant trop modeste. On a jugé le programme de santé destiné aux jeunes particulièrement important. Une délégation a demandé si le principe de l'Éducation pour tous, y compris les filles et les enfants ayant des besoins spéciaux, était une priorité, puisqu'il n'apparaissait pas comme tel dans la note de pays. Elle voulait également savoir comment les conclusions rendues par le Comité des droits de l'enfant avaient été prises en compte depuis 1994.

56. On a jugé que la tâche que l'UNICEF accomplissait en *Afrique du Sud* était stratégique et utile, qu'elle intégrait parfaitement les programmes gouvernementaux et qu'elle servait d'exemple dans la région. Un intervenant s'est félicité de la bonne collaboration, notamment dans le domaine du VIH/sida. En revanche, une autre délégation a noté que la manière dont les interventions relatives au VIH/sida s'intégraient dans d'autres programmes n'était pas claire.

57. Une autre délégation a demandé quelle était l'importance de la nutrition et des micronutriments dans le programme de pays, puisque ces questions n'étaient pas mentionnées dans la note de pays. Elle a dit qu'elle espérait qu'il s'agissait d'une omission et que ces questions seraient incluses dans la recommandation du programme de pays.

58. Un intervenant a relevé comme exceptionnel le rôle accru joué par le secteur privé dans les activités de développement, et a émis le souhait que l'UNICEF tire parti de cette collaboration et d'autres partenariats. Ce domaine devrait faire l'objet d'un suivi approfondi visant à étudier la possibilité de répéter l'expérience ailleurs. Une délégation a déclaré que, bien qu'elle soit satisfaite de voir l'importance accordée dans le programme de développement aux processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'examen à mi-parcours, elle aurait aimé que la note de pays décrive brièvement la manière dont les tâches étaient réparties, et présente les partenariats à l'étude. On a salué les activités de sensibilisation, notamment celles menées en faveur des jeunes et de la justice pour mineurs.

59. Plusieurs délégations ont approuvé l'analyse de la situation telle qu'elle était présentée dans la note de pays sur la *République-Unie de Tanzanie*, notamment

dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida et de l'autonomisation des collectivités. Une délégation a toutefois eu le sentiment que la note de pays aurait pu faire une plus grande place au programme proposé en matière de lutte contre le VIH/sida. Elle a dit qu'elle espérait que la recommandation du programme de pays donnerait plus de détails sur la question. Par ailleurs, la note de pays ne mettait pas suffisamment en évidence le fait que les orphelins du sida avaient reçu l'aide dont ils avaient besoin. Le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF avait élaboré un programme VIH/sida de qualité, qui contenait un volet sur les orphelins du sida qui serait financé par d'autres sources, et pour lequel plusieurs donateurs avaient déjà manifesté leur intérêt.

60. Une délégation, qui se félicitait de voir que l'approche choisie pour traiter des questions relatives à l'enfant était plus globale, était d'avis que cette tendance n'apparaissait pas suffisamment dans la note de pays. Un autre intervenant a dit qu'il pensait que l'UNICEF devrait utiliser les connaissances collectives des donateurs et les différents outils de planification qui étaient à sa disposition, comme les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. On a également noté que le Fonds ne semblait pas s'être pleinement engagé dans le processus d'approche sectorielle. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF prenait très largement part au processus des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté en République-Unie de Tanzanie, peut-être plus que dans bon nombre d'autres pays.

61. Une délégation a noté un déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources de l'UNICEF, et a dit qu'elle était d'avis que cette question devrait être à nouveau débattue avec le Conseil d'administration. En revanche, le même intervenant s'est dit confiant que les ressources nationales nécessaires au renforcement des capacités à garantir à l'enfant l'exercice de ses droits à différents niveaux seraient réunies.

62. Un intervenant a salué l'analyse de la situation telle qu'elle était faite dans la note de pays sur la *Zambie* et a également noté l'utilité de la stratégie du programme. Une autre délégation a apporté son appui à l'axe général du projet de programme de pays, à savoir, le VIH/sida, le paludisme, les orphelins et les enfants vulnérables. Elle a exprimé le souhait que la recommandation du programme de pays aborde en particulier les questions suivantes : l'appui permanent aux activités sanitaires en faveur des enfants, dont la

distribution de vitamine A; la vaccination et d'autres services de base; l'aide visant à étendre la couverture par le vaccin antitétanique aux femmes enceintes et aux adolescentes; le soutien aux orphelins. On a par ailleurs félicité l'UNICEF pour le travail accompli en matière de réforme sanitaire.

63. Une autre délégation a accueilli favorablement la mission fixée dans le cadre du programme de pays, mais a dit qu'elle souhaitait y voir davantage de références spécifiques aux questions d'autonomisation, de risque de conflit, de participation des enfants et d'enfants handicapés. Elle a demandé pourquoi seulement 8 % du budget total serait consacré à la protection de l'enfant. On a salué l'accent mis sur la participation des parents, des familles et des communautés à la gestion des services éducatifs, ainsi que le travail accompli dans le cadre du programme d'investissement de ce sous-secteur. S'agissant des questions intersectorielles, la délégation a demandé pourquoi les questions concernant les jeunes n'étaient pas considérées comme intersectorielles, alors que le Gouvernement zambien avait précisé que la question du jeune enfant était intersectorielle.

64. Une question a été posée concernant les activités de plaidoyer menées au niveau national en faveur de la mise en oeuvre d'une politique de décentralisation efficace. On a souligné que ce point revêtait une importance particulière pour l'UNICEF puisqu'un si grand nombre de ses programmes étaient mis en oeuvre au niveau des districts. Une délégation a par ailleurs demandé si l'UNICEF avait l'intention d'effectuer un suivi des budgets nationaux similaire à ceux pratiqués dans d'autres pays.

65. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations de fond et leur a rappelé qu'il était particulièrement contraignant d'essayer de décrire la situation générale du pays étudié, de présenter en détail les enseignements tirés du passé et de fournir des renseignements sur les partenariats et la collaboration de l'UNICEF ainsi que sur sa participation aux expériences d'approche sectorielle, aux programmes d'investissement sectoriels, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, en quatre pages seulement. Compte tenu du fait que certaines des questions émanaient apparemment des ambassades des États membres du Conseil d'administration dans les pays concernés, il a dit que les bureaux régionaux de pays de l'UNICEF seraient en mesure d'apporter des

réponses plus détaillées. Il a accepté de rencontrer en entretiens bilatéraux les délégations qui le souhaitaient, afin de répondre à leurs inquiétudes.

66. Devant la préoccupation exprimée à l'égard de l'approche sectorielle, le Bureau régional et l'équipe de gestion régionale avaient créé un groupe de travail chargé d'étudier comment l'UNICEF pouvait intervenir de manière plus constructive et plus efficace dans les travaux d'approche sectorielle et dans les programmes d'investissement sectoriels.

67. Dans le cadre de tous les programmes de pays, l'UNICEF avait apporté – et continuerait d'apporter – son soutien ou sa coopération en matière de VIH/sida, de paludisme, de secours d'urgence, de vaccination, d'éducation, de nutrition et de protection de l'enfant. Certes, les priorités de l'UNICEF variaient d'un pays à l'autre, mais elles étaient clairement définies et seraient discutées avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec ses partenaires bilatéraux.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

68. Le Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté les notes de pays sur le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo (E/ICEF/2001/P/L.10 jusqu'à E/ICEF/2001/P/L.18, respectivement). Les neuf pays présentant des notes de pays figuraient parmi les 30 pays classés en tête de l'indicateur du développement humain. La Directrice régionale a évoqué d'autres problèmes tels que les conflits armés et les populations déplacées. Elle a indiqué que le processus de sélection des stratégies envisagées dans le cadre des programmes était fondé sur les leçons tirées des programmes de coopération portant sur la période 1997-2001 et sur les résultats de l'approche multisectorielle; ce qui avait donné aux communautés et aux pouvoirs locaux des moyens accrus de planifier et de gérer les interventions et les activités de formation, ainsi que d'y participer. L'élaboration des programmes avait été coordonnée par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et multilatérales et les ONG activement impliquées dans le processus d'examen des stratégies. Les plans de développement nationaux, le plan à moyen terme de l'UNICEF et les trois résultats du nouveau Programme mondial en faveur des enfants avaient fourni des orientations utiles pour l'élaboration

des notes de pays. La Directrice régionale a indiqué que dans toutes les notes de pays, trois stratégies avaient été mises en exergue, à savoir : la sensibilisation, le renforcement des capacités nationales et la dispense des services, et qu'elles seraient utilisées en vue d'assurer la réalisation des activités à l'échelle nationale. En conclusion, elle a appelé l'attention sur les activités importantes actuellement menées aux niveaux régional et national, destinées à encourager les populations à veiller au respect des droits de l'enfant et de la femme, qui étaient réalisées en collaboration avec des États africains, des organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, d'autres partenaires de développement, des ONG, des jeunes, des femmes ministres, des femmes de président et des parlementaires.

69. Concernant la note de pays sur la *Guinée équatoriale*, une délégation a constaté avec regret que bien qu'une conférence économique nationale ait été organisée, il n'y avait toujours pas de plan destiné à assurer une répartition plus équitable des ressources. Son gouvernement a déploré que le programme initial qui visait à améliorer sensiblement la situation des droits de l'enfant et de la femme n'ait pas donné de résultats satisfaisants. L'orateur a souligné que l'UNICEF pouvait jouer un rôle important en encourageant le dialogue et la formation de partenariats entre tous les intéressés en vue de faciliter la mise en oeuvre des dispositions énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, notamment de promouvoir l'harmonisation des lois nationales dans ces domaines. La délégation a recommandé d'adopter des mesures plus concrètes en faveur des enfants et de continuer d'appuyer les efforts de décentralisation.

70. Concernant la note de pays sur le *Gabon*, une délégation a constaté que les mécanismes de protection sociale n'étaient pas aussi efficaces que quelques années auparavant. Toutefois, l'orateur a indiqué que l'adoption de la stratégie proposée dans le cadre du programme de pays permettrait d'étendre la portée des activités déjà mises en place et d'apporter ainsi une protection aux enfants et aux femmes, compte tenu de l'appauvrissement actuel. Il a ajouté qu'il était en outre nécessaire d'édifier des capacités nationales permettant de mener une politique sociale plus ambitieuse.

71. Une délégation a fait des observations au sujet de la note de pays sur la *Gambie* et a appelé l'attention sur l'engagement pris par le Gouvernement en faveur de la survie, du développement et de la protection des enfants. Elle s'est félicitée de la signature par le Gouvernement des deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant.

72. S'agissant de la note de pays sur la *Guinée*, un certain nombre de délégations ont pris note avec satisfaction des activités menées par le Gouvernement en faveur des réfugiés, en estimant toutefois que ce problème méritait une attention particulière, et elles se sont félicitées de l'appel lancé en vue de recevoir une aide supplémentaire. Il a été signalé que le Gouvernement avait présenté son rapport au Comité des droits de l'enfant et qu'il avait commencé à élaborer un code de l'enfance. On a fait observer que ces activités et d'autres qui sont décrites dans la note de pays devraient être menées sur fond de pauvreté, d'endettement, de réduction de l'aide publique au développement (APD), sans parler des conséquences du conflit. Une délégation a exprimé l'espoir que les récentes attaques menées dans les zones frontalières, qui ont contraint des populations à se déplacer à l'intérieur du pays et qui sont survenues après que la note de pays ait été achevée, seraient prises en compte lors de l'élaboration de la recommandation concernant le programme de pays. Il a été souligné que les enfants et les femmes étaient les principales victimes de l'effondrement des services de santé et d'éducation. En réponse à ces remarques, la Directrice régionale a félicité la Guinée de l'aide méritoire qu'elle avait apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées.

73. Une délégation a constaté avec satisfaction que la note sur le *Nigeria* contenait des objectifs quantifiés. Elle attendait avec impatience de voir un plan de suivi et d'évaluation et une description de la manière dont les activités étaient coordonnées avec celles d'autres donateurs, dans le cadre de la recommandation concernant le programme de pays. Elle a suggéré d'adopter une approche mieux ciblée dans le cadre du programme afin d'assurer que des résultats précis seraient obtenus au moyen des ressources disponibles pour financer les activités et le personnel et a indiqué que son gouvernement souhaitait collaborer avec l'UNICEF dans deux domaines particuliers qui n'avaient pas été mentionnés dans la note de pays, à savoir l'éradication de la polio et la lutte contre le

paludisme grâce à la fourniture de moustiquaires imbibées d'insecticide. Elle a à cet égard engagé le Fonds à recruter du personnel qualifié qui serait chargé de collaborer avec les partenaires à tous les niveaux en vue d'améliorer la qualité des activités destinées à éradiquer la polio. Elle s'est inquiétée de l'augmentation de 20 % du prix des vaccins et a recommandé que l'UNICEF déploie des efforts accrus en vue de renégocier leur prix, d'aider à établir des budgets de pays et de prendre des mesures pour assurer l'achat de vaccins de qualité et la gestion des moyens mis en oeuvre. Le matériel traité à l'insecticide devrait être envoyé aux établissements (hôpitaux et cliniques) et aux sites de projet afin d'éviter qu'il ne soit commercialisé car cela risquait, pensait-elle, de dissuader le secteur privé d'investir dans ce type d'activité. Le Fonds devrait en outre explorer la possibilité de remplacer les subventions par des bons qui seraient distribués aux ONG et à d'autres associations pour leur permettre de venir en aide aux plus démunis. Enfin, elle a souligné le rôle que l'UNICEF pourrait jouer pour promouvoir la suppression de tous droits et taxes perçus sur le matériel servant à fabriquer des moustiquaires imprégnées d'insecticide et a demandé que le Fonds veille à ce que les politiques mises en place soient modifiées de sorte que les pauvres se trouvant en situation précaire puissent bénéficier de ces mesures sans pour autant imposer une charge au secteur privé.

74. Une autre délégation a signalé que le secteur de l'eau n'avait pas été pris en compte dans la note de pays. Son gouvernement avait indiqué qu'il s'était engagé à entreprendre des activités dans ce domaine au niveau de la fédération et des États et à oeuvrer en collaboration avec d'autres donateurs sur place. Cela étant, son gouvernement entendait financer une évaluation indépendante des activités menées par l'UNICEF dans ce secteur.

75. Une délégation a noté qu'outre l'attention qu'il portait à la protection des enfants dans la note de pays, le Nigéria devait également accueillir l'Unité de protection de l'enfance proposée par la Commission économique pour l'Afrique, qui serait responsable de ces questions à l'échelle de la région. Le rôle pionnier joué par le Nigéria au niveau du sous-continent pour mobiliser des ressources afin d'éliminer le virus de la polio d'ici à 2002 et de certifier son éradication d'ici à 2005 a été salué.

76. La Directrice régionale a remercié la délégation qui s'est engagée à continuer d'appuyer les activités d'éradication de la polio et la lutte contre le paludisme au Nigéria. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays avaient déjà entamé des discussions avec le Gouvernement nigérian au sujet du problème des taxes et droits prélevés sur le matériel nécessaire à la fabrication de moustiquaires imprégnées d'insecticide. En réponse à la délégation qui a fait part de ses préoccupations à propos du programme mené dans le secteur de l'eau, la Directrice régionale a confirmé que le nouveau programme de pays sur le Nigéria tiendrait compte de cette question dans le cadre du programme intégré en faveur de la croissance et du développement.

77. Une délégation a noté qu'en raison des insuffisances dans les domaines de la santé, la nutrition et l'éducation au *Sénégal*, un grand nombre d'enfants se trouvaient exposés à des risques, mais que des mesures importantes avaient été prises en vue de protéger les droits de l'enfant, notamment une nouvelle loi adoptée en janvier 2001, qui était fondée sur les deux Conventions. La décision de créer un département ministériel qui serait chargé de la jeunesse témoignait de la ferme volonté des dirigeants de faire des droits de l'enfant une composante essentielle du développement social, et le programme national intégrant la nutrition et l'éducation à l'échelon des villages donnait la preuve de l'efficacité de ce type d'approche.

78. Concernant la note de pays sur le *Togo*, une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la situation des enfants et des femmes et, en particulier, de l'adoption de certaines dispositions législatives. Elle a estimé qu'il faudrait renforcer l'appui au programme, compte tenu de la situation toujours insatisfaisante dans les domaines de l'éducation et de la santé, notamment concernant les taux de vaccination. Elle a demandé à l'UNICEF de continuer d'apporter son concours, en particulier au niveau local. Il a été pris note de la formation de groupes communautaires dans le cadre du programme actuel, qui étaient particulièrement efficaces pour associer la population à la prise de décisions dans les différentes régions du pays.

79. La Directrice régionale s'est félicitée des remarques constructives et pertinentes qui ont été faites. Concernant la Guinée équatoriale et la Guinée, elle a confirmé que le Fonds entendait renforcer les capacités des gouvernements et des communautés, notamment en vue de les aider à aligner leurs lois

nationales sur les deux Conventions. Elle a remercié les délégations des pays qui avaient apporté un appui croissant aux activités destinées à protéger les enfants dans la région. Il a été signalé aux délégations que le Nigéria et le Sénégal étaient les premiers pays à avoir élaboré des programmes à l'intention des adolescents. En conclusion, la Directrice régionale a rappelé que si les besoins en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale étaient immenses, un grand nombre de possibilités s'offraient néanmoins aux gouvernements, à la société civile et aux communautés locales et qu'ils pouvaient les saisir.

Amériques et Caraïbes

80. Le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté les notes de pays sur le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, la République dominicaine et le Venezuela (E/ICEF/2001/P/L.19 jusqu'à E/ICEF/2001/P/L.34, respectivement). Il a décrit brièvement le contexte dynamique et complexe dans lequel les notes de pays avaient été élaborées, en soulignant qu'un nouveau consensus politique en faveur des droits de l'enfant s'était dégagé dans la région et a indiqué que l'UNICEF poursuivait ses interventions en faveur de la survie et notamment les tâches inachevées dans les pays où des retards avaient été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Il a noté que ces dernières années, les priorités établies à l'échelle de la région étaient plus résolument axées sur l'enseignement primaire, la protection de l'enfance et l'élimination du travail des enfants. Un intérêt accru était également porté aux programmes en faveur des handicapés moteurs ou mentaux. D'autres interventions s'inscrivant dans le cadre de l'approche fondée sur les droits portaient sur des questions plus larges ayant trait à la famille et la communauté. Le Directeur régional a rappelé qu'à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, 21 dirigeants avaient déclaré qu'ils étaient déterminés à poursuivre leurs efforts en faveur de la réalisation des droits de l'enfant. Il a indiqué que l'avenir de coopération envisagé pour la région dans les 16 notes de pays constituait une tâche ardue qui exigerait tous les talents et les ressources que l'UNICEF et ses partenaires seraient en mesure de mobiliser.

81. Nombre de délégations ont accueilli favorablement les notes de pays et les objectifs généraux assignés dans le cadre des programmes. Plusieurs orateurs ont partagé l'avis exprimé dans un certain nombre de documents quant à la nécessité de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé, et ont estimé que l'UNICEF était l'organisme désigné pour promouvoir des changements dans ce domaine.

82. Un certain nombre de délégations ont pris note avec approbation de l'engagement croissant en faveur des droits de l'enfant dans la région. Quelques-unes d'entre elles se sont félicitées de voir que l'approche fondée sur les droits était résolument prise en considération dans les notes de pays sur le *Brésil* et le *Costa Rica*, où les droits de l'enfant ont été associés aux orientations prises en matière de politique économique et sociale et aux mesures destinées à réformer les institutions. Ils ont en outre constaté avec satisfaction que les notes de pays sur la *Colombie* et le *Mexique* étaient favorables à la création d'un environnement dans lequel les droits de l'enfant seraient un principe reconnu. Une délégation a estimé que dans le cas d'*Haïti*, l'approche fondée sur les droits était valable en théorie mais que le programme proposé, tel qu'il avait été décrit, était trop confus. L'orateur a recommandé d'élaborer un programme ciblé sur un nombre limité de domaines et de définir des indicateurs précis des progrès réalisés qui pourraient faire l'objet d'un suivi sur une période de cinq ans. Concernant la note de pays sur le *Nicaragua*, une délégation a souhaité qu'on lui explique comment l'approche fondée sur les droits contribuerait à encourager la dispense de services de base. Une autre délégation a fait observer que les notes de pays sur le *Brésil*, la *Colombie* et le *Mexique*, par exemple, ne faisaient pas clairement apparaître comment les problèmes épineux de la violence dans la famille et de l'exploitation sexuelle seraient traités.

83. S'agissant de la violence au sein de la famille, le Directeur régional a fait remarquer que ce problème méritait d'être examiné avec une attention rigoureuse dans toute la région. Il a indiqué que l'UNICEF avait mené une enquête dans 22 pays d'Amérique latine en 2000, qui avait révélé que quelque 26 millions d'enfants subissaient des sévices dans leur foyer. La même situation se reflétait dans d'autres statistiques réalisées à l'échelle de la région, qui indiquaient

notamment que 85 000 jeunes enfants mouraient tous les ans.

84. Plusieurs délégations ont estimé que les conséquences du VIH/sida pour les enfants étaient extrêmement alarmantes, en particulier dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Elles ont salué le rôle actif joué par l'UNICEF dans le cadre du Groupe thématique d'ONUSIDA au Mexique et se sont félicitées de l'attention qu'il portait à cette région. Elles ont toutefois fait observer que les notes de pays sur la *Jamaïque* et le *Mexique* ne décrivaient pas les activités spéciales devant être entreprises pour lutter contre le VIH/sida. Une délégation a estimé que dans le cas d'*Haiti*, un effort plus résolu s'imposait dans les domaines de la protection de l'enfant et de la santé en matière de reproduction. Il a également été recommandé de limiter le nombre des projets et de veiller à ce qu'ils soient axés sur des objectifs plus précis.

85. Répondant aux problèmes soulevés concernant le VIH/sida, le Directeur régional a reconnu que les interventions devraient être décrites de manière plus précise et que le VIH/sida représentait sans doute l'un des problèmes les plus graves auxquels la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes devait faire face. Il a indiqué que le Fonds avait recensé 13 pays dans la région qui feraient l'objet d'une initiative transnationale spéciale permettant d'arrêter des mesures stratégiques, laquelle serait présentée au Conseil d'administration en septembre. Il a pris note avec satisfaction de l'initiative prise par un pays donateur d'appuyer des interventions contre le VIH/sida en Amérique centrale et dans les Caraïbes et a indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt d'oeuvrer en collaboration étroite avec les programmes menés par ce pays dans la région.

86. Une délégation a estimé que la parité entre les sexes et l'enseignement primaire ne recevaient pas une attention suffisante dans les notes de pays sur le *Brésil*, la *Colombie*, le *Mexique* et le *Nicaragua*. Elle a ajouté qu'outre les efforts qu'il déploie en vue d'éliminer les disparités dans l'enseignement, l'UNICEF devrait accorder davantage d'attention à la qualité et à la pertinence de l'enseignement, ainsi qu'à l'insertion sociale des handicapés. Une autre délégation a fait observer que les enfants handicapés n'avaient pas reçu la priorité voulue dans la note de pays sur le *Nicaragua*.

87. Une délégation a demandé des précisions sur les raisons du retard enregistré dans le processus d'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en *Colombie*. Plusieurs autres délégations ont souligné qu'il importait d'expliquer comment les programmes de l'UNICEF pourraient compléter et/ou mettre à profit la réforme du système des Nations Unies et le processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment dans le cadre de la stratégie de prévention des catastrophes naturelles et de réduction de la vulnérabilité décrite dans la note de pays sur le *Nicaragua* et du regroupement des programmes avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement proposé dans la note de pays sur le *Honduras*. Cette délégation a souligné que rien n'indiquait, dans le cas du *Mexique*, que les activités de l'UNICEF étaient coordonnées avec celles des autres organismes des Nations Unies.

88. Deux délégations ont fait des observations au sujet des notes de pays sur le *Brésil* et le *Venezuela*, en soulignant le manque de concordance entre les données officielles et les données figurant dans les notes de pays. Une des délégations a fait valoir que les sources des données devraient être clairement indiquées. Il a été souligné que la politique suivie dans les domaines économique et social au Venezuela garantissait pleinement les droits de tous les enfants, y compris ceux des populations autochtones. Concernant la note de pays sur le *Guatemala*, une délégation a estimé que davantage de progrès avaient été réalisés dans l'élaboration de lois destinées à réprimer les crimes dirigés contre les jeunes que la note de pays ne le donnait à entendre.

89. Une délégation a exprimé l'espoir que les activités menées en collaboration avec le *Honduras* et le *Guatemala* dans le domaine de l'eau potable se poursuivraient. Il a déploré les insuffisances des capacités institutionnelles et l'inefficacité des systèmes juridiques, et a souligné qu'il importait d'améliorer l'évaluation des programmes et la gestion des projets, et qu'il fallait utiliser les ressources de manière plus efficace. Une autre délégation a encouragé le Fonds à inclure dans le programme de pays sur le *Nicaragua* un chapitre décrivant les partenariats établis avec d'autres donateurs.

90. Deux délégations sont convenues de la nécessité d'élaborer un programme de pays plus souple, comme cela a été proposé dans la note de pays sur la

Colombie, et ont estimé que le processus de consultation ouvert à une large participation était un atout essentiel du programme. Elles ont néanmoins souhaité qu'une attention accrue soit accordée au développement social, en particulier compte tenu du contexte actuel de consolidation du processus de paix. Une délégation a demandé que la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le pays soit renforcée pour ce qui est des activités destinées aux enfants se trouvant dans des situations de conflit.

91. Une délégation a demandé que l'UNICEF joue un rôle plus actif pour promouvoir des interventions destinées à améliorer la santé des enfants en *Jamaïque*. Bien que le plan d'action à l'échelle du système et les autres partenariats aient été jugés favorablement dans la note de pays, aucune indication n'est fournie concernant le nombre de jeunes impliqués dans des crimes ou ayant commis un suicide. Le programme devrait englober des activités destinées à dépister de manière précoce les comportements à risque et les problèmes d'exclusion.

92. Le Directeur régional a indiqué que toutes les observations faites par les délégations seraient prises en considération lors de l'élaboration des recommandations concernant les programmes de pays. Il a proposé d'examiner certaines questions dans le cadre d'entretiens bilatéraux avec les délégations. Il a remercié les délégations qui avaient manifesté leur appui à des pays et des initiatives particulières et a notamment félicité une délégation de la région pour l'aide qu'elle apportait à des pays voisins dans les domaines de la santé et du développement des jeunes enfants. Il a souligné que l'élaboration de programmes dans une perspective axée sur les droits avait pris une importance croissante dans la région et que l'UNICEF avait déjà acquis une grande expérience à cet égard, comme les notes de pays en attestaient. Il a fait remarquer qu'en 2000, le Fonds avait réalisé une évaluation de l'impact des programmes axés sur les droits, qui avait servi de cadre de référence pour l'élaboration de la plupart des programmes présentés au Conseil et il a ajouté que des informations supplémentaires sur les méthodes qui ont aidé les membres du Conseil à définir certaines stratégies décrites dans les notes de pays étaient mises à leur disposition.

Asie de l'Est et Pacifique

93. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les notes de pays concernant respectivement la République démocratique populaire lao (E/ICEF/2001/P/L.35 et Corr.1), la Mongolie (E/ICEF/2001/P/L.36) et la Thaïlande (E/ICEF/2001/P/L.37). Elle a exposé aux membres du Conseil les tendances régionales les plus récentes et les priorités de l'UNICEF en Asie de l'Est et du Pacifique. Les trois notes de pays avaient été élaborées en coopération étroite avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires non gouvernementaux et d'importants donateurs. Si ces notes de pays avaient été établies dans des contextes de programmation distincts et comportaient certaines particularités, l'UNICEF s'était efforcé de mettre au point des stratégies et des démarches communes à la sous-région. Dans les trois pays, le bilan commun de pays avait été mené à bien, dans un esprit de concertation, tandis que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était en cours d'élaboration.

94. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les notes de pays. À propos de la note de pays concernant la *République démocratique populaire lao*, elles se sont félicitées du lien établi avec le Plan-cadre et la stratégie relative à la participation communautaire, ainsi que de l'approche par la base. Un intervenant a demandé des éclaircissements sur la manière dont la participation devait se matérialiser dans les écoles et souligné la modicité des ressources consacrées aux mesures de protection spéciale. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention aux enfants handicapés. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa contribution à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le pays, et plus particulièrement à l'éradication de la poliomyélite. Le même intervenant a relevé la cohérence entre les priorités gouvernementales et les composantes du nouveau programme relatives à la préparation à la vie, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et a exprimé l'espoir que l'UNICEF renforcerait son appui.

95. En réponse à l'observation concernant la modicité des ressources affectées aux activités de protection spéciale, la Directrice régionale a déclaré que le nouveau programme portait essentiellement sur l'information, la sensibilisation et un appui technique, activités qui faisaient surtout appel à des ressources humaines plutôt que financières. Des organisations non

gouvernementales participaient aussi à l'exécution de ce programme, et la réalisation d'une bonne partie du budget-programme restait tributaire de ressources non encore disponibles. Quant à la nécessité de mobiliser davantage de ressources, la Directrice régionale est convenue que le pays faisait face à de graves difficultés, telles que le problème des munitions non explosées, disséminées sur la moitié du territoire, et la difficulté d'accès aux services sociaux. Le Gouvernement déployait d'importants efforts, comme le montraient les résultats obtenus, et méritait donc de bénéficier d'un soutien accru.

96. À propos du programme pour la *Mongolie*, une délégation a recommandé que l'UNICEF associe plus étroitement le Gouvernement à l'élaboration des stratégies, démarche qui permettrait d'obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de l'équité, de la qualité des services et de l'atténuation de la pauvreté. S'agissant de l'élaboration du programme pour la Mongolie, la Directrice régionale a fait observer que le nouveau Gouvernement avait été installé seulement vers le milieu de l'année 2000 et que la réunion sur les stratégies ne s'était tenue qu'en décembre. Toutefois, le Fonds engagerait la concertation avec le Gouvernement en vue d'élaborer et de mettre au point des stratégies.

97. À propos de la note de pays concernant la *Thaïlande*, une délégation s'est félicitée de la composante du programme relative à la sensibilisation aux problèmes de la drogue, de la prostitution et du travail des enfants en particulier. La même délégation a accueilli avec satisfaction le bon déroulement des processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et a exprimé l'espoir que l'UNICEF continuerait de jouer son rôle de catalyseur. Une autre délégation a déclaré qu'en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et en matière d'accès aux services de base pour la majorité de la population, il restait encore beaucoup à faire dans les domaines du travail des enfants, de la prostitution et de la prévention du VIH/sida. La même délégation a préconisé qu'on accorde une plus grande attention aux jeunes, aux filles, à l'application des conventions internationales pertinentes, à la communication et à la formation. La Directrice régionale s'est félicitée de la recommandation visant à renforcer les composantes de la sensibilisation et de la communication du programme pour la Thaïlande, en ajoutant qu'un

nouvel ambassadeur de la jeunesse participait à la mobilisation des jeunes.

Asie du Sud

98. En présentant les notes de pays concernant le Bhoutan (E/ICEF/2001/P/L.38), le Népal (E/ICEF/2001/P/L.39) et le Sri Lanka (E/ICEF/2001/P/L.40), le Directeur régional pour l'Asie du Sud a déclaré que l'UNICEF saisissait l'occasion du Mouvement mondial pour l'enfance pour aborder plusieurs thèmes phares dans tous les pays de la région : la sensibilisation à la nécessité d'investir dans le potentiel que représentent les enfants; l'instauration de partenariats novateurs en faveur des enfants; la promotion de l'égalité entre les sexes; l'amélioration sensible de l'accès à une éducation élémentaire de qualité; la promotion du droit des enfants de faire entendre leur voix et de participer aux processus de développement qui affectent leur vie; et la lutte contre les dangers que doivent affronter les enfants, tels que le VIH/sida, la violence et les conflits.

99. Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement les trois notes de pays, en se félicitant notamment de leur qualité et de la place qu'elles faisaient aux droits, à la protection et au renforcement des capacités. Elles ont également noté avec satisfaction le bon déroulement du processus du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et son adéquation avec le programme des trois pays. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par l'évolution du VIH/sida en Asie du Sud et a recommandé que l'UNICEF s'occupe davantage de ce problème et que des ressources plus importantes soient affectées à la lutte contre le VIH/sida dans les trois pays. Une autre délégation a fait observer qu'il convenait d'accorder une plus grande attention au problème de la traite et à ses dimensions transfrontières et interrégionale.

100. Se référant à la note de pays concernant le *Bhoutan*, une délégation s'est félicitée de la pertinence des stratégies adoptées et a recommandé une meilleure définition des objectifs spécifiques à atteindre. Une autre délégation a critiqué la validité des données présentées, en les estimant peu fiables. Tout en se félicitant des enseignements tirés, une délégation les a trouvés trop généraux. La même délégation a prié instamment l'UNICEF d'accorder une attention particulière à la réduction des disparités et a exprimé l'espoir que dans la recommandation relative au programme de pays, on approfondirait le volet du

renforcement des compétences. Une autre délégation a estimé que le programme se dispersait excessivement et a recommandé que l'on se concentre sur un nombre plus limité de domaines. On a par ailleurs estimé que l'UNICEF s'était retiré du secteur de l'approvisionnement parce qu'il ne disposait pas des capacités nécessaires. Tout en prenant note de cette observation, le Directeur régional a souligné que la mise en oeuvre du programme reposait sur un certain dosage d'activités de sensibilisation, de communication, d'analyse et d'interventions concrètes, qui n'était pas le même pour tous les éléments du programme. Un intervenant a demandé des informations supplémentaires sur la situation du VIH/sida et sur la stratégie que le Gouvernement avait adoptée pour lutter contre ce fléau.

101. À propos des données utilisées dans la note de pays concernant le Bhoutan, le Directeur régional a déclaré que la qualité des données variait d'un secteur à l'autre et que l'on ne disposait guère de données désagrégées. Pour remédier à cette situation, il avait été décidé que l'amélioration des bases de données constituerait une importante composante de la nouvelle proposition de programme.

102. Plusieurs délégations se sont félicitées de la qualité du programme présenté dans la note de pays concernant le *Népal* et de la pertinence de ses stratégies. Elles ont aussi relevé la qualité de la collaboration interinstitutionnelle et l'orientation prise, notamment dans le cadre du Plan-cadre, vers la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Une délégation s'est déclarée satisfaite du rôle que l'UNICEF jouait dans le Plan d'action à l'échelle du système pour le Népal. La même délégation a demandé des informations complémentaires sur le programme relatif au VIH/sida et a suggéré que la question soit examinée avec le bureau local du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), tandis qu'un autre intervenant a demandé avec insistance qu'on mobilise des fonds de différentes sources pour lutter contre le sida. Le Directeur général a fait observer que l'UNICEF présidait le groupe thématique du pays sur le VIH/sida et que, sous l'égide d'ONUSIDA, le Fonds était chargé des volets de la sensibilisation politique et de la communication avec les jeunes en particulier.

103. Des observations favorables ont été émises sur la stratégie de décentralisation et la manière dont le programme prenait en compte les caractéristiques

locales et le caractère variable des disparités. Une délégation a fait observer que la note de pays aurait pu répertorier avec plus de précision les besoins et les objectifs dans les différents secteurs, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle.

104. S'agissant des besoins et des objectifs en matière de réduction de la mortalité maternelle, le Directeur régional a évoqué le projet sur le droit de la femme à la vie et à la santé et l'importance accordée à la prestation de soins obstétricaux d'urgence satisfaisants. On y associera des stratégies axées sur le respect des droits et visant à garantir l'accès des femmes aux services, ainsi qu'un examen de l'incidence du statut des femmes sur la mortalité maternelle et le profil de la morbidité. Une délégation a suggéré qu'on accorde une plus grande attention au problème de la traite. Le Directeur régional a expliqué l'approche communautaire de la prévention et de la réhabilitation, en soulignant le rôle de sensibilisation que l'UNICEF jouait à l'échelon régional, concernant le projet de Convention de l'Association du Sud-Est pour la coopération régionale.

105. Se référant à la note de pays concernant le *Sri Lanka*, une délégation s'est félicitée de l'importance accordée à la protection, aux incidences du conflit et au renforcement des compétences aux échelons local et national. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa transparence vis-à-vis de la communauté des donateurs au Sri Lanka, et pour le rôle constructif joué par le programme destiné aux enfants touchés par le conflit armé. Pour un autre intervenant, il aurait fallu accorder une plus grande attention aux activités de sensibilisation et de renforcement des compétences, à l'analyse de l'incidence du programme de l'UNICEF sur les enfants touchés par le conflit, aux enfants dans les centres sociaux et aux personnes déplacées. Le Directeur régional a expliqué la répartition des activités entre les organismes des Nations Unies et l'orientation particulière du programme de l'UNICEF.

106. La même délégation a demandé des éclaircissements sur les activités de l'UNICEF en faveur des enfants handicapés. Une autre délégation s'est félicitée de la stratégie consistant à intervenir à la fois dans les zones de conflit et dans les régions non touchées par le conflit, ainsi que de l'intégration de ces deux types d'intervention. Un intervenant a relevé le faible niveau des ressources financières affectées au programme de réhabilitation des enfants touchés par le conflit armé. Le Directeur régional a déclaré que le

programme de réhabilitation des enfants touchés par le conflit armé était entièrement financé par d'autres sources et restait donc fortement tributaire du soutien des donateurs. Une délégation a déclaré qu'elle aurait souhaité voir une description plus détaillée des rapports qu'entretenaient les donateurs avec le Plan-cadre et une analyse des dispositions que l'UNICEF prenait pour assurer une répartition équitable des ressources entre les enfants touchés par le conflit et ceux qui ne l'étaient pas. Le Directeur général a une fois de plus donné des explications sur les sources de financement du programme et a souligné la qualité des relations qui existaient entre les organismes des Nations Unies au Sri Lanka, y compris aux niveaux du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Enfin, une délégation a demandé des explications plus détaillées sur le rôle de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation, en relevant que la mauvaise qualité de l'enseignement et l'absentéisme des enseignants expliquaient dans une large mesure les mauvais résultats des élèves.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

107. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté la note de pays concernant la République de Moldova (E/ICEF/2001/P/L.41). Il a décrit quelques-unes des tendances communes à la région, telles que la multiplication des cas de VIH/sida et un accroissement considérable de la pauvreté. La proposition de programme de coopération avait été élaborée par le Gouvernement de la République de Moldova et l'UNICEF, en collaboration étroite avec un certain nombre de partenaires, dont la Banque mondiale. Elle prenait en considération le bilan commun de pays et la première esquisse du Plan-cadre, et s'appuyait sur un excellent travail de mise en application de certaines conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

108. La délégation du pays a exprimé son appui aux stratégies intersectorielles présentées dans la note de pays. La première priorité du Gouvernement était l'amélioration du bien-être des enfants. Pour améliorer la situation dans le pays, il fallait protéger les enfants des difficultés de la période de transition. Pour ce faire, le Gouvernement avait entrepris de réviser les lois

relatives aux droits des enfants. Il avait également lancé un certain nombre de programmes, tels que le programme national d'amélioration des services médicaux et de génétique, le programme national de nutrition et un programme d'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. Le Gouvernement avait récemment soumis à l'UNICEF un rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants, où figuraient des informations détaillées sur les mesures qu'il avait prises pour assurer la survie, la protection et le développement des enfants, ainsi que sur les mesures et les programmes qu'il envisageait d'adopter pour protéger le développement des enfants. La délégation a exprimé sa gratitude aux pays donateurs pour l'assistance financière et technique qu'ils avaient fournie au titre des différents projets et émis l'espoir qu'ils mettraient à disposition des ressources supplémentaires.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

109. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté les notes de pays concernant l'Algérie (E/ICEF/2001/P/L.42), l'Égypte (E/ICEF/2001/P/L.43), le Liban (E/ICEF/2001/P/L.44), le Maroc (E/ICEF/2001/P/L.45), la République arabe syrienne (E/ICEF/2001/P/L.47), le Soudan (E/ICEF/2001/P/L.46 et Corr.1), la Tunisie (E/ICEF/2001/P/L.48) et le Yémen (E/ICEF/2001/P/L.49). Il a souligné que l'organisation s'était montrée disposée à apporter son assistance aux enfants et aux femmes de Palestine lors de la crise qu'ils venaient de vivre, et qu'elle participerait à la reconstruction et au développement du Sud du Liban et de la Bekaa occidentale si elle disposait des ressources nécessaires. Les stratégies, qui devaient permettre de renforcer au maximum l'effet du programme compte tenu des ressources disponibles, visaient à promouvoir la réalisation des droits des enfants, à répondre aux besoins les plus urgents et à favoriser la réalisation des principaux objectifs figurant dans le nouveau Programme mondial en faveur des enfants.

110. Se référant à la note de pays concernant l'Égypte, une délégation a souligné la nécessité de mener à leur terme tous les projets en cours d'exécution en Haute Égypte et d'oeuvrer en vue d'assurer la protection, de promouvoir l'égalité pleine et entière et de réduire les disparités.

111. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires

pour la reconstruction et la réhabilitation du sud du Liban et de la Bekaa occidentale et ont lancé un appel en faveur d'une relance des initiatives. Une délégation a appelé l'attention sur le sort des enfants tués ou blessés par les mines antipersonnel. Le Directeur régional a répondu que les préoccupations concernant le *Liban* avaient déjà été prises en considération.

112. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que la note de pays concernant le Soudan mette l'accent sur la préparation aux situations d'urgence, la tolérance et la consolidation de la paix. Une délégation a relevé que la note de pays abordait la question de l'aide humanitaire dans la perspective d'un développement à long terme. Toutefois, les stratégies auraient dû préciser davantage, par exemple, la manière dont l'UNICEF entendait promouvoir l'accès à l'éducation élémentaire pour les enfants qui se trouvaient dans des zones de conflit et faire face au recul de la couverture vaccinale. Une délégation a déclaré que la note de pays devait faire ressortir un ciblage géographique plus précis. Un autre intervenant a demandé qu'une distinction soit établie entre le rôle de l'UNICEF dans le programme de coopération et son rôle dans l'Opération Survie au Soudan. Il a également demandé que l'on rende davantage compte des opinions du Gouvernement. Le Directeur régional a déclaré qu'il serait tenu compte de toutes ces préoccupations dans l'élaboration de la recommandation relative au programme de pays.

113. Une délégation a fait observer que le *Yémen* disposait de capacités très limitées dans les domaines de la planification, de la recherche, de l'évaluation et de la mobilisation sociale et a exprimé l'espoir que la recommandation relative au programme de pays en rendrait compte. La même délégation a exprimé l'espoir que la collaboration entre la Banque mondiale, l'UNICEF et le Gouvernement permettrait de mobiliser un appui financier et technique supplémentaire en faveur du pays. Une autre délégation a souligné le rôle important que la communication sociale jouait en Algérie où de très nombreux foyers possédaient la télévision.

114. La précision et le ciblage ont été les principaux thèmes évoqués par plusieurs délégations qui se sont exprimées sur les notes de pays concernant l'*Égypte*, la *Tunisie* et le *Yémen*. Le Directeur régional s'est référé au cas de la *République arabe syrienne* pour expliquer comment la réduction des ressources ordinaires de l'UNICEF mettait en lumière la nécessité de cibler les

interventions. D'une manière générale, on s'était pleinement efforcé de cibler les programmes qui étaient soumis au Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer la participation de la société civile, par exemple au *Maroc*, en *Tunisie* et au *Yémen*.

115. Une délégation s'est félicitée du fait que les notes de pays aient abordé le problème du VIH/sida, en soulignant qu'il convenait de s'attaquer à la pandémie avant qu'elle n'atteigne les proportions qu'elle avait prises dans d'autres régions. La délégation a suggéré que les recommandations relatives aux programmes de pays comportent une analyse détaillée de la situation du VIH/sida.

C. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

116. Le Secrétaire du Conseil d'administration s'est adressé aux délégations au sujet du prix Maurice Pate. Il a dit qu'au cours des dernières années, bon nombre d'entre elles avaient demandé qu'on réfléchisse aux moyens de redonner vigueur à la pratique actuelle d'attribution de ce prix. Avant la première session ordinaire, le Bureau sortant et le nouveau Bureau du Conseil d'administration avaient approuvé un plan prévoyant la constitution d'un groupe de travail qui comprendrait des représentants du nouveau Bureau, de la Division des programmes et de la Division de la communication. Un dialogue officieux aurait lieu auquel toutes les délégations intéressées pourraient participer et à la suite duquel le groupe de travail pourrait présenter une recommandation au Conseil.

117. Une délégation a convenu qu'il faudrait revoir la question du prix et a proposé que l'UNICEF s'inspire de l'exemple des prix décernés par d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé quel était le calendrier du groupe de travail. Le Président a répondu que le groupe tiendrait des consultations tout au long de l'année et présenterait une proposition au Conseil à la première session ordinaire de 2002.

D. Rapport oral sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 consacrée aux enfants

118. La Directrice générale a informé les membres du Conseil des principaux objectifs de la session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui était prévue du 29 janvier au 2 février, et indiqué qu'à cette session, le Comité examinerait les résultats préliminaires de l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants de 1990. Pour lancer le débat, l'UNICEF ferait un exposé sur les tendances régionales et mondiales et organiserait deux réunions, l'une sur le développement et la participation des adolescents et l'autre sur la fillette. Les observations relatives à l'examen décennal et les rapports reçus des États Membres, des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU seraient utilisés pour établir le rapport que le Secrétaire général présenterait au Comité préparatoire à sa troisième session de fond, en juin.

119. L'un des moments forts de la deuxième session de fond du Comité préparatoire était le débat général consacré au projet de document final provisoire de la session extraordinaire, intitulé « Un monde fait pour l'enfant » (A/C.256/CRP.6), qui avait été établi par le Bureau du Comité préparatoire avec l'aide de l'UNICEF. Ainsi qu'il avait été convenu à la première session de fond du Comité, le document final devait être concis et concret et porter sur trois domaines principaux, à savoir : le développement du jeune enfant, l'éducation de base et la participation sociale des adolescents. Il devait aussi rappeler les grandes lignes des politiques en faveur des enfants plutôt que reformuler les accords mondiaux concernant certains secteurs sociaux.

120. La Directrice générale a fait observer que le Comité devait se prononcer sur deux questions d'organisation de la session extraordinaire en septembre, à savoir les dispositions à prendre pour la participation des ONG et l'organisation générale de la session. Elle a souligné que l'UNICEF était très favorable à la participation des ONG, qui étaient des partenaires indispensables des gouvernements et du système des Nations Unies, et elle a encouragé la participation active des enfants et des adolescents, dans le cadre des délégations des gouvernements et des ONG.

121. La Directrice générale a par ailleurs fait valoir que la session extraordinaire serait d'autant plus couronnée de succès que les gouvernements seraient représentés à un haut niveau pendant les préparatifs de

la session et à la session elle-même. Il fallait faire de nouveaux efforts pour que les chefs d'État ou de gouvernement se fassent représenter auprès du Comité préparatoire et assistent en personne à la session en septembre. La Directrice générale a rappelé aux délégations que le succès de la session extraordinaire était aussi fonction du versement des contributions des États Membres dans les délais voulus.

E. Création d'une réserve opérationnelle

122. Le Contrôleur a présenté le rapport sur la création d'une réserve opérationnelle (E/ICEF/2001/AB/L.3), en indiquant qu'il était soumis à ce moment précis en application d'une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/ICEF/1999/AB/L.10). Ce rapport examinait les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle. L'UNICEF s'était très bien passé de ce type de réserve pendant 53 ans. L'accroissement des recettes et la meilleure prévisibilité des ressources, de même que le meilleur suivi de la situation financière qu'autorisaient les nouveaux systèmes d'information, permettaient à l'UNICEF de gérer efficacement ses liquidités dans le cadre de sa politique actuelle en la matière. Il a été souligné que la création de réserves quelles qu'elles soient obligeait à soustraire des ressources au budget des programmes. Dans son rapport sur le rapport susmentionné (E/ICEF/2001/AB/L.4), le CCQAB a approuvé l'essentiel de l'examen et de l'analyse qui y figuraient mais a dit souhaiter reprendre l'examen de la question dans le cadre de son examen du budget biennal d'appui pour la période 2002-2003.

123. Toutes les délégations qui ont pris la parole au sujet du point de l'ordre du jour à l'examen ont félicité le secrétariat de la clarté et de la concision du rapport et se sont dites favorables à la recommandation tendant à maintenir la politique actuelle en matière de liquidités plutôt qu'à celle tendant à créer une réserve opérationnelle. Un grand nombre d'entre elles se sont par ailleurs félicitées de l'efficacité de la méthode de gestion budgétaire et financière actuelle de l'UNICEF.

124. Une des délégations a exprimé le vœu que les organismes des Nations Unies fassent preuve de cohérence en ce qui concerne les questions financières du type de celle qui était à l'étude et proposé qu'ils se consultent à cette fin.

125. Le Contrôleur a remercié les délégations de leurs observations, qu'elle a qualifiées de positives et d'utiles. La création d'une réserve aurait en effet pour résultat de soustraire des fonds au budget des programmes. L'UNICEF gérait son budget de manière prudente et se montrait méthodique dans toutes ses activités de programmation, de budgétisation et d'établissement de rapports afin de tirer le maximum de profit des fonds qui lui étaient confiés. Le Contrôleur a déclaré pour conclure que l'UNICEF faisait le point de ses besoins en matière de liquidités en permanence et que si un problème venait à se poser, il n'hésiterait pas à le signaler au Conseil d'administration pour que celui-ci examine à nouveau la question et propose éventuellement une solution de rechange (voir annexe II, décision 2001/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

F. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé

126. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le plan de travail et le projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2001/AB/L.1). Ce rapport a été présenté par le Directeur de la Division du secteur privé, qui a aussi décrit brièvement les conditions de travail de la Division en 2000 et les principales activités de cette dernière en 2001, à savoir sa participation au Mouvement mondial en faveur des enfants, l'élaboration de sa stratégie à long terme, la formulation de recommandations sur la collecte de fonds auprès du secteur privé et une étude systématique du secteur des entreprises, en ce qui concerne aussi bien les ventes que la collecte de fonds.

127. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont fait l'éloge de la Division, qui avait créé environ un tiers des recettes de l'UNICEF, et ont appuyé son plan de travail et son projet de budget. Certaines se sont félicitées de ses nouvelles initiatives, notamment de son partenariat avec la Fédération internationale des associations de football, du lancement d'une initiative mondiale pour les techniques de collecte de fonds et de ses échanges de données d'expérience. D'autres ont dit attendre avec intérêt les premiers résultats de ces initiatives dans un proche avenir. Une délégation a demandé s'il n'était pas possible de reproduire dans d'autres pays le programme d'investissement des pays nordiques, qui avait donné de bons résultats. Le

Directeur a répondu que cela n'était pas exclu mais que cela se ferait à une autre échelle. On pourrait par exemple mettre en oeuvre un programme analogue de restructuration et d'investissement dans certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

128. De nombreuses délégations se sont félicitées de la création de l'équipe de travail mixte sur la collecte de fonds dans le secteur privé et ont dit qu'il y avait lieu d'examiner le rapport d'activité de cette dernière. Le Directeur de la Division et la Directrice générale ont répondu que le Conseil d'administration serait informé des activités de l'équipe spéciale dans le cadre de la présentation du rapport financier de la Division pour 2000.

129. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a remercié le Conseil d'administration du bilan positif qu'il a dressé des efforts déployés par les comités nationaux pour l'UNICEF dans les domaines de la vente et de la collecte de fonds. Il constatait avec plaisir que, bien que la vente de cartes et de produits soit toujours à l'origine de la plupart des recettes de l'UNICEF, le plan de travail et le projet de budget de la Division mettaient de plus en plus l'accent sur la collecte de fonds dans le secteur privé. À son avis, cependant, les projections des recettes provenant de la collecte de fonds pour 2001 étaient un peu trop basses. Le Directeur de la Division a reconnu que ces projections étaient prudentes en raison de la situation économique actuelle, en particulier de l'imprévisibilité des taux de change. La Directrice générale a remercié les comités nationaux, non seulement de leur importante contribution au budget de l'UNICEF, mais aussi des précieux échanges intellectuels, idées et initiatives dont ils étaient à l'origine.

130. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par la diminution des ressources opérationnelles nettes de la Division, en particulier des ressources ordinaires, et ont fait observer que le projet de budget pour 2001 prévoyait une augmentation des dépenses malgré la diminution des recettes provenant du secteur privé. En réponse à leurs interventions, certains membres du Conseil ont proposé de modifier le projet de recommandation en y incluant des dispositions tendant à ce que les dépenses soient réduites proportionnellement à la diminution des recettes. Le Directeur de la Division et la Directrice générale ont répondu que le projet prévoyait déjà une diminution des dépenses au cas où les recettes seraient inférieures aux projections, ce qui était effectivement

le cas et avait entraîné une réduction des dépenses de la Division en 1999 et en 2000 (voir annexe II, décision 2001/5, pour le texte de la décision à voter par le Conseil d'administration).

G. Questions financières

131. La Directrice générale adjointe à l'administration, à la gestion et aux finances a présenté les deux documents examinés au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/55/5/Add.2) et le rapport de l'UNICEF au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au CCQAB (E/ICEF/2001/AB/L.2). Elle a indiqué que la Cinquième Commission et l'Assemblée générale avaient déjà examiné ces documents et que pour le sixième exercice biennal consécutif, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé un avis sans réserve sur les états financiers.

132. La Directrice générale adjointe a remercié les commissaires aux comptes, en particulier le représentant du Ghana, de l'ouverture d'esprit et du professionnalisme dont ils avaient fait preuve pendant leurs vérifications. L'UNICEF se réjouissait de continuer à travailler avec les vérificateurs externes du Royaume-Uni jusqu'en juin 2001 et avec ceux de la Cour française des comptes ultérieurement. La Directrice générale adjointe a également remercié le CCQAB de ses conseils.

133. Elle a ensuite abordé les principaux points du rapport financier et des états financiers vérifiés. Si l'on comparait les résultats financiers de l'UNICEF à la fin de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 à ceux obtenus à la fin de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999, on constatait que les recettes avaient augmenté de 13 % pour atteindre le chiffre de 2 milliards 83 millions de dollars; que les ressources ordinaires n'avaient augmenté que de 6 % alors que les contributions versées par les gouvernements n'avaient diminué que de 5 %; que pendant l'exercice biennal 1998-1999, les dépenses avaient représenté 93 % du montant des recettes; et que le coefficient de liquidité était de 1,42 au 31 décembre 1999, contre 1,36 au 31 décembre 1997.

134. Certaines délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir fait l'objet d'un avis sans réserve du Comité des commissaires aux comptes pour le sixième exercice

biennal consécutif, ce qui témoignait de la grande qualité de sa gestion financière et de sa comptabilité. D'autres en revanche se sont dites préoccupées par l'assistance en espèces aux gouvernements, dont le solde non liquidé au 31 décembre 1999 était de 159,9 millions de dollars, c'est-à-dire dépassait de 48,2 millions de dollars celui qui était enregistré au 31 décembre 1997. Une délégation a exprimé la même préoccupation que celle dont le CCQAB et certaines délégations ont fait part à la Cinquième Commission. Un certain nombre d'intervenants ont demandé que le secrétariat présente au Conseil d'administration, à sa session de septembre 2001, un rapport sur les pratiques en vigueur en ce qui concerne l'assistance en espèces aux gouvernements et sur les incidences des amendements apportés au Règlement financier et aux règles financières de l'UNICEF. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'application des recommandations issues des vérifications.

135. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a indiqué que l'assistance en espèces aux gouvernements était toujours d'actualité et a évoqué l'intéressant débat qui s'est tenu en 1999, lorsque le Conseil d'administration a examiné la question de la révision du Règlement financier et des règles financières de l'UNICEF. Elle s'est référée aux paragraphes 21 à 27 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999, dans lesquels le Comité ne faisait part d'aucune inquiétude concernant l'assistance en espèces aux gouvernements, ce dont l'UNICEF avait déduit qu'il était satisfait des mesures prises à ce sujet. Elle a en outre fait valoir que le solde de l'assistance en espèces aux gouvernements au 31 décembre 1999 n'avait qu'une valeur indicative et n'était probablement dû qu'aux nombreux transferts qui avaient été effectués avant la clôture des comptes. L'UNICEF suivait de très près les comptes d'assistance en espèces aux gouvernements qui n'étaient pas apurés neuf mois ou davantage après leur ouverture et des cadres de l'UNICEF s'étaient chargés eux-mêmes de cette tâche à l'occasion de leurs visites dans les bureaux extérieurs et de leurs réunions avec des homologues gouvernementaux. Lorsque le solde de ces comptes ne diminuait pas, l'assistance pouvait être suspendue.

136. Ayant évoqué la lourde charge de travail que les préparatifs de la troisième session ordinaire de 2001 imposent au secrétariat, la Directrice générale adjointe a demandé que le rapport soit soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 plutôt qu'en 2001. Répondant à une question posée par une délégation, elle a expliqué que le Comité des commissaires aux comptes était habilité à examiner les aspects des opérations de l'UNICEF concernant les finances, la gestion et les programmes, notamment les programmes de coopération avec les gouvernements. Elle a précisé que ces derniers se montraient très coopératifs pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir annexe II, décision 2001/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

H. Réunion d'annonce de contributions

137. La Directrice générale a ouvert la deuxième réunion annuelle d'annonce de contributions en application de la décision 1999/8 (E/ICEF/1999/7/Rev.1) sur la stratégie de mobilisation des ressources, qui stipulait qu'à la première session ordinaire de chaque année, les gouvernements qui sont en mesure de le faire annonceront leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF ainsi que le calendrier de leurs versements. Elle a présenté l'état actuel des contributions versées par les gouvernements et exprimé sa gratitude pour le ferme appui et la confiance manifestés à l'égard de l'UNICEF, comme en témoigne l'accroissement général des ressources. Elle s'est toutefois inquiétée de la tendance à la baisse des ressources ordinaires. Elle a fait observer que la baisse de ces ressources menaçait le fondement de l'UNICEF et a présenté le rôle crucial que les ressources ordinaires jouaient pour l'organisation.

138. La Directrice générale a remercié les délégations pour les contributions volontaires faites au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2000. Elle s'est particulièrement félicitée des contributions des 56 pays bénéficiant d'un programme de pays, qui montraient combien leurs gouvernements appuyaient et appréciaient les activités de l'UNICEF. Elle a rendu un hommage spécial aux sept gouvernements qui ont continué à faire des contributions généreuses à l'UNICEF et remercié ceux qui avaient augmenté leurs

contributions l'année précédente, en particulier ceux dont la contribution a augmenté de 7 % ou plus.

139. Trente-sept délégations (15 provenant de pays bénéficiant d'un programme de pays et 22 de pays donateurs) ont fait des interventions. En plus des contributions reçues avant la réunion d'annonce de contributions, le secrétariat a reçu 66 annonces de contributions, dont 49 fermes et 17 à titre indicatif. Quinze gouvernements ont annoncé le calendrier de leurs versements et neuf le montant indicatif de leurs contributions futures.

140. Plusieurs délégations ont partagé la préoccupation de la Directrice générale face à la baisse des ressources ordinaires. Il fallait établir un équilibre entre les ressources ordinaires et les contributions réservées afin de maintenir le caractère de l'organisation. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que la réunion d'annonce de contributions ait permis d'assurer des ressources plus prévisibles et d'améliorer le partage des charges dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources et du cadre de financement pluriannuel.

141. Pour conclure, la Directrice générale a remercié toutes les délégations qui ont annoncé des contributions pendant la session, ainsi que toutes celles qui ont manifesté leur intention de le faire. Elle attendait avec intérêt la position des délégations qui n'ont pas pu annoncer des contributions en janvier dès que le processus d'établissement de leur budget aura été mené à terme. Le document E/ICEF/2001/CRP.4, qui montrait les contributions reçues avant et pendant la session, a été distribué. (Voir annexe I pour la mise à jour.)

I. Questions diverses

142. La Directrice générale a fait un exposé oral sur le moral du personnel. Elle a loué l'excellent travail effectué par le personnel de l'UNICEF et souligné que les fonctionnaires devaient travailler dans un environnement positif. Ces dernières années cependant, il leur est demandé de travailler dans des environnements plus dangereux et plus complexes, et ils sont souvent séparés de leurs familles. La sécurité était un problème d'une ampleur croissante alors que les ressources nécessaires pour financer certains postes étaient de moins en moins prévisibles.

143. La Directrice générale a indiqué que le moral du personnel était une priorité absolue de l'organisation et qu'elle avait donné instruction aux chefs de bureau de faire une place de choix à la question dans leurs programmes. Elle a présenté certaines initiatives en cours : lors des réunions de gestion à l'échelle mondiale, les questions relatives aux ressources humaines étaient toujours à l'ordre du jour; un site consacré au moral du personnel a été créé sur le réseau Intranet afin d'encourager un dialogue libre et ouvert; on fait de plus en plus appel aux services d'intermédiaires; et des ateliers conjoints à l'intention du personnel affecté aux programmes et du personnel affecté aux opérations se tenaient. Elle a ajouté que lorsqu'elle-même et les directeurs généraux adjoints se déplaçaient dans les régions, ils examinaient la situation concernant le moral du personnel. Elle s'est félicitée de la mise en place, dans la plupart des bureaux régionaux, d'une équipe de gestion et de mise en valeur des ressources humaines.

144. Les prestations dont bénéficiait le personnel comprenaient le congé de paternité, le congé à l'occasion d'une adoption, le congé pour motif familial d'urgence et les mesures visant à encourager un environnement propice à la vie de famille. La Directrice générale a indiqué que le VIH/sida était devenu plus qu'une politique et un programme; c'était maintenant également une question de ressources humaines qui avait des incidences pour le personnel de l'UNICEF. Malgré les progrès enregistrés en ce qui concerne le moral du personnel, les efforts se poursuivaient.

145. Deux délégations se sont félicitées de l'exposé et ont reconnu que les ressources humaines posaient une question de gestion essentielle. Le personnel était la clef de voûte du succès de l'organisation. Une délégation a demandé que des rapports périodiques soient établis sur le moral du personnel.

J. Clôture de la session

146. Pour conclure, la Directrice générale a indiqué que la première session ordinaire du Conseil chaque année était particulièrement importante car elle permettait de procéder à un examen approfondi des directives de programmation dans le contexte des notes de pays. Elle a remercié les délégations des très importants apports qu'elles avaient faits et ajouté qu'elle attendait avec intérêt de les revoir à la

deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire qui se tiendrait la semaine suivante.

147. Elle s'est félicitée des résultats de la réunion d'annonce de contributions et de la volonté des gouvernements de rendre les ressources plus prévisibles. Enfin, elle a félicité le Président et les autres membres du Bureau en notant combien il importait d'avoir des membres du Conseil efficaces et engagés. Elle a également remercié les interprètes, le personnel des services de conférence et le Secrétaire du Conseil.

148. Pour conclure, le Président a félicité les Vice-Présidents et la Directrice générale pour leur coopération et leur participation active aux travaux et remercié le Secrétaire du Conseil. Il a déclaré qu'il avait eu l'occasion de travailler dans de nombreuses instances à l'ONU et que les sessions du Conseil d'administration de l'UNICEF étaient des plus agréables.

149. Pendant son mandat d'un an, le Président comptait continuer à commencer les réunions à l'heure. Il a estimé, selon ses calculs, qu'une économie de 13 500 dollars pourrait ainsi être réalisée au cours de l'année. Il a émis le voeu de retrouver les membres du Conseil à la deuxième session de fond du Comité préparatoire la semaine suivante.

Chapitre III Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM

Cadres pour l'établissement d'indicateurs du bilan commun de pays

Déclaration de Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire : « Les Nations Unies et l'Europe : partenaires multilatéraux actifs »

150. La première partie de la réunion conjointe a été présidée par S. E. M. Movses Abelian (Arménie), Président du Conseil d'administration de l'UNICEF. L'Administrateur du PNUD, la Directrice générale de

l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, le Sous-Directeur exécutif du PAM et M. Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, occupaient la tribune. L'Administrateur du PNUD a présenté M. Nielson.

151. Nielson a souligné le renforcement des relations entre la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies tout en indiquant qu'il était possible d'y apporter des améliorations et de mettre en place un partenariat plus efficace. La coopération avec le système des Nations Unies devait être plus systématique et axée sur les programmes et moins ponctuelle et axée sur les projets, et permettre de renforcer l'engagement mutuel en faveur d'un dialogue en matière de politiques. Pour intensifier la collaboration, il faudrait reconnaître la valeur ajoutée et les capacités essentielles des organismes des Nations Unies par rapport aux priorités de la Communauté européenne en matière de politiques de développement.

152. Évoquant les changements intervenus dans la politique de développement de la Commission européenne au cours de l'année écoulée, M. Nielson a présenté les trois principaux éléments à l'origine de la nouvelle approche de la Communauté européenne en matière de politiques de développement et de coopération pour le développement. Premièrement, la Commission européenne et les ministres chargés du développement de l'Union européenne sont convenus, lors des sessions du Conseil de développement de mai et novembre 2000, d'une politique européenne de développement. Deuxièmement, les 15 États membres de l'Union européenne et les 77 États membres du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui constituent le partenariat ACP-Union européenne ont franchi une nouvelle étape historique dans leur relation en établissant le nouvel Accord de Cotonou. Troisièmement, la Commission a pris des décisions extrêmement importantes quant aux moyens de réformer et d'améliorer radicalement la gestion de l'aide extérieure fournie par la Communauté. Ces trois décisions visaient à aider la Communauté à relever le double défi qui consiste à rendre l'aide extérieure plus efficace et à aider les pays en développement à s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale.

153. Ainsi, dans la nouvelle orientation de la Communauté européenne en matière de développement, la lutte contre la pauvreté est devenue

le principal objectif de toutes les politiques et activités. Pour atteindre cet objectif général, la Commission concentrerait ses efforts sur six domaines où elle détient un avantage comparatif : commerce et développement; intégration et coopération régionales; politiques macroéconomiques liées aux stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier le renforcement des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation; transport fiable et durable; sécurité alimentaire et stratégies de développement rural durable; enfin, renforcement des capacités des institutions, bonne gouvernance et état de droit. Les questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, l'environnement et les droits de l'homme seraient pleinement intégrées à toutes ces activités.

154. Étant l'un des principaux donateurs dans le domaine de l'aide au développement, la Communauté s'efforçait de tirer le meilleur parti des cadres et processus existants, notamment des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes de l'Union européenne seront basés sur ces instruments, le cas échéant, lors de l'élaboration des documents stratégiques de pays pour le prochain plan pluriannuel.

155. Les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social ont servi de base à la nouvelle orientation de la Commission européenne en matière de coopération pour le développement. Ces engagements ont été intégralement incorporés dans l'accord de partenariat ACP-Union européenne signé à Cotonou le 23 juin 2000. L'accord mettait l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. La première étape consisterait à renforcer le volet politique des relations entre les pays ACP et l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et l'importance de la communication et de l'information. Des accords régionaux de partenariat économique seraient conclus dans les zones de libre-échange à l'échelle régionale, ce qui permettrait aux pays ACP de s'intégrer graduellement dans l'économie mondiale. La coopération et l'intégration régionales étaient perçues comme la pierre angulaire de toute réponse efficace face à la mondialisation, et le commerce a été fermement lié aux questions liées à l'environnement et aux normes de travail. L'accord de

Cotonou a ouvert la voie à une augmentation des investissements étrangers directs, que l'Union européenne entendait stimuler grâce à un nouveau mécanisme d'investissements doté de 2,2 milliards d'euros. Des crédits seraient alloués après évaluation des conditions de chaque pays et des résultats obtenus.

156. Nielson a également présenté la réforme du service extérieur de la Commission à compter de 2001. L'objectif, qui est d'en accroître l'efficacité, se fondait sur trois principaux éléments : un nouvel Office de coopération Europe-Aid chargé de gérer l'aide extérieure de l'Union européenne; la création de mécanismes internes plus solides et mieux structurés pour garantir la qualité et la cohérence des programmes d'aide de la Commission européenne; l'examen approfondi des engagements pris afin d'améliorer le rythme et la qualité des dépenses. La mise en route de la première phase de décentralisation et de délégation de pouvoirs à 23 délégations en 2001 était bien avancée et comprenait la fourniture de ressources humaines et matérielles. Toutes les délégations y participeront d'ici à la fin de 2003.

157. L'un des objectifs de la gestion de l'aide extérieure était de renforcer la coopération avec certains organismes des Nations Unies chargés du développement et des affaires humanitaires. La modification des dispositions juridiques favoriserait une coopération plus souple avec l'Organisation des Nations Unies et changerait la culture d'entreprise de la Commission européenne à l'égard de l'Organisation. D'importantes réunions sur la lutte contre la pauvreté se tiendraient en 2001, notamment la troisième Conférence des pays les moins avancés et la réunion sur le financement du développement.

158. La politique de la Communauté européenne en matière de développement est entrée dans une nouvelle ère. Étant un important partenaire dans le domaine de la coopération pour le développement à l'échelle mondiale, la Communauté était disposée à assumer sa part de responsabilité pour ce qui est d'améliorer la société internationale. Il fallait assurer une gouvernance plus mondiale. L'intensification de la coopération entre la Communauté européenne et le système des Nations Unies devrait y contribuer davantage.

159. Pour conclure, M. Nielson a déploré la décision prise récemment par l'un des principaux donateurs concernant le FNUAP, en particulier à un moment où

tant de femmes victimes de violence et marginalisées avaient besoin de l'appui de cette organisation. Il a souligné l'importance des activités entreprises par le FNUAP et la Fédération internationale pour le planning familial, organisation qui avaient considérablement contribué à la lutte contre la pauvreté et à l'avènement d'une communauté mondiale solidaire.

Observations des délégations

160. Une délégation s'est félicitée de la « nouvelle ère » en matière de coopération pour le développement annoncée par la Commission européenne. Le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies en particulier représentait un pas très positif. Le principal défi à relever consistait à intensifier la coordination et la coopération. L'intervenante a qualifié d'évolution positive le renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies, l'importance croissante des activités régionales et l'intensification de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il fallait une approche réaliste et globale en matière de développement qui permette de traduire les nouvelles idées en orientations et en stratégies. Le renforcement des relations entre la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement et des activités humanitaires était une importante priorité pour sa délégation qui assurait actuellement la présidence de l'Union européenne. Il faudrait accueillir favorablement les consultations futures entre les Conseils d'administration et le Commissaire.

161. Une autre délégation a exprimé sa gratitude au Commissaire pour la visite qu'il a effectuée au Japon avant de participer à la réunion conjointe des Conseils d'administration. L'intervenant a souligné qu'il importait d'amener les populations à appuyer l'aide publique au développement grâce à des programmes plus efficaces. Sa délégation se félicitait de l'ouverture de l'Office de coopération Europe-Aid. Son pays partageait plusieurs des objectifs définis par M. Nielson, en particulier avec le système des Nations Unies. Au niveau des pays, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les plans d'action sectoriels étaient des instruments essentiels. L'aide devrait être coordonnée de manière graduelle sans que des vues soient imposées aux pays en développement. Il importait que les pays bénéficiaires choisissent la forme appropriée d'aide au développement en fonction de leur situation propre. À cet égard, on pourrait

envisager à la fois l'approche-programme et l'approche-projet.

162. D'autres délégations se sont félicitées de l'importance que l'Union européenne attachait à l'aide au développement et au renforcement de la coopération avec les Nations Unies. Il fallait espérer que la réunion sur le financement du développement permettra de renverser la tendance à la baisse des ressources consacrées au développement. Une délégation a relevé l'expérience réussie de la collaboration régionale dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de lutte contre la pauvreté. Un autre intervenant a posé des questions concernant la coordination entre les instruments de programmation au niveau des pays et la manière dont les programmes d'aide des États membres de l'Union européenne seraient coordonnés avec le programme général d'aide de l'Union européenne.

163. La Directrice générale de l'UNICEF s'est félicitée du fait que le Commissaire Nielson ait ouvert la voie à l'établissement d'un partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies. L'UNICEF s'engageait à collaborer avec l'Union européenne dans le cadre du dialogue proposé par le Commissaire. La Directrice générale a également indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants qui aura lieu en 2001.

164. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Commissaire de son appui au FNUAP, qui appuierait les activités qu'il avait proposées en particulier dans le contexte régional.

165. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a remercié le Commissaire de sa déclaration et expliqué que son organisation avait reconnu le rôle important joué par l'Union européenne en créant un poste d'observateur permanent pour l'Union européenne au sein de son conseil d'administration.

166. L'Administrateur du PNUD s'est dit favorable au partenariat entre le système des Nations Unies et l'Union européenne et a souligné l'importance de la nouvelle initiative.

167. Nielson a répondu aux observations et aux questions soulevées. Il a indiqué que la Commission souhaitait vivement accélérer le dialogue avec le système des Nations Unies. Il a souligné l'importance de la coopération dans le domaine de la prévention des

conflits et dans les activités visant à assurer le passage d'une situation de crise au développement. Il importait que la coopération pour le développement soit efficace afin d'assurer le soutien des populations à l'aide publique au développement. S'agissant de programmation, l'intervenant a souligné qu'il fallait un plan d'action sectoriel pour améliorer la qualité des activités de développement et les rendre plus prévisibles. L'utilisation de documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté comme cadre permettait d'assurer une meilleure coordination entre les donateurs grâce à la participation des institutions de Bretton Woods. Il fallait prendre des mesures collectives pour exécuter des programmes viables susceptibles de produire des résultats vérifiables. En réponse à une question, M. Nielson a indiqué que l'Union européenne ne ferait pas de contribution de base aux fonds et programmes des Nations Unies car les membres de l'Union étaient déjà des donateurs. Il a souhaité que la réunion sur le financement du développement permette de mobiliser l'appui des populations à l'aide publique au développement.

Progrès de l'utilisation des indicateurs dans les bilans communs de pays

168. La deuxième partie de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM était présidée par Mme Ulla-Maija Finskas-Aho (Finlande), Vice-Présidente du Conseil d'administration du PAM, qui a transmis aux participants les salutations du Président du Conseil. Mme Finskas-Aho a précisé que la présente session serait consacrée à l'étude des progrès accomplis dans l'élaboration des indicateurs du bilan commun de pays et dans leur utilisation. Elle a présenté le Président du groupe de travail spécial sur les indicateurs du bilan commun de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement.

169. Le Président du groupe de travail a déclaré que l'élaboration des indicateurs du bilan commun de pays offrait un exemple d'une parfaite coopération entre les organismes des Nations Unies. En effet, outre les organismes représentés sur l'estrade, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, toutes les commissions régionales et d'autres institutions y avaient pris une part active. L'intervenant a expliqué que le bilan commun de pays était un processus d'examen et d'analyse de la situation des pays en matière de développement fonctionnant sous le

contrôle des pays, fondé sur des principes souples qui lui permettaient de s'adapter aux conditions et aux besoins locaux favorisant le rapprochement entre les partenaires de développement nationaux et internationaux. Il a précisé que la liste des indicateurs donnée dans les principes de base du bilan commun de pays n'avait qu'une valeur d'information et n'était ni normative ni limitative. Les indicateurs avaient été conçus pour mesurer les progrès accomplis en vue des principaux objectifs de développement établis dans le cadre des conférences, des sommets et des conventions des Nations Unies tenus dans les années 90. Ils permettaient également de repérer les lacunes à combler en matière de données, ainsi que les domaines dans lesquels les systèmes statistiques nationaux avaient besoin d'être renforcés.

170. Pour évaluer l'utilisation des principes de base des indicateurs du bilan commun de pays, le groupe de travail avait envoyé un questionnaire aux pays qui avaient mené à bien le bilan commun depuis que ces principes avaient été mis au point; il avait reçu des réponses de 36 pays sur les 37 sollicités. Cette enquête avait permis de constater que les équipes de pays des Nations Unies, en coopération avec les gouvernements nationaux, utilisaient des indicateurs différents suivant les pays. Le choix des indicateurs utilisés était dicté essentiellement par la disponibilité des données. La plupart des équipes de pays travaillaient en étroite collaboration avec les gouvernements, en particulier avec les offices nationaux de statistique et les ministères d'exécution, et avaient fréquemment recours à des experts nationaux. L'enquête avait également fait ressortir le rôle décisif joué par les offices nationaux de statistique dans le choix des indicateurs et l'établissement de leur validité. À cet égard, la plupart des équipes de pays avaient indiqué qu'elles comptaient principalement sur les sources de données nationales et qu'elles n'utilisaient largement les sources internationales qu'en situation de crise ou à l'issue de crises.

171. D'après les résultats de l'enquête, la plupart des équipes de pays avaient créé des bases de données pour le suivi des conférences internationales ou se proposaient de le faire. Néanmoins, elles avaient du mal à les tenir à jour faute de ressources et de compétences techniques. Les indicateurs du bilan commun de pays constituaient un point de départ pour l'évaluation et l'analyse de la situation d'un pays, permettaient de repérer les domaines clefs appelant la

définition de grandes orientations et de programmes et servaient d'outil pour des activités conjointes de sensibilisation et de programmation. De nombreuses équipes de pays mentionnaient l'existence de liens entre le bilan commun de pays et d'autres cadres d'action, notamment avec les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La plupart disaient avoir mis en place des programmes pour se doter de moyens accrus en matière statistique ou se proposaient de le faire au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

172. Le Président a énuméré les défis à relever. Les indicateurs de base du bilan commun de pays devaient être adaptés aux nouvelles priorités établies par les plans nationaux, les examens de suivi des conférences et la Déclaration du Millénaire. La collecte de données coûtait cher et les ressources prévues pour consolider les systèmes statistiques étaient limitées. Il faudrait donc encore une aide financière internationale et des compétences techniques. Pour mettre au point de nouveaux indicateurs, il conviendrait de se fonder sur les meilleures pratiques tirées des expériences antérieures et de mieux utiliser la participation nationale et régionale.

Communication de l'équipe des Nations Unies au Népal

173. Le Vice-Président de la Commission nationale de la planification du Gouvernement népalais a rappelé que les organismes des Nations Unies étaient présents au Népal depuis 1951 et qu'ils avaient amélioré la vie du peuple népalais à de nombreux points de vue. Le système des Nations Unies et le Gouvernement népalais étaient liés par des liens éprouvés d'amitié et de partenariat. L'intervenant a cité trois projets dans le cadre desquels le PNUD, l'UNICEF et le PAM travaillaient de façon complémentaire en exploitant au mieux leurs atouts respectifs. Il a signalé en particulier que des dispositions concrètes étaient prises pour accroître cette coopération au titre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En tant que président de l'atelier national sur le projet de bilan commun sur le Népal, il s'était beaucoup réjoui du débat intensif dont les problèmes de développement du pays avaient fait l'objet à l'occasion de la définition du bilan commun.

174. Dix-huit mois avaient été consacrés à l'élaboration des principes de base des indicateurs du bilan commun de pays, donnant lieu à une série de

consultations avec divers organes gouvernementaux chargés de la collecte de données, ainsi qu'avec des décideurs et d'autres fonctionnaires qui recherchaient des données ou en utilisaient. À l'issue de ces consultations, il avait été décidé d'essayer de trouver un juste équilibre entre ce qui était souhaitable et ce qui était faisable. Les groupes thématiques interorganisations des Nations Unies avaient apporté une contribution particulièrement importante aux dernières décisions relatives aux impératifs en matière de données et aux sources de données. Des données complètes et à jour permettraient au Gouvernement de procéder plus systématiquement au suivi des objectifs établis lors des conférences internationales. Il convenait de noter que le Gouvernement et les organismes des Nations Unies s'employaient ensemble à intégrer dans le prochain recensement de population des perspectives sexospécifiques.

175. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD a déclaré que, dans le cas du Népal, les indicateurs du bilan commun de pays avaient facilité l'évaluation générale de la situation en matière de développement et permis de mieux cerner les principaux problèmes. Ils fournissaient des éléments de base à l'analyse des impératifs du développement et permettaient de suivre les progrès accomplis en vue des objectifs mondiaux et de ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils permettaient de repérer les lacunes à combler sur le plan des données et de la mise en place de capacités. Ils s'inscrivaient dans la stratégie des trois A (Assessment, Analysis, Action), qui mettait à contribution l'évaluation, l'analyse et l'action. Les indicateurs utilisés avaient été choisis pour leur applicabilité au contexte népalais et compte tenu des données disponibles et de leur qualité. Les participants au processus, à savoir le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, s'étaient réunis en groupes thématiques pour décider des indicateurs à retenir. Ils s'étaient mis d'accord sur 114 indicateurs qui utilisaient 28 sources gouvernementales et 7 sources internationales mais ne couvraient pas tous les domaines. Pour parer à cet inconvénient, il avait fallu renforcer le système national d'information sur le plan de la collecte et du traitement des données et harmoniser les systèmes statistiques nationaux.

176. Le représentant du FNUAP au Népal a fait savoir que l'élaboration des indicateurs du bilan commun

pour le Népal avait limité le double emploi dans les activités entreprises par les différents organismes et accru l'esprit d'équipe et le sens de l'action chez les fonctionnaires des Nations Unies en poste dans le pays. Le document produit avait reçu un accueil favorable, tant au Népal qu'ailleurs. Au titre des enseignements à tirer de l'expérience, le représentant du FNUAP a déclaré qu'on aurait pu faire mieux sur le plan de la participation et que le processus avait accru le volume de travail déjà lourd des groupes thématiques interorganisations. Il a également signalé que les efforts auraient été plus fructueux si une approche fondée sur le respect des droits avait été adoptée dès le début.

177. Le bilan commun de pays avait mis en évidence les problèmes de développement auxquels le Népal devait s'attaquer. Il s'agissait essentiellement de lutter contre la pauvreté qui sévissait à grande échelle : 42 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté défini par le Gouvernement et le plan national de développement visait à réduire ce pourcentage de moitié d'ici à 2015. Les revenus présentaient des écarts importants et le classement du pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD n'était pas très brillant. Le taux d'accroissement de la population restait élevé, la population doublant tous les 29 ans, et les indicateurs de santé, tels que le taux de mortalité maternelle et les taux de mortalité des nourrissons et des moins de 5 ans, étaient inquiétants. Le Népal enregistrait les taux de mortalité infantile les plus élevés de l'Asie du Sud et peu de femmes avaient accès aux soins prénatals. Les taux d'inscription dans l'enseignement primaire s'amélioraient mais restaient faibles en comparaison des autres pays et on constatait de grandes différences dans la scolarisation des filles et des garçons. Ce n'était d'ailleurs pas le seul domaine où les femmes continuaient d'être désavantagées.

178. Le représentant de l'UNICEF a expliqué comment le Plan-cadre des Nations Unies pouvait aider le pays à passer du stade de l'analyse à celui de l'action en s'aidant de deux exemples. Dans le premier cas, il a pris pour point de départ un constat relatif à la scolarisation des filles : le taux de scolarisation net des filles dans l'enseignement primaire était inférieur de 19 points de pourcentage à celui des garçons. L'analyse de la situation avait permis de constater, d'une part, que les programmes actuels ne contribuaient pas à réduire cet écart et, d'autre part, qu'il y avait lieu d'augmenter le pourcentage d'enseignantes et

d'améliorer la qualité de l'éducation donnée aux filles. Grâce au Plan-cadre, il existait actuellement un programme commun axé sur ces objectifs. Dans le second cas, l'évaluation des données avait permis de constater que les données relatives au marché du travail étaient insuffisantes en ce qui concernait la répartition par sexe, le travail des enfants et le secteur informel. De toute évidence, les politiques du Gouvernement en matière d'emploi laissaient donc de côté certains problèmes graves du pays. C'est pourquoi le Plan-cadre avait prévu un appui commun à la réalisation d'un système d'information sur le marché du travail et d'une enquête sur la main-d'oeuvre.

179. Le Représentant et Directeur de pays du PAM a évoqué les initiatives communes lancées par les organismes des Nations Unies au Népal. Les activités étaient pour la plupart regroupées dans les régions les plus démunies du pays et un certain nombre de projets communs étaient entrepris en coopération dans plusieurs districts de l'ouest du pays, où on enregistrait des déficits alimentaires. Dans le cadre de l'Initiative Achham, mise en place dans un district de l'ouest du pays, l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'UNESCO travaillent ensemble à des projets portant sur les domaines suivants : autonomisation des femmes; survie, croissance et développement de l'enfant; lutte contre le VIH/sida; conduite des affaires publiques; création de revenus et d'emplois; amélioration de la condition sociale et économique des gens de caste inférieure et des populations opprimées. En outre, plusieurs institutions unissaient leurs efforts dans le cadre d'une initiative commune de lutte contre le trafic de femmes et de filles.

180. Le Représentant permanent du Royaume népalais a déclaré que le fait que son pays ait été choisi pour faire l'objet d'une présentation spéciale à la réunion conjointe des Conseils d'administration témoignait de la confiance mutuelle et du partenariat fructueux qui existaient entre le Gouvernement népalais et les organismes des Nations Unies. Ceux-ci étant traditionnellement les partenaires les plus proches et les plus fidèles du pays, le Gouvernement souhaitait coopérer davantage avec eux. Il était disposé à accepter tout modèle susceptible d'accélérer le développement, ce qui était le cas du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Néanmoins, le Népal ne pouvait se permettre de tenter des expériences qui n'avaient pas des chances raisonnables d'aboutir et sa marge d'erreur était très

étroite. Le Représentant permanent a souligné que, si l'exigence de compatibilité était essentielle aussi bien pour les interventions des bailleurs de fonds que pour les secteurs qu'elles concernaient, la nécessité de multiplier les outils de planification en fonction du nombre de bailleurs de fonds risquait de poser de graves problèmes à un pays aussi vulnérable que le Népal.

181. Les délégations ont pris acte avec satisfaction de la communication de l'équipe des Nations Unies au Népal, ainsi que des déclarations du Vice-Président de la Commission nationale de planification et du Représentant permanent. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance du bilan commun de pays, soulignant qu'il devait constituer l'une des pièces maîtresses de l'action des Nations Unies en faveur du développement. Elles espéraient que, dans le cadre du bilan commun de pays, on accorderait une plus grande attention au débat relatif à l'examen triennal des orientations du Conseil économique et social ainsi qu'aux débats de fond sur les indicateurs et le renforcement des capacités de la Commission de statistique. La communication de l'équipe des Nations Unies et celle du Président du Groupe de travail sur les indicateurs du bilan commun de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient permis de mesurer la contribution éventuelle du bilan commun de pays à la mise en place de capacités. Elles avaient également montré que les indicateurs revêtaient une importance cruciale du fait qu'ils pouvaient aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement régional et orienter l'assistance apportée par les Nations Unies.

182. Plusieurs délégations se sont félicitées de la priorité donnée par le bilan commun de pays aux indicateurs élaborés sur le plan national. Une délégation a fait re-marquer qu'il convenait d'accorder plus d'attention aux indicateurs régionaux. Il y avait lieu d'étudier de plus près la validité des différents indicateurs, un indicateur global unique ne pouvant s'appliquer à tous les pays. Tout en restant sous le contrôle des gouvernements, les bilans communs de pays devaient se fonder sur des consultations menées avec tous les membres du système des Nations Unies et, dans la mesure du possible, avec des organisations de la société civile, le secteur privé ainsi que des donateurs bilatéraux. Il convenait d'instaurer plus de cohérence entre les procédés de collecte et la demande de données dans les pays en développement. On

espérait que les analyses conjointes de situation permettraient de réduire le nombre d'études demandées aux bailleurs de fonds et au Gouvernement.

183. Une délégation a souligné qu'il fallait absolument rappeler que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devaient tenir fidèlement compte des objectifs des pays concernés et que les gouvernements avaient un rôle prépondérant à jouer dans leur élaboration. L'examen de la validité technique des indicateurs de suivi des objectifs établis lors des grandes conférences était du ressort de la Commission de statistique des Nations Unies, organe intergouvernemental. Par exemple, en matière de conduite des affaires publiques, il n'existait ni objectif convenu sur le plan international ni procédure de suivi de l'exécution. Tous les indicateurs devaient être établis dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies. En outre, les accords issus des conférences mondiales s'appliquaient à tous les pays, et pas seulement aux pays en développement.

184. Une délégation a évoqué les évaluations faites par son gouvernement concernant l'exécution du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans deux pays. Elle a fait état des progrès accomplis sur le plan du travail d'équipe et estimé que la collaboration qui s'était instaurée dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays s'était traduite par une amélioration des programmes d'aide au développement. Il convenait de rappeler que le bilan commun de pays était un processus et qu'il était appelé à évoluer et à s'améliorer. Une autre délégation a déclaré qu'il devenait extrêmement difficile de convaincre les contribuables de l'utilité de l'aide publique au développement. On pouvait tirer parti du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour prouver au public que l'argent des bailleurs de fonds n'était pas gaspillé. Il fallait surtout veiller à en faire non de lourdes machines administratives mais des mécanismes souples capables de répondre aux besoins des différents pays en développement. La même délégation a demandé que les interventions des donateurs bilatéraux soient mieux coordonnées.

185. Dans sa réponse, le Vice-Président de la Commission nationale de planification a expliqué que la mise en place de capacités avait une importance prépondérante dans les concepts du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies. Au Népal, le

processus du bilan commun avait donné d'excellents résultats, la participation du Gouvernement ayant été prévue dès la première consultation relative à l'élaboration des indicateurs. La participation du Gouvernement à ce stade était indispensable pour qu'il prenne toute la mesure de son rôle de principal responsable. Mais le processus avait également permis de constater que l'infrastructure de l'information nationale présentait de graves insuffisances. Les organismes des Nations Unies s'employaient à accroître les moyens du Bureau central de la statistique en matière de production et de diffusion des données.

186. Le représentant résident du PNUD a fait savoir que des donateurs bilatéraux faisaient partie des groupes thématiques et participaient aux consultations. Les problèmes auxquels il fallait s'attaquer étaient notamment l'insuffisance des données et la nécessité d'équiper les institutions nationales afin qu'elles puissent remédier à cette situation. Le Président du groupe de travail a déclaré que, malgré les progrès importants accomplis dans l'exécution du bilan commun de pays, le processus en était à ses débuts. Il fallait encore constamment le revoir et le mettre au point, en particulier pour inciter les gouvernements à y participer et à en prendre le contrôle. Renforcer les capacités était indispensable, surtout sur le plan des données sexospécifiques où elles étaient souvent rudimentaires. C'était un domaine où les organismes des Nations Unies étaient particulièrement actifs. L'intervenant a admis que l'on manquait d'indicateurs relatifs à la conduite des affaires publiques. Il a également reconnu que le bilan commun de pays était un outil à l'usage des pays en développement. Toutefois, les organismes de suivi des traités internationaux surveillaient l'exercice des droits civils et politiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

187. Gert Rosenthal (Guatemala), Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, a présidé la troisième partie de la réunion conjointe. Il a accueilli à la tribune la Directrice générale de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, l'Administrateur du PNUD et le Sous-Directeur exécutif du PAM.

188. Le Président du Conseil a suggéré que les délégations se démarquent de considérations strictement nationales et donnent au débat une dimension plus générale. Une délégation a souhaité savoir quelle serait la prochaine étape pour ce qui était de l'intégration des bilans communs de pays et du

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les procédures de programmation. Elle a également demandé des précisions quant à l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme. Appelant l'attention sur les objectifs arrêtés au Sommet du Millénaire, l'Administrateur du PNUD a estimé qu'ils imprimaient un nouvel élan au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et incitaient tous les pays à nouer des alliances mondiales et nationales. Cela permettrait aux équipes de pays de faire cadrer leur action avec les objectifs du Sommet, ce qui engendrerait une coopération plus efficace entre tous les partenaires et faciliterait la programmation. L'Administrateur a souligné que l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme n'était pas due à des contraintes extérieures mais était plutôt l'occasion de mobiliser les partenaires dans les différents pays en vue de progresser sur une voie unanimement acceptée. La Directrice exécutive du FNUAP a fait observer que cette approche donnait aux gouvernements les moyens de respecter les obligations qui leur incombent au titre des traités.

189. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré qu'un certain nombre de pays, comme le Cambodge, la Colombie et le Mozambique, s'étaient engagés en faveur d'une démarche fondée sur le respect des droits. Elle a souligné que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devaient être dirigés par les pouvoirs publics avec la participation de tous les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales. Elle a constaté que la maîtrise des projets était de plus en plus confiée aux gouvernements et que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement s'articulaient désormais sur les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement intégré. Elle a dit qu'il avait suffi de peu de temps pour que les conseils d'administration cessent de s'interroger sur les orientations à suivre au titre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, objet des délibérations des premières réunions conjointes, et commencent à examiner les premières réalisations. Soucieuses d'éviter des lourdeurs administratives, la Directrice générale de l'UNICEF et la Directrice exécutive du FNUAP ont précisé que les analyses de situation effectuées par les organismes des Nations Unies n'avaient plus lieu d'être et dans certains cas avaient déjà été remplacées par les bilans communs de pays et

les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

190. Plusieurs délégations ont remercié l'équipe de pays du Népal de son excellent exposé et se sont félicitées de la forme et de la teneur de la coopération des Nations Unies dans ce pays. Une délégation a demandé comment d'autres équipes de pays pouvaient transposer les enseignements tirés d'une expérience fructueuse, cas du Népal, et quelles impulsions pouvaient être données au niveau central. Une autre délégation a souhaité savoir par quels moyens on pouvait étoffer et diffuser plus largement l'information disponible et de quelle façon on pouvait associer plus étroitement les institutions de Bretton Woods aux travaux du système des Nations Unies. Une délégation a demandé des précisions sur le lien existant entre les données servant à l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain et celles utilisées dans les bilans communs de pays.

191. L'Administrateur du PNUD a déclaré que tout était mis en œuvre pour faire connaître les pratiques optimales au moyen d'activités de formation conjointes; par ailleurs, lorsqu'il semblait que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ne progressaient pas dans les délais, le Groupe des Nations Unies pour le développement dépêchait des missions chargées d'évaluer la situation et d'aider les équipes de pays. S'agissant de la diffusion de l'information, l'Administrateur a appelé l'attention des membres du Conseil sur les nouveaux sites Internet : RCNet (réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies) et DevLink (appui aux équipes de pays des Nations Unies). Il a par ailleurs précisé que les rapports nationaux sur le développement humain s'inspiraient fortement des bilans communs de pays et signalé que les organismes des Nations Unies coopéraient avec les institutions de Bretton Woods en participant aux activités prévues par les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement intégré. Il a souligné que l'important était de donner la maîtrise des projets aux pays.

192. Une délégation a constaté que la collecte de données dans les pays en développement était généralement insuffisante et fait valoir qu'il importait de renforcer les capacités dans ce domaine. Une autre a dit que les indicateurs des bilans communs de pays devaient être diversifiés et modulables, selon la situation du pays. Une autre délégation a demandé des

précisions quant au rôle des commissions régionales. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que les commissions régionales avaient reçu des instructions et que la collaboration s'améliorait et s'intensifiait. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que son organisation avait aidé les commissions régionales à réunir des données et que la coopération donnait déjà de bons résultats dans ce domaine.

193. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a rappelé que par le passé le système des Nations Unies avait été amené à changer de cap. Les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement semblaient être l'outil de choix pour mieux comprendre l'évolution suivie, y compris les conférences internationales des années 90. Il a déclaré que la volonté de coopérer existait et que nombre d'équipes de pays étaient hautement compétentes. Il a cependant fait observer que chacun des organismes avait une mission distincte et nécessaire.

194. Le Président du Conseil a résumé les débats en disant qu'il y avait eu des progrès notables s'agissant des séries d'indicateurs. Il a souligné qu'il importait de donner la maîtrise des projets aux pays et que les cadres d'action devaient être adaptés à la situation locale.

Déclaration de la Directrice générale de l'UNICEF sur la sécurité du personnel

195. La Directrice générale de l'UNICEF a fait une déclaration, au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement, sur les préoccupations soulevées par la sécurité du personnel. Elle a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une question de la plus haute importance pour le système tout entier. Ces dernières années, les risques s'étaient considérablement accrus, en relation directe avec la propagation des conflits armés et de l'instabilité. La Directrice générale a dit que pour mieux protéger le personnel en poste dans les différents pays il fallait trouver de toute urgence des ressources supplémentaires. Seuls les gouvernements pouvaient susciter la mobilisation politique nécessaire, rassembler les ressources supplémentaires requises et prendre des mesures pour ne plus laisser impunis ceux qui s'en prenaient au personnel des Nations Unies.

196. La Directrice générale a rappelé que le Secrétaire général avait fait un ensemble de propositions concernant des normes minimales de sécurité et avait demandé que 5 millions de dollars supplémentaires

soient versés à un fonds d'affectation spéciale. Elle a fait état de retards dans le versement des contributions et exhorté les membres des conseils d'administration à verser des contributions au fonds aux fins de protéger le personnel des Nations Unies.

197. En clôturant la réunion, le Président du Conseil a remercié les membres du groupe de discussion, les chefs de secrétariat des organismes et ses collègues des conseils d'administration. Il a dit que la réunion présentait une utilité certaine pour les organisations représentées, sans pour autant empiéter sur les responsabilités respectives de ces dernières. Il a précisé que, à la demande du Conseil économique et social, le rapport sur les travaux de la réunion conjointe serait transmis à celui-ci par les trois bureaux des conseils d'administration.

Deuxième partie
Session annuelle de 2001

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 4 au 6 juin 2001

Chapitre premier Organisation de la session

A. Ouverture de la session

198. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations venues participer à la session annuelle, en notant qu'elles représentaient tous les champs d'activités de l'UNICEF en faveur des enfants et des femmes et qu'en tant que telles, elles témoignaient de l'importance de la tâche à accomplir, difficile et noble à la fois. Il a ajouté que par ses travaux, le Conseil d'administration contribuerait de manière significative à la troisième et dernière session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui devait se dérouler du 11 au 15 juin. À cet égard, il demandait aux délégations de ne pas oublier le rôle qui leur incombait, ni celui de l'UNICEF, pour garantir le succès de cette entreprise.

199. En conclusion et après avoir brièvement passé en revue les points de l'ordre du jour à examiner durant la session, le Président s'est dit confiant que toutes les délégations et l'UNICEF pourraient grâce à leurs travaux « se rapprocher de l'objectif encore lointain de garantir le droit à la survie, à la protection, à la participation et au développement de tous les enfants ».

200. Après s'être associée au message de bienvenue du Président, la Directrice générale a expliqué que depuis sa création, 55 ans auparavant, au moment où il s'était vu confier la tâche urgente d'aider les enfants, l'UNICEF avait œuvré sans relâche pour susciter une volonté politique aux plus hauts niveaux, mobiliser les ressources bien au-delà de ses programmes de pays et s'assurer de par le monde la loyauté d'un public généreux. Elle a ajouté que grâce à cette stratégie, renforcée encore par l'attention qu'il portait à tous les aspects du bien-être de l'enfant, l'UNICEF était devenu le garant moral des jeunes du monde entier.

201. À cet égard, elle a indiqué que les préparatifs de la session extraordinaire allaient bon train, en mentionnant en particulier quatre réunions régionales, où elle avait pu constater elle-même le sérieux et l'intensité avec lesquels on étudiait la situation des enfants au-delà du système des Nations Unies, notamment les enfants et les jeunes eux-mêmes. Elle a souligné qu'elle espérait que l'énergie et la bonne volonté de ces discussions régionales animeraient

également le processus préparatoire à New York, qu'elles aideraient à tracer de manière concrète une voie vers les derniers objectifs du Sommet mondial pour les enfants et à élaborer un ordre du jour solide et précis en faveur des enfants; qui permette de relever les défis du XXI^{ème} siècle en s'appuyant sur les succès rencontrés au cours des années 1990. Elle a exprimé son inquiétude face au déficit pour la session extraordinaire, et a demandé aux délégations d'aider l'UNICEF à le combler le plus rapidement possible.

202. La Directrice générale a également profité de l'occasion pour aborder le sujet de la traite des enfants, dont les médias parlaient beaucoup depuis quelque temps. Elle a rappelé à cet égard le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales, de même que l'UNICEF et l'Organisation internationale du travail, entre autres. En conclusion, elle a souligné que le mouvement mondial qui avait produit la Convention relative aux droits de l'enfant avait permis de faire pression pour que soient protégés les droits de tous les enfants et qu'il imposait désormais aux gouvernements, à la police, aux organisations internationales et à la société civile à tous les niveaux de veiller à ce que l'on accorde la même priorité à l'élimination de la traite des enfants (voir E/ICEF/2001/CRP/5 pour le texte du discours dans son intégralité).

B. Adoption de l'ordre du jour

203. L'ordre du jour provisoire, le calendrier et l'organisation des travaux de la session contenus dans le document E/ICEF/2001/7, ont été adoptés. L'ordre du jour comportait les points suivants:

1. Ouverture de la session: déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux.
3. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie).
4. Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays.
5. Garantie du respect des droits des enfants en Afrique.

6. Rapport sur les travaux de la troisième session du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires.
7. Expériences acquises par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles.
8. Activités de l'UNICEF en matière de vaccination
9. Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
10. État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait en 2001 aux enfants
11. Questions diverses
12. Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

204. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 55 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, trois organismes des Nations Unies, une institution spécialisée, dix comités nationaux pour l'UNICEF, sept organisations non gouvernementales et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

Chapitre II

Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie)

205. La Directrice générale a présenté son rapport annuel de 2000 sur les progrès et la réalisation du plan à moyen terme (PMT) pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr. 1), contenu dans le document E/ICEF/2001/4 (Part II). Elle a expliqué que le secrétariat s'était appuyé sur l'expérience accumulée au cours des dernières années pour tenir compte des questions et préoccupations exprimées par les délégations dans l'établissement du rapport. Le rapport était donc plus concis, davantage axé sur les résultats que sur les activités et présentait un grand nombre de tableaux. L'accent avait par ailleurs été mis sur les

partenariats. La Directrice générale a noté avec préoccupation que pour la première fois dans l'histoire de l'UNICEF, les recettes au titre de la masse commune des ressources ordinaires constituaient moins de la moitié des recettes totales, ce qui menaçait la capacité du Fonds à oeuvrer en faveur des enfants et des femmes du monde entier. Elle a également évoqué les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'actuel PMT, notamment ses conséquences s'agissant du plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005, en cours d'élaboration. Elle a demandé au Conseil d'administration si le secrétariat avait su répondre aux préoccupations qu'il avait exprimées et l'a prié de lui faire part de ses observations en vue de l'établissement du prochain rapport annuel.

206. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice générale pour son rapport annuel. Plusieurs participants ont noté qu'il était de meilleure qualité que celui de l'an passé, notamment en matière de lisibilité et de clarté. Une des délégations a cependant estimé qu'il restait encore des progrès à accomplir. Certaines délégations ont constaté avec satisfaction que le rapport était bien plus concis que celui de l'an passé, comme le Conseil d'administration l'avait demandé à sa session annuelle de 2000. Les délégations se sont également félicitées de l'amélioration des tableaux de résultats, quoique l'une d'entre elles ait regretté que ce fût au détriment des efforts d'analyse et de synthèse, suggérant que le prochain rapport soit plus analytique, même s'il devait être plus étoffé. La Directrice générale a dit que le secrétariat s'efforcerait d'améliorer encore le rapport, que ce soit sur le plan de la concision ou en termes d'analyse.

207. En ce qui concerne les observations contenues dans le rapport sur les enseignements stratégiques tirés du PMT et leurs conséquences sur le plan stratégique à moyen terme, les délégations ont souligné qu'il était nécessaire de mieux cibler le plan stratégique à moyen terme, en particulier en ce qui concerne les priorités organisationnelles; de fixer des objectifs mieux définis et mesurables; et de faire un usage plus stratégique de la fonction d'évaluation. Les délégations ont également souhaité que ces questions soient abordées dans le prochain rapport. La Directrice générale a montré par des exemples comment l'UNICEF cherchait à renforcer ses capacités d'évaluation, notamment dans des domaines comme la justice pour mineurs et la traite.

208. De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation face à la stagnation des recettes au titre

de la masse commune des ressources ordinaires. En réponse, la Directrice générale a dit qu'il incombait aux délégations de faire part de cette situation au gouvernement de leur pays. Elle a expliqué que ce n'était pas seulement une question d'argent mais qu'il fallait parvenir à un équilibre dans la mesure où le financement des activités de base permettait à l'UNICEF de mener des activités dans des régions ou des pays qui ne recevaient pas, ou quasiment pas, d'autres fonds. Elle a ajouté qu'il n'y avait pas d'expédient au manque de ressources ordinaires.

209. Plusieurs intervenants ont souligné que les obstacles et problèmes rencontrés par l'UNICEF dans la mise en œuvre du PMT devaient être décrits plus de manière plus claire et systématique dans le rapport. Il était également important qu'y soient abordés sans ambages et avec clarté les enseignements tirés de l'expérience. La Directrice générale a répondu que le plan stratégique à moyen terme permettrait de mettre davantage l'accent sur certains des problèmes et obstacles rencontrés.

210. Les membres du Conseil d'administration ont largement soutenu l'adoption d'une approche axée sur les droits, quoiqu'une des délégations ait souhaité obtenir une définition plus précise de ce concept. De nombreuses délégations se sont également félicitées que l'accent soit mis sur les pauvres et les exclus et ont encouragé l'UNICEF dans ses efforts pour systématiser une gestion axée sur les résultats. Il a été néanmoins admis qu'en raison des lacunes de l'actuel PMT, il n'était pas possible de tirer tous les fruits de la gestion axée sur les résultats. En réponse, la Directrice générale a dit que l'approche axée sur les droits avait été auparavant expliquée en détail, lors de la session annuelle de 1999, et que le nouveau plan stratégique à moyen terme en donnerait une image plus nette.

211. L'UNICEF a également été loué pour les efforts qu'il déployait en vue de multiplier ses partenariats, notamment avec des interlocuteurs non traditionnels et à travers de nouveaux mécanismes de partenariat comme les approches sectorielles, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Tout en soulignant que le rapport annuel ne rendait pas proprement compte des liens de l'UNICEF avec les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, la Directrice générale a rappelé que l'UNICEF avait participé aux activités dans presque tous les pays concernés, au nombre de 24,

et s'employait à favoriser les interactions. Il était évident que les bilans communs de pays étaient déterminants pour la qualité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

212. Plusieurs intervenants ont suggéré que le format du prochain rapport annuel devrait faire l'objet d'un débat à la prochaine session du Conseil d'administration ou même avant, dans la mesure où ce serait à la fois le dernier rapport annuel sur l'actuel PMT et le premier rapport annuel publié lors de la nouvelle période de planification à moyen terme.

213. Après s'être félicitée de ces interventions fructueuses, la Directrice générale a repris brièvement certains des problèmes ou sujets de préoccupations évoqués. Tout en reconnaissant que les deux tiers des recettes de l'UNICEF provenaient toujours des gouvernements, elle a souligné que l'UNICEF bénéficiait depuis longtemps déjà d'un financement du secteur privé à travers ses Comités nationaux. Le Fonds s'efforçait de resserrer ses liens avec les Comités, en conformité avec son mandat. Elle a également souligné l'importance du travail du Groupe de travail sur le secteur privé, en particulier auprès des Comités. S'agissant des réserves, seule une petite partie en avait été utilisée, notamment pour la lutte contre le VIH/sida, les vaccins et l'éradication de la poliomyélite, conformément aux modalités prévues en matière de financement et en partenariat avec d'autres organisations.

214. La Directrice générale a entendu avec satisfaction les remarques des intervenants sur la coordination en matière de lutte contre le VIH/sida et entre les groupes thématiques. Les activités de coordination revêtaient en effet une importance cruciale et il s'agissait d'une question de portée globale, notamment dans le cadre du plan stratégique à moyen terme. Elle a reconnu que l'UNICEF devait redoubler d'efforts dans la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles, domaines dans lesquels les progrès accomplis n'étaient pas suffisants. Certaines des approches adoptées n'avaient pas été réellement fructueuses ou utiles, par exemple la formation des sage-femmes traditionnelles. La Directrice générale a à cet égard souligné l'importance des soins d'obstétrique de base. En ce qui concerne le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, elle a expliqué que le soutien de l'UNICEF était désormais moins axé sur le matériel que sur les programmes (c'est-à-dire par exemple

l'éducation en matière d'hygiène), ce qui pouvait expliquer la diminution des dépenses. Elle a assuré aux délégations que l'UNICEF pourrait renforcer ses activités dans ce domaine en dépit du caractère limité des ressources disponibles. En ce qui concerne l'aide d'urgence de l'UNICEF, la Directrice générale a expliqué qu'étant donné que la plupart des activités de l'UNICEF se déroulaient dans des environnements instables, de nombreuses interventions d'urgence avaient été intégrées dans les programmes de pays normaux.

B. Résumé des examens à mi-parcours et aperçu des principales évaluations des programmes de pays

Introduction

215. Le Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a donné un aperçu du travail de l'UNICEF en matière de contrôle et d'évaluation en décrivant deux grands aspects. Tout d'abord, s'agissant des efforts déployés pour améliorer les capacités d'évaluation de l'UNICEF, il a indiqué qu'un Groupe de pairs chargé d'examiner le système d'évaluation avait noté les avantages de son caractère, soulignant en particulier que cette approche permettait de refléter la diversité et la richesse des activités de l'UNICEF, et qu'il s'était réjoui de la culture d'évaluation au sein de l'UNICEF et des efforts du Fonds pour améliorer la qualité de la gestion et l'apprentissage institutionnel. Cependant, le Groupe estimait que l'UNICEF pouvait faire meilleur usage de sa capacité d'évaluation dans la prise de décisions relatives à la gestion stratégique. En réponse, le Bureau de l'évaluation avait établi un cadre d'évaluation pour exploiter les fonctions d'évaluation de manière plus stratégique en appelant l'attention sur les programmes et les politiques, plutôt que sur les activités (projets). Le Directeur a énoncé les quatre principaux domaines à haut impact identifiés pour améliorer de manière systématique la fonction d'évaluation au sein de l'UNICEF.

216. Deuxièmement, en ce qui concerne l'axe adopté pour les examens à mi-parcours et les principales évaluations des programmes de pays, le Directeur a noté que les rapports offraient un échantillon des efforts d'évaluation menés à l'échelle régionale, au niveau des programmes de pays, des projets et des

activités, couvrant à la fois les questions d'actualité et les domaines thématiques de la programmation de l'UNICEF. Il a évoqué les différents types d'évaluation ainsi que les diverses méthodes utilisées. Inspirés de l'examen des progrès accomplis pendant la dernière décennie sur la voie des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants, les examens à mi-parcours et les principales évaluations fournissaient un excellent point de départ pour évaluer les progrès réalisés dans le troisième millénaire. Les résumés établis montraient la pertinence et l'utilité de ces exercices pour identifier les résultats obtenus et tirer des enseignements de l'expérience, ce qui permettait de procéder à des ajustements dans la programmation.

Afrique de l'Est et Afrique australe

217. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe a présenté le rapport sur les examens à mi-parcours et les principales évaluations entrepris dans la région en 2000 (E/ICEF/2001/P/L.50). Comme le seul examen à mi-parcours conduit durant la période considérée (Comores) était bien résumé dans le document, il a axé sa présentation sur les études d'évaluation des programmes et projets de lutte contre le VIH/sida financés par l'UNICEF.

218. Il a noté que, d'après les évaluations qui avaient été menées, les activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) à l'échelle nationale ne suffisaient pas à elles seules à prévenir de manière efficace la propagation du sida et la contrôler. Il a souligné que ces activités devaient s'accompagner d'importants efforts de mobilisation de la communauté, dans la mesure où le contrôle du VIH/sida n'était pas seulement une question de « changement des comportements ». Il fallait notamment parvenir à faire évoluer les pratiques actuelles et offrir davantage d'aptitudes à la vie quotidienne, en particulier aux filles et aux femmes. Il a également évoqué les expériences régionales dans divers domaines. Il était clair que les promesses de ressources, quoique bienvenues, n'avaient pas de répercussions sur les peuples et les communautés, et cette situation ne pouvait durer plus longtemps.

219. Tous les intervenants qui ont pris la parole sur ce rapport et sa présentation ont remercié le Directeur régional d'avoir souligné que la lutte contre le VIH/sida constituait toujours un défi. Deux délégations ont souhaité savoir comment les projets pilotes passeraient à grande échelle. Le Directeur régional a

expliqué que les projets pilotes n'étaient pas conçus dans cet objectif, mais pour tester des concepts et étaient donc essentiellement axés sur la recherche. L'UNICEF travaillait en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour développer des projets à grande échelle.

220. Un intervenant s'est dit préoccupé par la rentabilité et la reproductibilité des programmes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant. Une autre délégation s'est inquiétée des lacunes en matière d'évaluation qualitative et du manque d'information sur les résultats obtenus, ce à quoi le Directeur régional a répondu qu'il existait des documents de référence en la matière.

221. Un intervenant a rappelé que puisque le VIH/sida serait une des priorités du plan stratégique à moyen terme, il convenait de tirer les enseignements de l'expérience pour fixer les objectifs et cibles à atteindre et formuler des stratégies.

222. Certaines délégations ont critiqué le programme de préparation à la vie active au Zimbabwe, qui aurait été développé sans consulter suffisamment les communautés. Il a également été souligné qu'il était nécessaire de tisser des réseaux de sûreté sociale efficaces. De nombreuses délégations ont fermement soutenu l'approche axée sur la collectivité qui était adoptée pour aider les enfants laissés orphelins par le sida. Un intervenant a suggéré d'exploiter le plus possible les médias interactifs à des fins de mobilisation sociale. Le Directeur régional a confirmé que c'était la stratégie suivie dans de nombreux pays de la région. Il a ajouté que d'après les 77 évaluations disponibles, le problème du VIH/sida comportait cinq aspects auxquels il convenait de s'attaquer simultanément dans une communauté ou un district donné : briser la loi du silence; prévenir la transmission du sida de la mère à l'enfant; organiser des activités de prévention parmi les jeunes; aider les enfants que le sida avait laissés orphelins; et aider les autres enfants vulnérables.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

223. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté le rapport E/ICEF/2001/P/L.51. Elle a noté que la pauvreté demeurait le principal obstacle au développement économique et social de la région, ainsi qu'à la survie,

au développement et à la protection des enfants. La paix, la sécurité et la démocratie étaient compromises par les conflits armés, l'instabilité politique et la dépendance sur le plan financier, situation face à laquelle il fallait intervenir plus rapidement et de façon plus efficace.

224. En dépit des nombreux problèmes rencontrés, on notait cependant une certaine évolution positive. Par exemple, la plupart des pays avaient présenté un premier rapport au Comité des droits de l'enfant, et des mécanismes de suivi avaient été mis en place. Les partenariats avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile avaient été élargis. Les examens à mi-parcours avaient révélé deux problèmes au vu desquels il était nécessaire de reformuler en partie le programme: la propagation du VIH/sida; et l'impact du paludisme sur les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5). La préparation aux situations d'urgence revêtait plus que jamais un caractère fondamental dans la région.

225. La Directrice régionale a dit qu'il fallait entre autres formuler des programmes plus souples et reconnaître et renforcer le rôle des femmes dans la prise de décisions. Elle a également souligné que la participation des enfants et des jeunes s'avérait cruciale pour faire évoluer les comportements. En conclusion, elle a affirmé que le Mouvement mondial en faveur des enfants était une force motrice, le Forum panafricain sur l'avenir des enfants, du 28 au 31 mai 2001 au Caire, en étant l'illustration la plus récente.

226. Une délégation a noté que les examens étaient de qualité variable. Un autre intervenant s'est dit satisfait de l'analyse des objectifs et des obstacles, mais s'est dit préoccupé par le fait qu'en dépit des progrès accomplis, la région semblait accuser une régression dans de nombreux domaines. Au moins deux délégations ont noté la hausse des taux de mortalité des enfants et des femmes, et ont demandé à l'UNICEF à multiplier ses activités en faveur des femmes et des jeunes en ce qui concerne la santé en matière de reproduction. Plusieurs délégations ont souligné que le phénomène de la traite des enfants prenait de l'ampleur dans la région, et ont demandé dans quelle mesure les programmes de pays de l'UNICEF pouvaient lutter contre cette violation des droits de l'enfant. La Directrice régionale est convenue que l'aide de l'UNICEF dans la région devait être plus efficace. Elle a confirmé que les taux de mortalité empiraient. Elle a

également reconnue la forte prévalence du VIH/sida dans la région, qui avait des conséquences désastreuses.

227. La question de l'allègement de la dette a également été abordée. Une délégation a souligné qu'il était fondamental que l'UNICEF apporte sa coopération dans ce domaine, en particulier qu'il participe aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et aux autres mécanismes pour aider les Gouvernements à obtenir le statut de pays pauvres très endettés (PPTE). Une autre délégation a informé le Conseil d'administration que son Gouvernement attribuait 1 milliard d'euros à l'allègement de la dette des pays africains pour la santé et l'éducation. En réponse, la Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF venait de participer à une réunion organisée par la Banque mondiale sur les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les moyens d'apporter un appui accru aux secteurs sociaux. Une délégation a noté avec satisfaction que les prévisions en matière de vaccins établies en collaboration avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF, à Copenhague, étaient plus fiables.

228. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours pour le Cameroun, une des délégations a dit qu'elle était préoccupée par le nombre de décès d'enfants dus à la rougeole. Elle a souhaité savoir si cette situation était due à une insuffisance des ressources financières ou tenait à des lacunes institutionnelles, puisque le vaccin était disponible. Une autre délégation a noté que si le pays avait rencontré des difficultés financières, il disposait d'importantes ressources humaines. La Directrice régionale a reconnu que les ressources humaines ne manquaient pas au Cameroun, mais a expliqué que ce n'était pas toujours ce qui était le plus nécessaire. Par ailleurs, les mécanismes de supervision, de contrôle et d'évaluation laissaient à désirer. Il fallait également encourager l'engagement de la communauté et les partenariats avec les organisations non gouvernementales, et les interventions n'étaient pas suffisamment concertées. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, il a été reconnu que des progrès avaient été réalisés, en dépit des importants défis qu'il avait fallu relever.

229. Plusieurs délégations se sont félicitées du rôle joué par l'UNICEF au Mali en ce qui concerne les services de santé. Un intervenant a cependant fait remarquer que rien n'était dit dans le document sur l'état d'avancement de l'Initiative de Bamako, les

efforts en matière de vaccination ou le TMM5. Une autre délégation a déploré que le nombre de professionnels de la santé à l'échelle nationale diminue. Des données plus récentes sur le VIH/sida devraient être fournies, celles présentées dans le document ayant plus de 10 ans. Des renseignements supplémentaires ont par ailleurs été demandés en ce qui concerne le rôle joué par les organisations non gouvernementales et la société civile sur la voie des objectifs du programme de pays. Des éclaircissements ont également été recherchés sur la question des grèves du personnel de santé qui avaient débuté en 1997, comme mentionné dans le document.

230. En ce qui concerne les spécialistes de la santé de l'enfant, la Directrice régionale a expliqué aux délégations que le Mali disposait toujours de compétences dans ce domaine, tout en précisant qu'un manque de financement avait pu entraîner une certaine pénurie. Elle a indiqué que la traite des enfants demeurait un problème dans la région, mais qu'une première victoire avait été remportée dans la mesure où la question était désormais évoquée plus librement avec les Gouvernements, les communautés locales et les organisations non gouvernementales. Des discussions avaient été entamées à l'échelle régionale avec les Ministres de la protection sociale et du travail, et les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Mali avaient signé des mémorandums d'accord en vue de lutter contre ce problème. Une réunion de responsables gouvernementaux venus du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali se déroulerait en juillet 2001 pour chercher les moyens d'améliorer encore la coordination des efforts déployés dans ce domaine. S'agissant du problème de l'allègement de la dette, elle a confirmé que des grèves avaient pris place au Mali, ce qui avait entravé les activités de vaccination, mais la situation était revenue à la normale.

Amériques et Caraïbes

231. Le Directeur régional a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2001/P/L.52 et a donné un aperçu de l'examen à mi-parcours du programme multinational pour les Caraïbes orientales et des trois principales évaluations des programmes axés sur les droits de l'UNICEF dans la région: application des programmes de protection des droits au Brésil, au Costa Rica et au Venezuela; législation brésilienne sur les enfants et les adolescents; et programme sous-régional d'action sociale pour l'Amazonie.

232. Couvrant 11 pays insulaires et le Suriname, le programme multinational avait été pour l'UNICEF l'occasion de mesurer l'impact des approches novatrices et participatives adoptées face à certains des problèmes les plus graves rencontrés dans les Caraïbes, en particulier le VIH/sida et les conséquences dévastatrices de sa propagation si rien n'était fait pour l'enrayer. L'examen à mi-parcours avait également offert des renseignements précieux sur la façon dont l'UNICEF pouvait gérer ses programmes à l'échelle sous-régionale, en coordonnant à partir d'un centre de liaison ses activités dans plusieurs pays. Évoquant les trois évaluations, le Directeur régional a noté qu'elles montraient comment les concepts liés aux droits pouvaient être concrétisés dans des programmes sur le terrain, grâce aux efforts déployés au fil des ans dans de nombreux secteurs. Il a également signalé l'existence de certains thèmes communs, en dépit des différences d'échelle des programmes et de la diversité des contextes nationaux.

233. En ce qui concerne *le programme multinational pour les Caraïbes orientales*, une délégation a noté avec satisfaction que la plupart des pays avaient atteint les objectifs définis lors du Sommet mondial. Elle a loué les efforts déployés pour lutter contre l'abandon scolaire et développer des systèmes d'éducation adaptés et efficaces. Cette délégation s'est également félicitée que l'accent soit mis sur la lutte contre le VIH/sida, priorité également de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), et a exprimé l'espoir que son Gouvernement et l'UNICEF collaboreraient pour renforcer les organisations non gouvernementales qui se consacrent à l'éducation des jeunes et des familles en matière de santé. Elle a également demandé à l'UNICEF d'incorporer à ses programmes de santé et d'action communautaire de fortes composantes éducation et prévention du VIH/sida et d'organiser des activités de suivi en ce qui concerne la formation des journalistes aux questions de santé. S'agissant de la formation des journalistes, le Directeur régional a dit que l'UNICEF renforçait ses composantes communication sociale dans les Caraïbes orientales et privilégiait une approche horizontale dans ses activités.

234. La même délégation a noté que l'UNICEF pouvait déployer davantage d'efforts pour lutter contre la propagation du VIH/sida au Brésil, en particulier en ce qui concerne les directives sur l'éducation; encourager les autres organes des Nations Unies à

mener des activités de prévention du VIH/sida; et coopérer avec les organisations non gouvernementales qui aident les enfants que le VIH/sida a laissés orphelins et les autres enfants touchés par la pandémie afin de renforcer leurs capacités. Le Directeur régional est convenu que le VIH/sida constituait l'un des problèmes les plus importants dans la région, en précisant que le Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2001, se verrait soumettre une initiative multinationale pour la sous-région sur la nécessité de faire oeuvre de sensibilisation auprès des jeunes en ce qui concerne le VIH/sida et la sexualité. L'UNICEF travaillerait en collaboration avec ses partenaires d'ONUSIDA, ainsi qu'avec les organisations bilatérales et les organisations non gouvernementales, en particulier en ce qui concerne la classe d'âge des 16-24 ans. Évoquant les enfants brésiliens laissés orphelins par le VIH/sida, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF travaillait dans le cadre d'un partenariat: Criança Esperança (Child Hope). Il a noté que la célébration du dixième anniversaire de la législation brésilienne, à la formulation de laquelle l'UNICEF avait participé, avait été une source d'inspiration riche d'enseignements pour le Fonds.

235. Plusieurs délégations se sont félicitées que l'UNICEF axe ses programmes dans la région sur les droits. Une délégation a noté que les programmes gérés à l'échelle locale étaient plus interactifs, intersectoriels et intégrés, en soulignant qu'il incombait à l'UNICEF d'encourager la participation à l'échelle nationale, de soutenir l'adoption de politiques sociales progressives, fondées sur les principes d'équité et d'universalité, d'encourager l'augmentation des dépenses sociales, de faire connaître leurs droits aux individus et de soutenir les organisations qui défendaient les droits de l'enfant. L'intervenant s'est demandé de quelle manière on pouvait appliquer dans d'autres régions les enseignements tirés de l'expérience, et a souhaité savoir ce qui était fait pour renforcer la capacité des membres du personnel de l'UNICEF à appliquer plus efficacement l'approche axée sur les droits. S'agissant des leçons tirées de l'expérience, le Directeur régional a indiqué qu'un rapport que les autres régions pouvaient consulter avait été établi. Quant aux stratégies de gestion mises en oeuvre pour améliorer les capacités du personnel en ce qui concerne les programmes axés sur les droits, il a expliqué que la plupart des membres du personnel dans la région avait suivi une formation poussée et des activités de réorientation, et a souligné que les recommandations

sur le programme de pays présentées au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001 montraient bien les efforts déployés dans la région pour s'assurer que les bureaux de pays comprennent que l'accent était désormais mis sur les droits.

236. Une délégation a souligné l'expérience acquise par le Brésil dans l'application de sa législation sur les enfants et les adolescents. En juillet 1999, pour célébrer le dixième anniversaire de cette législation, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que les membres de la société civile, avaient participé à un débat sur les progrès accomplis et les défis qu'il restait à relever. Au cours des 10 dernières années, la plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants avaient été atteints, mais il fallait redoubler d'efforts sur certains points, comme la transition vers un processus de décision plus démocratique. Il était nécessaire de combler le fossé entre le droit et la pratique institutionnelle au Brésil, et d'harmoniser les points de vue des différents acteurs. Une autre délégation a souligné l'importance d'une approche axée sur les droits au Brésil, étant donné le grand nombre d'enfants des rues.

Asie orientale et Pacifique

237. La Directrice régionale pour l'Asie orientale et le Pacifique a présenté le bilan d'étape réalisé en Papouasie-Nouvelle-Guinée et les évaluations de fin de cycle effectuées en Chine et au Myanmar. Elle a également donné un aperçu des autres grandes évaluations menées dans la région en 2000, qui sont résumées dans le document publié sous la cote E/ICEF/2001/P/L.53. Elle a essentiellement mis l'accent sur l'exercice d'évaluation de fin de décennie auquel se sont pliés la plupart des pays de la région en 2000, huit pays ayant conduit à cette occasion des enquêtes en grappes à indicateur multiple ou d'autres enquêtes spécifiques pour compléter les éléments d'information obtenus par les sources habituelles. Diverses autres études nationales ont été conduites en complément d'information dans le cadre des évaluations de fin de décennie.

238. Dans de nombreux pays, le processus d'examen de fin de décennie avait fait l'objet d'une large participation, impliquant les enfants et les organisations non gouvernementales. La Directrice régionale a indiqué que pour les principaux objectifs fixés lors du Sommet mondial, les résultats étaient

mitigés mais néanmoins satisfaisants sur l'ensemble de la région. La même stagnation des progrès s'observait sur plusieurs objectifs, ce qui montrait bien qu'ils étaient liés et qu'il fallait améliorer la coordination intersectorielle et faire preuve de davantage de concertation dans les efforts déployés pour mettre un terme à la discrimination à l'égard des filles. En ce qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le bilan d'étape avait permis de mieux définir les domaines dans lesquels il fallait procéder à des approfondissements et des ajustements.

239. Quatre délégations ont formulé des observations, en soulignant toutes qu'elles accueillaient avec satisfaction les rapports d'évaluation. Une d'entre elles a indiqué que si elle appréciait les résumés, elle les trouvait de qualité inégale et souhaiterait à l'avenir avoir accès aux rapports d'évaluation dans leur intégralité. Cette même délégation a regretté qu'il ne soit pas davantage fait référence dans ces rapports aux acteurs du développement.

240. En ce qui concerne la *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, une des délégations a cité un rapport de la Banque mondiale/Fonds monétaire international(FMI) selon lequel la sécurité laissait toujours à désirer et ne s'était pas améliorée, contrairement à ce qu'affirmait l'UNICEF dans son rapport. Il a souhaité savoir pourquoi l'UNICEF considérait que la situation s'était améliorée. Un autre intervenant a demandé comment les activités de l'UNICEF s'inséraient dans le programme de développement du Gouvernement, et a invité de nouveau l'UNICEF à envoyer une délégation de haut niveau à une réunion de donateurs qui devait se dérouler le 8 juin à Port Moresby. La Directrice régionale a dit qu'il était évident que la situation en matière de sécurité n'était toujours pas satisfaisante, mais qu'on notait cependant des progrès depuis l'arrivée du nouveau Gouvernement. Un effort avait été fait pour fixer des priorités, améliorer la coordination et susciter la confiance des donateurs. Elle a assuré aux délégations que les programmes de l'UNICEF correspondaient aux priorités du Gouvernement. Elle a refusé de commenter le rapport de la Banque mondiale et du FMI, qu'elle n'avait pas lu. La délégation qui en avait fait la demande pourrait consulter le rapport d'examen à mi-parcours dans son intégralité. Par ailleurs, la Directrice régionale a souligné que de nouveaux postes avaient été créés pour le bureau de pays, ce qui permettrait d'améliorer l'exécution du programme.

241. En ce qui concerne l'évaluation de fin de cycle du programme d'éducation en Chine, une délégation a observé que ce programme était trop dilué pour permettre une gestion efficace et un suivi adéquat des apports et des résultats. Elle a demandé si l'UNICEF entendait suivre la recommandation formulée dans l'évaluation et recentrer ses activités. La Directrice régionale a dit qu'elle trouvait l'observation de la délégation judicieuse et a ajouté que la recommandation formulée dans l'évaluation avait été suivie pour le nouveau programme.

242. Un intervenant s'est félicité de l'évaluation du projet sur les soins à donner au jeune enfant au Viet Nam, qui avait pour but d'améliorer la planification au niveau de la collectivité et de procéder à des ajustements en fonction des besoins à l'échelle locale. Ces deux aspects étaient importants pour le développement, et l'intervenant a demandé si les programmes relatifs aux soins à donner au jeune enfant seraient étendus à la région entière. En réponse, la Directrice régionale a expliqué que, grâce à l'évaluation qui avait été menée pour faire le point sur la situation de départ dans deux provinces du Viet Nam en vue d'étendre le programme complet sur les soins à donner au jeune enfant, il avait été possible de mieux cibler la stratégie. Les soins à donner au jeune enfant dans la région étaient bien sûr prioritaires, mais on ne disposait pas de données détaillées sur l'application du programme à la région tout entière.

Asie du Sud

243. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté un résumé des bilans d'étape réalisés en Inde et aux Maldives, ainsi qu'un examen des cinq grandes évaluations (trois sur l'éducation de base et deux sur la gestion de la diarrhée et les mesures d'hygiène) conduites dans la région en 2000 et au début de 2001, qui sont contenus dans le document publié sous la cote E/ICEF/2001/P/L.54.

244. En ce qui concerne le bilan d'étape réalisé en Inde, le Directeur régional a souligné qu'il fallait davantage mettre l'accent sur certaines questions, notamment les disparités géographiques et les écarts entre hommes et femmes, la classe d'âge des 0 à 3 ans, le VIH/sida, l'éducation de base, la vaccination systématique, la planification préalable aux catastrophes à long terme et les interventions d'urgence. Dans l'ensemble, le bilan d'étape réalisé en Inde avait montré qu'il était nécessaire que l'UNICEF

et le Gouvernement indien collaborent pour mieux définir et cibler le rôle programmatique de l'UNICEF et affecter de manière stratégique ses ressources humaines et financières limitées afin d'optimiser leur impact et d'obtenir des résultats mesurables. En ce qui concerne le bilan d'étape réalisé dans les Maldives, le Directeur régional a souligné qu'il fallait lutter contre la sous-alimentation et que dans le domaine de l'éducation de base, il était nécessaire de garantir un accès équitable à des formations de qualité. Il a également indiqué que face à la multiplication des cas de maltraitance des enfants, l'UNICEF continuerait à soutenir l'adoption de mesures de protection concrètes.

245. Les évaluations de la campagne de communication relative à la thérapeutique de réhydratation par voie orale (TRO) au Bangladesh et du projet relatif à l'hygiène et à l'assainissement au Népal oriental révélaient le bien-fondé d'une stratégie de communication axée sur l'école et les enseignants pour diffuser largement le message, les savoirs et favoriser les changements de comportements des Bangladais. Ces évaluations ont confirmé qu'il était pertinent d'appliquer une stratégie décentralisée au Népal. S'agissant de deux autres évaluations menées au Bangladesh – le projet relatif à l'éducation de base des enfants difficilement accessibles et le projet Intensive District Approach to Education for All (IDEAL) – les délais prévus étaient trop courts et devaient être prolongés pour que les ajustements à mi-parcours puissent être pris en compte. L'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'Éducation pour tous (EFA) en Asie du Sud montrait que l'UNICEF devait s'employer davantage à fournir des compétences techniques pour l'évaluation des résultats et le développement de la base de données relative à l'éducation.

246. De manière plus générale, une délégation a souhaité savoir comment se déroulait la coopération des différents organes en Asie du Sud. Le Directeur régional a dit que l'UNICEF invitait les autres organismes à participer à l'élaboration des stratégies et collaborait avec la Banque mondiale et les organismes bilatéraux à l'échelle sous-nationale.

247. Lors des débats sur le bilan d'étape réalisé en Inde, plusieurs délégations ont noté à quel point il était difficile d'attribuer les résultats, en particulier lorsque les objectifs étaient fixés de manière très globale ou générale et étaient aussi vastes que ceux définis par le Gouvernement lui-même. L'UNICEF devait définir les

objectifs qu'il poursuivait à un niveau tel – par exemple celui des produits ou des effets – qu'il soit possible de procéder à une attribution des résultats à long terme et court terme. Sur ce point, une délégation a noté que l'UNICEF ne jouait qu'un rôle limité dans les secteurs sociaux en Inde, sa contribution ne représentant qu'une fraction infime du montant investi par le Gouvernement dans ces domaines. Il était donc important que l'attribution se fasse au niveau requis; il était également crucial de mobiliser toute une série de partenaires qui, ensemble, permettraient d'atteindre une taille critique et de créer des synergies pour obtenir des résultats optimaux. Par ailleurs, si les niveaux de la coopération internationale pour le développement n'étaient pas suffisants, la capacité à investir du Gouvernement s'en verrait réduite. Seule une augmentation des investissements étrangers dans les pays en développement pour les programmes en faveur des enfants permettrait d'obtenir des résultats concrets et durables. En réponse, le Directeur régional est convenu que les résultats devaient être présentés au niveau des produits/effets et non au niveau global des objectifs. Il a également admis que les programmes de l'UNICEF devaient être plus modestes.

248. Après avoir souligné que les interventions de l'USAID et de l'UNICEF étaient complémentaires et synergiques, un des intervenants a salué les progrès accomplis en matière de scolarisation et pour lier les efforts déployés dans le domaine de l'éducation à la prévention du VIH/sida. La même délégation a fait observer qu'en dépit des efforts accomplis par l'UNICEF dans le domaine des soins prénatals, le taux de mortalité maternelle demeurait bien trop élevé, ce qui était inacceptable. De même, malgré les progrès accomplis en vue d'éradiquer la poliomyélite et de faire le lien entre la vitamine A et le vaccin contre la poliomyélite, il était clair qu'il fallait mettre encore plus l'accent sur la vaccination systématique. Une délégation a estimé qu'il fallait davantage soutenir les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et a demandé des éclaircissements sur l'application par l'UNICEF de l'approche axée sur les droits. Une autre délégation s'est dite préoccupée par la lenteur d'exécution de la partie du programme en Inde que finançait son Gouvernement, ainsi que par le niveau des dépenses engagées.

249. Le Directeur régional a répondu qu'il y avait une véritable synergie entre l'UNICEF et ONUSIDA. L'UNICEF travaillait auprès des enfants en milieu scolaire et extra-scolaire et l'équité entre les hommes et les femmes était considérée comme une priorité dans le cadre du programme et, de manière plus générale, dans la région. L'UNICEF évoluait de plus en plus vers des activités décentralisées, au niveau de la collectivité, pour garantir la participation des femmes dans la région. Le Directeur régional a regretté la lenteur des progrès accomplis dans le cadre du programme de vaccination en Inde, et reconnu que les journées de vaccination nationales avaient absorbé l'intégralité des ressources, à la fois humaines et financières. En conséquence, l'UNICEF s'employait à améliorer la gestion au niveau des districts, à assurer l'entretien de la chaîne du froid et à favoriser la mobilisation sociale, en cherchant à mobiliser les milieux d'affaires à l'échelle locale par l'intermédiaire des membres du Rotary. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF continuerait à considérer comme prioritaires les questions d'accès et de qualité de l'eau, un problème de plus en plus inquiétant. En ce qui concerne l'approche axée sur les droits, il s'agissait d'un processus en cours dont les éléments étaient définis avec de plus en plus de clarté.

250. Prenant la parole en référence au bilan d'étape réalisé aux *Maldives*, plus précisément sur le problème des mauvais traitements infligés aux enfants, une délégation a demandé si l'UNICEF envisageait, pour lutter contre la violence de manière concrète, de former les enseignants afin de leur apprendre à reconnaître les enfants maltraités. Le Directeur régional a pris note des observations formulées en rapport aux Maldives, en précisant qu'à ce jour, il n'avait pas été envisagé de former les enseignants aux problèmes de maltraitance des enfants dans la communauté, mais qu'il serait possible de lier cette initiative à celle des 22 écoles, qui s'appuyait fortement sur le développement communautaire.

251. En ce qui concerne les évaluations réalisées au Bangladesh, une délégation a souligné que malgré les progrès accomplis, quelque 10 % des enfants – sur 2 millions au total – n'avaient jamais été scolarisés. Nombre d'entre eux travaillaient dans les secteurs informels et devaient donc faire l'objet d'une attention particulière. Cependant l'exécution du programme se

trouvait ralentie par les difficultés que rencontrait l'UNICEF dans la mobilisation des ressources et par la complexité des passations de marchés.

252. Au sujet de l'évaluation de la campagne de communication relative à la TRO au Bangladesh, une délégation a observé que ce type de campagne pour les enfants de 0 à 5 ans était mené depuis 1997. Le temps était désormais venu d'actualiser les messages véhiculés, de former de nouveaux agents sanitaires et de renouveler le matériel de communication.

253. S'agissant de l'évaluation du projet relatif à l'éducation de base des enfants difficilement accessibles au Bangladesh, un orateur a noté que le programme représentait un nouvel effort de collaboration avec les organisations non gouvernementales et il a souhaité savoir ce que le Gouvernement bangladais pensait de cette approche. Une autre délégation a fait référence aux graves problèmes révélés par l'évaluation, notamment le caractère trop ambitieux du calendrier fixé et le niveau des dépenses, en concluant qu'il convenait de repenser le programme. Le Directeur régional est convenu qu'il fallait soutenir le développement des capacités des responsables gouvernementaux, repenser les approches dans le domaine de la gestion, revoir les méthodes de calcul des coûts et adopter un calendrier d'exécution plus réaliste pour le programme.

254. En ce qui concerne l'évaluation de l'Éducation pour tous, le Directeur régional a affirmé de nouveau que l'éducation des filles était une priorité pour l'UNICEF dans la région et qu'à cet égard, il convenait de mettre l'accent sur la participation de la collectivité à la gestion des établissements scolaires, l'amélioration des processus d'enseignement/d'apprentissage, les acquis scolaires et la capacité à les évaluer.

255. S'agissant des taux d'exécution et des dépenses engagées en Inde et au Bangladesh, le Directeur régional a noté que des progrès sensibles avaient été enregistrés ces dernières années, en particulier au Bangladesh.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

256. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2001/P/L.55. Il a indiqué que l'examen à mi-parcours effectué en Jordanie confirmait que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la plupart des indicateurs sur les enfants, le passage de

programmes verticaux à des approches intégrées, davantage axées sur les droits, l'offre de services de base de qualité, et la pleine exploitation de l'énorme potentiel que représentent les adolescents et les jeunes. L'UNICEF avait joué un rôle de premier plan en Jordanie en encourageant la mise au point de systèmes et d'instruments permettant de lutter contre la violence dans la famille, de détecter les incapacités chez les enfants et de promouvoir la réadaptation des enfants handicapés en s'appuyant sur la communauté. L'examen à mi-parcours avait également fait ressortir les failles et les faiblesses du programme de pays en cours, qui devaient être prises en compte dans l'établissement du prochain programme de coopération.

257. Le Directeur régional a commenté l'examen de fin de décennie pour l'Iraq, qui confirmait que les programmes de coopération de l'UNICEF avaient joué un rôle déterminant pour éviter la détérioration de la situation et améliorer le sort des enfants et des femmes, en particulier dans une période marquée par une dégradation générale des services sociaux. Le Directeur régional a ensuite expliqué comment les résultats des études et de la recherche étaient exploités dans le cadre des programmes de l'UNICEF, par exemple en République islamique d'Iran, au Maroc et en Tunisie.

258. Une délégation a noté avec satisfaction que les objectifs du programme de l'UNICEF en Jordanie étaient complémentaires de ceux poursuivis par son Gouvernement dans le cadre d'un programme d'assistance bilatérale. Le représentant a signalé que la Jordanie avait accompli des progrès impressionnants s'agissant des indicateurs sur les enfants et que son Gouvernement soutenait les recommandations formulées dans l'examen à mi-parcours, notamment la réduction du nombre des projets et une multiplication des mesures de soutien et de suivi pour les objectifs fixés à l'échelle nationale en faveur des enfants. Il s'est cependant dit préoccupé par l'absence d'une composante VIH/sida dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que par l'insuffisance des renseignements fournis sur la coordination avec les autres donateurs et les autres activités de collaboration.

259. Une autre délégation a souligné l'importance des programmes conçus à l'échelle nationale, que l'UNICEF favorisait en proposant des méthodes novatrices pour atteindre les objectifs poursuivis aux niveaux national et mondial. D'après les résultats de

l'évaluation, le succès des projets était fonction de leur adéquation aux besoins et priorités au niveau national, et dépendait également du renforcement de la coordination avec les pouvoirs publics compétents, pour garantir une utilisation optimale de toutes les ressources et capacités disponibles, notamment celles des organisations non gouvernementales.

260. Le Directeur régional a dit aux délégations qu'il leur savait gré d'avoir reconnu dans leurs déclarations le rôle positif joué par l'UNICEF en matière de coopération avec les autorités nationales et la société civile. Il a affirmé que la question du VIH/sida faisait partie des nouveaux problèmes pris en compte, non seulement dans le cadre du nouveau programme de coopération en Jordanie, mais aussi dans la région tout entière. Les nouveaux programmes de pays comporteraient des stratégies permettant de sensibiliser les jeunes et les enfants et de leur donner les moyens de lutter contre l'épidémie de VIH/sida. Le Directeur régional a assuré les délégations qu'il comprenait pleinement l'importance de la collaboration et de la coordination avec les autres donateurs et organisations et que de nouveaux efforts seraient déployés dans ce domaine pour les nouveaux programmes de coopération développés pour la région.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

261. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté le rapport consacré à cette région (E/ICEF/2001/P/L.56). S'il n'y avait eu aucun examen à mi-parcours des programmes de pays dans la région en 2000, plus de 80 examens/évaluations étaient en cours d'exécution ou de planification dans le cadre des programmes de coopération en cours. Nombre d'entre eux portaient sur de nouveaux problèmes qui préoccupaient les gouvernements de la région et l'UNICEF, notamment la détérioration des systèmes d'appui à la vaccination, la baisse des niveaux de scolarisation et la hausse des taux d'abandon scolaire, ainsi que l'effondrement des services préscolaires. Le Directeur régional a ajouté qu'à défaut de véritables examens à mi-parcours, plusieurs bureaux de pays aux cycles de programmes de courte durée avaient examiné l'état d'avancement des programmes afin d'en tirer des enseignements pour le développement du prochain cycle de programmes. En conclusion, le Directeur régional a évoqué brièvement la Conférence

intergouvernementale qui s'était tenue à Berlin en mai 2001, à l'occasion de laquelle 51 jeunes venus de 25 pays de la région avaient évoqué ensemble les problèmes qui les concernaient.

262. Évoquant la situation en Ukraine, une des délégations a noté que si le rapport donnait un aperçu des résultats et des enseignements tirés de l'expérience, il permettait également à son Gouvernement de revoir et d'améliorer son propre programme de pays. Il était possible de produire davantage de données grâce à de vastes activités de suivi à l'échelle mondiale, en particulier en contrôlant les progrès accomplis au niveau national sur la voie des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. Le représentant a décrit la situation des enfants et des femmes en Ukraine, en se disant très préoccupé par le sort des jeunes, en particulier les handicapés et les orphelins, ainsi que par la question des familles jeunes avec enfants, le réseau des centres sociaux axés sur les activités de prévention et le développement des mouvements bénévoles impliquant les jeunes.

263. Tout en reconnaissant l'efficacité indéniable des activités menées dans le cadre du programme de pays pour 2001-2002, le même intervenant a regretté que tous les programmes ne soient pas mis en oeuvre, faute d'argent, en particulier le programme pour la santé des jeunes et le développement. Outre le développement de stratégies permettant d'améliorer la situation des jeunes dans son pays, notamment ceux qui vivaient en institution, les handicapés, les enfants des rues et ceux qui souffraient toujours des séquelles de l'accident de Tchernobyl, il espérait que l'UNICEF continuerait d'apporter une aide technique et financière pour pallier les carences en iode chez les enfants. Il a également souligné qu'il était urgent de mettre en oeuvre des programmes communs de lutte contre le VIH/sida.

264. En réponse, le Directeur régional a noté l'importance d'un suivi à l'échelle nationale, et reconnu que tous les pays de la région avait établi et présenté comme prévu leurs rapports de fin de décennie, à l'exception de l'un d'entre eux. On avait évalué les progrès accomplis sur la voie des objectifs de fin de décennie dans la région tout entière. En ce qui concerne le développement du plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF mettait l'accent sur le suivi des données à l'échelle nationale, mais considérait également comme cruciale la question de la participation des jeunes, notamment à la prise de décision. Le sel iodé étant une denrée rare dans la

région, le Directeur régional a réaffirmé que l'UNICEF entendait aider les Gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile dans la lutte contre les carences en iode.

265. Une autre délégation a fait référence à l'évaluation de la composante éducation familiale du programme de pays pour la Roumanie. Il a dit qu'il approuvait le mode de présentation choisi, qui faisait ressortir les obstacles rencontrés et les enseignements tirés, ce qui permettait d'identifier les domaines dans lesquels l'adoption de nouvelles mesures s'imposait. L'UNICEF devait poursuivre ses précieux efforts en la matière et continuer à mettre l'accent sur les mesures d'amélioration de l'éducation préscolaire. Il fallait notamment concevoir avec beaucoup de soin, en coopération avec les partenaires locaux, les projets en faveur des enfants des zones rurales, ainsi que ceux qui auraient un fort impact sur l'éducation et le développement de la communauté des Rom. On a accueilli avec satisfaction l'accent mis sur la participation des enfants et des jeunes aux projets relatifs à l'éducation sanitaire et à la promotion de la santé. Le Directeur régional a dit qu'il notait avec intérêt les observations sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur les enfants des zones rurales, ainsi que sur les Rom. Il a souligné qu'il était fondamental de réduire les disparités régionales, notamment entre les zones rurales et urbaines.

Bureau pour l'Europe

266. Le Directeur régional pour l'Europe a donné un aperçu des réalisations effectuées au cours de l'année écoulée dans la région. Tout d'abord, il a noté de vrais signes d'amélioration des relations entre l'UNICEF, les gouvernements européens et la société civile dans le cadre du Mouvement mondial pour les enfants et donc des préparatifs en vue de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Il a rendu compte d'une consultation sur les enfants d'Europe et d'Asie centrale qui s'était déroulée à Berlin en mai 2001, avec la participation de 52 pays. À l'issue de cette consultation avait été adopté "l'engagement de Berlin" en vertu duquel tous les enfants d'Europe et d'Asie centrale devaient pouvoir exercer pleinement leurs droits, initiative qui contribuerait sans doute au bon déroulement des travaux de la session extraordinaire. Il était largement admis que la consultation avait gagné en qualité grâce à la participation active des jeunes, qui avaient pu donner leurs conseils.

267. En un deuxième temps, le Directeur régional a évoqué les progrès accomplis en ce qui concerne la collaboration de l'UNICEF et de ses Comités nationaux. Le processus de planification commun était achevé ou en cours d'application dans 30 des 37 Comités nationaux, et la qualité du processus et du produit continuait d'être améliorée de manière plus stratégique. Le Directeur régional a expliqué que le Groupe permanent des Comités nationaux jouait un rôle de plus en plus important et était progressivement intégré aux principaux processus de gestion interne de l'UNICEF. Il a également mentionné la création de nouveaux réseaux d'organisations non gouvernementales formels et informels, dans le sillon du Mouvement mondial pour les enfants et de la campagne « Oui à l'enfance ».

268. En troisième lieu, le Directeur régional a évoqué le renforcement des partenariats avec des institutions européennes de premier plan, en particulier la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il s'agissait désormais d'accélérer cette tendance et de saisir les occasions qui se présenteraient durant les mois et les années à venir.

C. Assurer les droits des enfants en Afrique

269. Dans sa présentation orale de ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division des programmes a rappelé que six ans auparavant, le Conseil d'administration, dans sa décision 1995/18 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), avait réaffirmé « son engagement profond et soutenu envers l'Afrique, région où les besoins sont les plus grands et à laquelle le Fonds accorde la priorité absolue ». Dans la même décision, le Directeur général était prié de mettre au point des stratégies précises visant à ce que ce rang de priorité se traduise par des actions concrètes, et depuis lors, deux rapports avaient été soumis au Conseil d'administration. La présentation du Directeur de la Division des programmes avait pour but de donner une mise à jour et de rechercher les conseils et l'appui du Conseil d'administration pour les initiatives à venir.

270. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué qu'au vu des indicateurs, les progrès avaient été limités dans certains domaines, comme la lutte contre la dracunculose; satisfaisants en ce qui concerne l'éradication de la poliomyélite; et importants en ce qui

concerne la consommation de sel iodé et de compléments de vitamine A et la réduction des carences en oligo-éléments. Cependant, s'agissant de la malnutrition protéo-énergétique et des taux de malnutrition, les résultats étaient loin d'être satisfaisants. Au cours de la dernière décennie, c'était en Afrique subsaharienne que le taux de mortalité des moins de 5 ans avait été le plus élevé. Par ailleurs, dans le domaine de la vaccination, les progrès accomplis en début de décennie connaissaient une certaine érosion, puisque le taux de couverture moyen était de moins de 50 % en Afrique subsaharienne en 1999, contre 74 % à l'échelle mondiale. La rougeole était endémique dans de nombreux pays de la région, et la méningite et la fièvre jaune continuaient de menacer la santé et les vies de nombreux jeunes enfants africains. Le Directeur a également indiqué que si l'augmentation de 6 points de pourcentage du taux de scolarisation au cours de la dernière décennie constituait un progrès appréciable, en comparaison des autres régions, 40 % des enfants en âge d'être scolarisés en Afrique subsaharienne ne l'étaient pas.

271. Dans le rapport présenté au Conseil d'administration en 1999 (E/ICEF/1999/12), un ensemble clair de priorités avait été défini pour l'Afrique subsaharienne, qui prévoyait notamment la revitalisation des services de santé; un meilleur accès à une éducation de base de qualité, en particulier pour les filles; la lutte contre le VIH/sida; la multiplication des efforts déployés pour lutter contre le paludisme; l'amélioration de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence; la conduite de l'Initiative de gestion intégrée des maladies infantiles dans 20 pays au moins; et des efforts accrus pour identifier les causes des principales formes de violence à l'égard des enfants et des femmes.

272. Le Directeur a indiqué que la survie des enfants et l'amélioration de la santé maternelle et infantile étaient considérées comme hautement prioritaires, dans le cadre de l'Initiative de Bamako pour la revitalisation des services de santé et la participation des collectivités. Appliquée dans 13 pays, l'Initiative de Bamako avait permis d'améliorer la qualité des services et d'élargir l'accès à des soins de santé de base dans 7 000 centres de santé; certains pays ayant pu réaliser le projet à grande échelle. Toutefois, la qualité des soins et la couverture n'étaient pas aussi bonnes que prévu, faute de personnel, d'argent et d'un dispositif d'appui au niveau central. Pour résoudre ces

problèmes, l'UNICEF recherchait la collaboration d'autres partenaires dans le cadre des programmes de réforme du secteur de la santé dans 11 pays. Le lancement de l'Initiative de gestion intégrée des maladies infantiles avait contribué à l'amélioration de la qualité des services au niveau des établissements et permis l'introduction de médicaments appropriés dans le cadre des politiques de santé à l'échelle nationale.

273. Dans le cadre du programme Faire reculer le paludisme, l'UNICEF avait, avec l'OMS, contribué de manière directe à la mise au point et au lancement de programmes stratégiques nationaux de lutte contre le paludisme dans 22 pays, 6 d'entre eux appliquant des programmes relatifs à la diffusion de filets traités aux insecticides. Les taxes et les tarifs douaniers avaient été éliminés dans six pays, abaissant ainsi le coût des moustiquaires traitées et les rendant plus abordables pour les familles.

274. La lutte contre le VIH/sida, véritable menace au plein exercice des droits de l'homme, et l'apport d'une aide aux enfants et aux femmes touchés étaient toujours considérés comme prioritaires. Rien qu'en 1999, il y aurait eu 2 millions de morts en Afrique subsaharienne, et 3,8 millions de nouvelles contaminations. Par ailleurs, selon les estimations, quelque 65 millions de personnes, pour 19 pays seulement, devraient connaître une mort associée au sida d'ici à 2010. Dans les pays les plus sévèrement touchés, le sida réduisait à néant les efforts déployés durant des décennies dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement des ressources humaines. Quelque 70 à 80 pour cent de toutes les morts associées au sida étaient concentrés en Afrique subsaharienne, dont un quart environ parmi les enfants, et le nombre d'orphelins continuerait d'augmenter au moins jusqu'en 2010. En fait, s'agissant des orphelins, le VIH/sida transformait la situation en un problème à long terme, chronique, qui aurait des répercussions jusque dans le prochain siècle. L'UNICEF concentrerait ses efforts sur: a) la prévention de la transmission du VIH parmi les jeunes grâce à des efforts de mobilisation, de communication et de préparation à la vie active dans les établissements scolaires et les structures communautaires; et b) la réduction de la transmission de la mère à l'enfant et l'offre d'un ensemble de services de base aux femmes enceintes, notamment le dépistage et des conseils volontaires et confidentiels, l'accès à des traitements médicaux de courte durée et un soutien pour leur

permettre de prendre une décision informée en matière d'allaitement. L'UNICEF s'employait aussi à encourager les initiatives politiques aux plus hauts niveaux.

275. Dans le domaine de l'éducation, le Directeur a indiqué que l'Initiative pour l'éducation des filles africaines, lancée en partenariat avec le Gouvernement norvégien, avait permis d'améliorer l'accès des filles à l'enseignement primaire. Là où ce programme était appliqué, on notait une augmentation du taux de scolarisation et une réduction du fossé entre les sexes. L'Initiative était étendue à 31 pays d'Afrique, dont certains connaissaient des situations de conflit civil. L'approche choisie par l'UNICEF consistait de plus en plus à soutenir des changements d'ensemble et des options non traditionnelles, novatrices, liées au système traditionnel dans le cadre des approches sectorielles. En dépit des succès relatifs enregistrés dans le secteur de l'éducation, 44 millions d'enfants africains, dont 23 millions de filles, n'étaient toujours pas scolarisés. Le moment était désormais venu de soutenir l'incorporation aux politiques nationales d'approches novatrices ayant prouvé leur efficacité à l'échelon local, afin d'améliorer l'accès à l'éducation de tous les enfants africains. L'UNICEF entendait y parvenir en contribuant au dialogue politique et à la formulation des politiques à l'échelle nationale dans le cadre des objectifs du Millénaire et, le cas échéant, parallèlement aux approches sectorielles et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté dans chaque pays.

276. Le Directeur a expliqué comment l'UNICEF avait renforcé ses capacités aux niveaux national et régional. La préparation et la réaction aux situations d'instabilité et de crise étaient de plus en plus prises en compte dans les processus normaux d'établissement des programmes de pays. L'UNICEF avait clairement défini ses principaux engagements, ce qui lui permettait de cibler ses programmes, et il avait veillé à la mise en place des soutiens logistiques et opérationnels requis et à l'adoption des mesures de sécurité nécessaires (notamment dans le domaine des télécommunications). Les approvisionnements à l'échelle régionale et les capacités d'entreposage avaient également été renforcés.

277. En ce qui concerne l'affectation des ressources, 42 % des administrateurs de l'UNICEF recrutés sur le plan international étaient en poste en Afrique. L'UNICEF devait par ailleurs augmenter le montant

des ressources ordinaires affectées à l'Afrique de 45, 8 pour cent d'ici à 2002.

278. Le revenu moyen par habitant en Afrique était désormais inférieur à celui de la fin des années 1960, et la région abritait une part croissante des populations les plus défavorisées du monde. En outre, l'importance du fardeau de la dette et de son service décourageaient l'investissement privé et absorbaient les ressources du budget de base, ce qui aggravait encore le manque d'argent des gouvernements. L'existence de ces problèmes était largement reconnue et s'il était admis que l'objectif premier de l'aide devait être la réduction de la pauvreté, les transferts accusaient pourtant une réduction au moment même où, paradoxalement, on s'employait à relever nombre des défis rencontrés.

279. Évoquant les situations d'urgence, le Directeur a signalé qu'en Afrique, 20 pays avaient connu au moins une période de troubles civils depuis les années 1960, sans compter les guerres d'indépendance. Les coûts directs et indirects de ces conflits civils étaient énormes, notamment en ce qui concerne les pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures physiques (par exemple les hôpitaux, les écoles et les cliniques), les pertes de capacités institutionnelles et la fuite des cerveaux et des capitaux. Par ailleurs, l'onde de choc d'un conflit ne se limitait pas au pays dans lequel il éclatait mais s'étendait aux pays voisins, pour lesquels il avait de lourdes conséquences d'un point de vue économique et social en créant un afflux de réfugiés et en entraînant une augmentation des dépenses militaires et une réduction des activités commerciales et des investissements. Dans la plupart des conflits en Afrique subsaharienne, des enfants étaient recrutés comme combattants à part entière. Dix-huit pays avaient utilisé des enfants soldats par le passé ou y avaient alors recours, et l'Afrique subsaharienne abritait au moins 40 % des 300 000 enfants soldats dénombrés dans le monde.

280. En conclusion, le Directeur de la Division des programmes a dit que si l'on souhaitait que les enfants puissent s'épanouir en Afrique, il fallait établir dans le sous-continent de solides partenariats sur plusieurs générations, pour que les fruits de la croissance permettent d'améliorer concrètement la qualité de vie. Le Fonds continuerait quant à lui de considérer le sort des enfants africains comme une absolue priorité, conformément aux décisions prises dans le passé par le Conseil d'administration, à la Déclaration du

Millénaire et au projet de document final intitulé « Un monde fait pour l'enfant ».

281. En référence à la présentation, les délégations ont remercié le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour les efforts continus qu'il déployait inlassablement afin de garantir que les enfants puissent exercer leurs droits à la survie, au développement, à la participation et à la protection en Afrique, et ont dit qu'elles soutenaient pleinement la priorité accordée à l'Afrique. Elles ont également reconnu que les progrès accomplis dans la région n'étaient pas suffisants et que les investissements en faveur des enfants revêtaient toujours un caractère crucial.

282. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le fait qu'il faudrait davantage mettre l'accent sur le problème des enfants soldats et du travail des enfants, ainsi que sur l'éducation, la lutte contre le VIH/sida et la traite des enfants. Il a été souligné que la traite des enfants trouvait ses racines, du moins en partie, dans la pauvreté et le manque d'accès aux services sociaux de base. Quelques délégations ont parlé de la ratification par leur pays des protocoles facultatifs 138 et 182 concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Les délégations ont souhaité l'établissement de rapports d'activités périodiques et la tenue de débats sur les stratégies à venir, ainsi que sur l'état de financement de la lutte contre le travail des enfants.

283. De nombreuses délégations se sont dites extrêmement préoccupées par le problème de la pauvreté. Il fallait favoriser l'allègement de la dette pour que les ressources puissent aller directement aux services sociaux de base, au développement et aux investissements en faveur des enfants. Il était nécessaire de lutter contre la pauvreté globalement, à travers le programme en faveur des PPTE, et l'UNICEF devait participer de manière plus active à son application ainsi qu'aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. L'intervenant a déploré le déclin continu de l'aide publique au développement (APD).

284. Plusieurs délégations ont regretté la diminution des ressources ordinaires de l'UNICEF et encouragé les États membres à augmenter le montant de leurs contributions dans ce domaine. Elles ont également souligné que dans l'ensemble, peu de progrès avaient été accomplis sur la voie de la formule « 20/20 » dans

la région. La plupart des pays consacraient environ 11 % de leur budget aux services sociaux de base, et la part de l'APD revenant à ces services était toujours inférieure à ce qui avait été initialement fixé.

285. Plusieurs intervenants ont appelé l'attention sur la question des avantages comparatifs et de l'amélioration de la collaboration avec les différents partenaires. Ils ont également souligné qu'il fallait systématiquement prendre en compte la question des droits de l'enfant et qu'il n'y avait pas eu d'amélioration dans ce domaine, comme le montrait par exemple l'évolution du taux de mortalité des moins de 5 ans. Les délégations ont également demandé des renseignements supplémentaires sur l'éducation des filles en rapport aux autres partenaires. Elles se sont dites disposées à collaborer avec l'UNICEF pour les approches sectorielles et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Il a par ailleurs été souligné que le plan stratégique à moyen terme devait pleinement prendre en compte les problèmes relatifs à la pauvreté, la santé, l'éducation, la nutrition, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, la lutte contre le VIH/sida, l'éducation des filles et le travail de l'UNICEF dans le cadre des programmes nationaux.

286. La plupart des délégations ont également exprimé l'espoir que les enseignements tirés de l'expérience seraient mis à profit lors de l'établissement du projet de document final et du programme d'action pour « ne pas reproduire les mêmes erreurs ».

287. Le Directeur de la Division des programmes a remercié les délégations pour leurs remarques et leurs analyses précieuses. Les diverses interventions avaient confirmé qu'il était nécessaire de continuer d'accorder la priorité à l'Afrique et qu'il était important de faire preuve de dynamisme en lançant des initiatives ambitieuses et fructueuses. Il fallait à cet égard que les Africains eux-mêmes et leurs partenaires fassent preuve d'une volonté sans faille et n'épargnent aucun effort.

288. Pour sa part, l'UNICEF continuerait de considérer le sort des enfants africains comme une absolue priorité, conformément aux décisions du Conseil d'administration et aux mandats qui lui avaient été confiés au sein du système des Nations Unies. L'accent serait mis en particulier sur la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, ainsi que sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence, et les activités en faveur des enfants dans les conflits armés. Le

Directeur a souligné qu'il était important d'assurer l'accès des enfants à un enseignement primaire de qualité, en particulier pour les filles; d'offrir aux enfants africains un bon départ dans la vie en les vaccinant et en procédant aux interventions requises en matière d'assainissement de l'environnement et de mettre l'accent sur la protection des enfants. Il a ajouté qu'il était indispensable d'accélérer le processus d'affectation des ressources appropriées pour les enfants.

289. Le Directeur a noté que plusieurs intervenants avaient souligné la nécessité, pour la communauté internationale et les partenaires de l'Afrique, d'instaurer un environnement propice à l'application des mesures permettant de stimuler la croissance et le développement, de réduire la pauvreté et, par-dessus tout, de miser sur les enfants. Certaines délégations ont également fait observer qu'il fallait prendre garde à ce que le fardeau de la dette ne soit pas trop lourd à porter, car cela pouvait freiner les progrès accomplis pour permettre aux enfants africains d'exercer leurs droits. À cet égard, l'UNICEF continuerait à collaborer avec tous ses partenaires pour parvenir à accomplir rapidement des progrès plus amples et durables sur ce front, à travers l'Initiative PPTE et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

290. En réponse à un intervenant qui avait souhaité connaître le lien entre le développement et la survie et savoir si l'accent était mis exclusivement sur le développement, le Directeur a rappelé que dans son introduction de ce point de l'ordre du jour, il avait expliqué que certaines priorités ne concernaient pas seulement la survie mais aussi le développement et la protection, comme par exemple la lutte contre la traite des enfants et le travail des enfants, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et l'UNICEF soutenait de plus en plus les efforts déployés dans ces domaines. Il a souligné que le développement, notamment l'éducation, et en particulier celle des filles, revêtait une importance fondamentale pour accomplir des progrès et réduire la pauvreté en Afrique. La gravité du problème de la survie était clairement liée à la situation tragique décrite plus tôt en ce qui concerne le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des moins de cinq ans, l'Afrique connaissant à la fois les taux les plus élevés au monde et les progrès les plus décevants.

291. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a lui aussi

répondu à certaines des questions soulevées par les délégations. Il a fait référence au Forum panafricain sur l'avenir des enfants de l'Organisation de l'unité africaine et de l'UNICEF. La plupart des vues exprimées au cours des débats à l'occasion de la présente session du Conseil pouvaient être trouvées dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés à l'issue du forum, qui mettaient l'accent sur la lutte contre la pauvreté, les conflits armés et le VIH/sida, trois des principaux problèmes rencontrés par la grande majorité des Africains aujourd'hui. C'était en Afrique qu'on rencontrait les plus graves problèmes et en Afrique pourtant que les progrès étaient les plus limités, les conditions empirant même dans certains pays.

292. Au sujet des enfants soldats, le Directeur régional a précisé qu'on en trouvait dans presque toutes les armées et les mouvements de rebelles, nationaux ou non. Il a évoqué à titre d'exemple l'expérience de l'UNICEF au Soudan dans la libération des enfants soldats et leur transport aérien en zones sûres. Il a fait observer en particulier la rapidité avec laquelle de nombreuses organisations non gouvernementales locales et internationales, ainsi que l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), avaient réussi à assurer le bien-être de ces enfants et à procéder notamment à leur inscription. L'UNICEF entendait désormais organiser le retour de ces enfants dans leur région d'origine.

293. En ce qui concerne les activités menées par l'UNICEF en Afrique pour lutter contre le VIH/sida, le Directeur régional a surtout évoqué dans sa réponse la situation en Afrique de l'Est et en Afrique australe, régions les plus sérieusement touchées. Il a dit que l'UNICEF avait adopté une approche complexe du problème, fondée sur l'expérience qu'il en avait, et favorisait le développement des capacités communautaires, en s'appuyant sur le bon sens des populations locales. C'était l'opposé d'une approche verticale du haut vers le bas, et cette stratégie s'était révélée payante dans de nombreux autres pays d'autres régions. Le problème du VIH/sida devait être abordé dans sa globalité, c'était un des principaux résultats ressortant des 77 évaluations qui avaient été effectuées. L'UNICEF devait mener des programmes consacrés à la lutte contre le VIH/sida qui soient axés sur les communautés et favorisent leur autonomisation, en s'attaquant en même temps aux problèmes connexes, comme la transmission de la mère à l'enfant, la

prévention auprès des jeunes et les enfants laissés orphelins par le sida.

D. Rapport de la troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP des questions sanitaires

294. La troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP des questions sanitaires s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 19 et 20 avril 2001. Le rapport de la session, contenu dans le document E/ICEF/2001/11, était présenté par une Guyanienne membre du Comité. Elle a informé les membres du Conseil d'administration que les approches sectorielles étaient la principale question à l'ordre du jour, et que des responsables gouvernementaux du Cambodge et de l'Ouganda avaient présenté des monographies. Les débats ont également porté sur les conséquences des approches sectorielles sur les programmes et activités des organismes des Nations Unies. Le Comité dans son ensemble a estimé que les approches sectorielles contribuaient à la mise en place d'un cadre de coopération plus cohérent et affirmé que les organismes des Nations Unies avaient un important rôle à jouer en soutenant la planification, l'application et le suivi des approches sectorielles. La documentation et la diffusion des bonnes pratiques étaient recommandées.

295. L'intervenante a indiqué que le Comité avait également évalué les progrès accomplis depuis la deuxième session dans les domaines suivants: la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et périnatale, en soulignant la nécessité d'assurer un accès équitable à des soins de qualité et d'améliorer les activités de suivi; la santé et le développement des adolescents, en insistant sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la formulation des politiques; la lutte contre le VIH/sida, en reconnaissant les progrès accomplis sur le plan des initiatives interinstitutions pour réduire la transmission de la mère à l'enfant; la vaccination, en assurant la promotion du Programme stratégique pour l'éradication de la poliomyélite (2001-2005); et l'application des recommandations sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement (Beijing +5), en définissant la lutte contre la pandémie de VIH/sida comme une priorité absolue, notamment en Afrique et dans les autres régions ravagées par la propagation de

l'épidémie. Il a également été souligné qu'il fallait prêter attention à l'augmentation rapide du pourcentage de femmes ayant contracté le VIH, et mettre l'accent sur les efforts pour éliminer les stigmates associés à la maladie et la discrimination dont étaient victimes toutes les personnes touchées.

296. Plusieurs délégations ont affirmé que le Comité de coordination des questions sanitaires était un mécanisme utile pour la coordination des programmes et politiques de l'OMS, du FNUAP et de l'UNICEF. Une des délégations a souligné qu'il était important de coordonner les programmes à l'échelon national, elle s'est réjouie de l'efficacité du mécanisme de coordination interinstitutions de l'Initiative pour l'éradication de la poliomyélite, et a souhaité qu'il soit étendu aux autres programmes et domaines de coopération.

297. Certaines délégations ont observé que l'examen des termes de référence du Comité de coordination des questions sanitaires serait l'occasion pour l'UNICEF et ses partenaires de réévaluer l'utilité et la valeur ajoutée du Comité, ainsi que son rapport avec les autres mécanismes de coordination. Une délégation a dit qu'il faudrait envisager la possibilité d'élargir la composition du Comité et d'y inviter d'autres parties prenantes, en particulier les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Des éclaircissements ont été demandés sur la position adoptée par l'UNICEF sur ces questions.

298. Dans son discours au Conseil d'administration, la représentante du FNUAP a souligné la valeur des partenariats engagés avec l'UNICEF et l'OMS, et l'importance des processus et politiques de coordination des programmes entre ces trois institutions. Elle a évoqué certains des domaines d'action commune prioritaires, notamment la transmission du VIH/sida parmi les jeunes, le renforcement des liens entre les programmes pour la santé maternelle et la santé des nouveaux-nés, l'amélioration du suivi de la santé maternelle et périnatale, et l'élimination du tétanos maternel et néonatal à travers des activités au niveau des districts. Elle a noté que les approches sectorielles ne constituaient pas une panacée mais qu'elles pouvaient servir de catalyseur à l'action des gouvernements, renforcer la coordination des donateurs, et améliorer les capacités de gestion et la définition des responsabilités à l'échelon local.

299. La Directrice générale a remercié les délégations pour leurs observations. Elle a expliqué l'évolution du Comité de coordination des questions sanitaires qui, d'un forum de discussions techniques entre l'OMS et l'UNICEF, était devenu un organe de coordination interinstitutions, et elle a souligné que le Comité n'était qu'un des nombreux mécanismes de coordination existants, comme le Groupe des Nations Unies pour le développement.

300. Il a été noté que la prochaine session du Comité de coordination des questions sanitaires se tiendrait à Genève pendant la première moitié de 2003. (Voir l'annexe II de la décision 2001/8 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles

301. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport sur les approches sectorielles et les programmes de développement sectoriel publié sous la cote E/ICEF/2001/10. Il a noté l'importance des approches sectorielles, et décrit la contribution de l'UNICEF à la conception et la formulation des approches sectorielles, les partenariats, les activités intersectorielles et l'achat des approvisionnements. Il a évoqué les enseignements tirés de l'expérience, notamment en ce qui concerne la nécessité de s'adapter aux situations locales, la gestion de la transition, les cadres financiers et le développement des ressources humaines. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF participait activement aux approches sectorielles. Elle a noté que la définition des responsabilités était fondamentale dans les approches sectorielles, parce qu'il pouvait s'avérer difficile de rendre compte des résultats, comme l'exigeait le Conseil.

302. De nombreuses délégations ont dit que le rapport était informatif et qu'il faisait ressortir les occasions et les défis qui se présentaient dans les approches sectorielles et les programmes de développement sectoriel, tout en expliquant la contribution de l'UNICEF aux processus. Certaines délégations ont cependant noté que le rapport aurait pu être davantage consacré à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les problèmes et les obstacles rencontrés par l'UNICEF auraient pu être mieux décrits. Un intervenant a

souhaité obtenir des renseignements et des analyses supplémentaires sur les expériences acquises par le Fonds dans les approches intersectorielles et sur la façon dont les enseignements tirés de l'expérience étaient diffusés dans les bureaux de l'UNICEF et auprès des donateurs bilatéraux. La question du lien entre les approches sectorielles et les autres activités de programme de l'UNICEF aurait également pu être abordée dans le rapport.

303. Il a été noté que les approches sectorielles portaient pleinement leurs fruits lorsque les procédures financières étaient harmonisées et que les gouvernements relayaient progressivement les organismes des Nations Unies. Une des délégations a souligné que les approches sectorielles n'étaient pas une méthode de dispersion des ressources, mais plutôt un cadre de coordination. Il fallait opérer avec prudence dans les pays aux faibles systèmes de développement sectoriel parce qu'ils pourraient avoir du mal à atteindre les objectifs fixés pour les approches sectorielles; et les gouvernements ne devraient pas être contraints de suivre des approches sectorielles s'ils ne se sentaient pas prêts. Il a également été noté que les approches sectorielles devaient être développées dans le cadre des politiques nationales pour la réduction de la pauvreté et être liées au processus bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

304. Une des délégations a déclaré que la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles ne devait pas être complémentaire du processus des programmes de pays, mais bien constituer le coeur des activités de planification. Une autre délégation s'est dit déçue par les principes directeurs de l'UNICEF pour les approches sectorielles qui ne comportaient pas d'instructions sur la façon de relier les programmes de pays aux approches sectorielles.

305. Les délégations ont mentionné un certain nombre de domaines dans lesquels l'UNICEF pourrait être plus impliqué, comme la promotion des droits de l'enfant, le suivi, l'assistance technique, le financement du panier, le développement des politiques et des stratégies, l'appui aux échelons décentralisés, le développement des capacités, les urgences et la coordination. Il a été souligné que les droits de l'enfant devaient être pleinement pris en compte dans les approches sectorielles, et l'UNICEF devait veiller à ce que les domaines prioritaires comme la survie des

enfants, la santé maternelle et l'éducation soient clairement reconnus dans les programmes sectoriels.

306. Un certain nombre d'orateurs ont indiqué que la participation au financement du panier devait faire l'objet d'une décision au cas par cas pour veiller à la pleine participation de tous. Il a également été noté que les approches sectorielles pouvaient être l'occasion d'appliquer à plus grande échelle des pratiques qui s'étaient déjà révélées fructueuses. Le défi consistait pour l'UNICEF à veiller à ce qu'il soit tenu compte des bonnes pratiques dans le développement des politiques et stratégies nationales. Grâce à l'augmentation des ressources affectées aux différents secteurs, ces expériences porteuses pouvaient être reproduites à l'échelle nationale. Ayant l'habitude de travailler à l'échelon national mais aussi de manière décentralisée, ainsi qu'avec des partenaires gouvernementaux et la société civile, l'UNICEF devrait faire en sorte que les approches sectorielles soient maîtrisées à tous les niveaux pour qu'elles soient appliquées en douceur et avec succès.

307. Après avoir fait remarqué que l'UNICEF était souvent la seule institution qui réagissait rapidement en cas d'urgence ou de catastrophe, une des délégations s'est inquiétée que le mécanisme des approches sectorielles ne menace cette rapidité d'intervention et cette efficacité.

308. Il était important de reconnaître qu'il fallait que les bureaux extérieurs renforcent les capacités à l'échelle locale afin de participer effectivement aux approches sectorielles. La création d'un centre de liaison pour les approches sectorielles au siège était bienvenue et une initiative similaire bénéficierait sûrement aux bureaux de pays et bureaux régionaux.

309. Il a été noté qu'il était difficile d'attribuer de manière directe les résultats atteints dans le cadre des approches sectorielles, et le Conseil d'administration en tiendrait compte lorsqu'il s'emploierait à évaluer la performance de l'UNICEF. Les délégations ont approuvé les efforts déployés par le Comité de coordination des questions sanitaires et encouragé une meilleure coordination de la part des autres agences de santé au sein de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des approches sectorielles.

310. La Directrice générale a été priée de faire rapport chaque année sur les approches sectorielles. Des renseignements supplémentaires ont été demandés sur

les incidences du financement du panier sur les ressources ordinaires et autres ressources.

311. À un intervenant qui demandait si le fait que les ressources ordinaires ou les autres ressources soient utilisées pour une éventuelle participation au panier de financement faisait une différence, le Directeur général adjoint à la gestion interne, à l'administration et aux finances a répondu par l'affirmative. Si l'UNICEF utilisait les autres ressources, les donateurs concernés devraient faire part à l'UNICEF de leurs besoins en matière de présentation de rapports financiers. En ce cas, il n'y aurait pas d'information financière pour les autres ressources de la part de l'UNICEF, mais seulement un rapport de fond sur les activités menées.

312. Le Directeur de la Division des programmes a souligné que l'UNICEF considérait les approches sectorielles comme très importantes et qu'il y participait activement, peut-être davantage que tout autre organisme des Nations Unies. Une des questions posées portait sur le problème du financement. D'après l'évaluation de l'UNICEF, sa non-participation aux fonds du panier n'avait pas d'incidence sur son implication. Bien au contraire, de nombreux partenaires et les pays concernés eux-mêmes avaient apprécié la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles, qui s'était avérée très satisfaisante.

313. Évoquant l'impact de la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles sur la lutte contre la pauvreté et les problèmes intersectoriels, le Directeur a dit que l'UNICEF veillait avec un soin particulier à ce que les approches sectorielles permettent d'avoir accès aux plus pauvres et aux parties prenantes à l'échelon local, comme on pouvait le voir dans le rapport.

314. Il a dit qu'il n'y avait pas de contradiction entre les approches sectorielles et les programmes de pays de l'UNICEF. De fait, l'UNICEF avait compris que c'était en identifiant à un stade précoce sa contribution aux approches sectorielles dans le cadre des programmes de pays qu'il parviendrait à resserrer les liens et renforcer la complémentarité avec les autres cadres de coopération pour le développement à l'échelle nationale, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

315. En réponse à un intervenant qui demandait dans quelle mesure l'UNICEF pouvait participer aux approches sectorielles sans souscrire à l'approche du

panier commun, le Directeur a expliqué qu'il existait différents modes de participation, en particulier si l'on considérait la façon dont les gouvernements pouvaient gérer les fonds. Tous les partenaires n'avaient pas les mêmes préférences: certains souhaitaient que leurs contributions soient affectées à la lutte contre la pauvreté ou à des fins spécifiques, d'autres au fonds de gestion des donateurs. Cette réalité ne remettait cependant pas en question la nature des approches sectorielles, qui concernaient le renforcement de la coordination et de la volonté politique dans des secteurs très prisés, comme la santé et l'éducation, la réduction des clivages, la promotion de la maîtrise des programmes par les pays, et l'amélioration de la durabilité de la coopération pour le développement. Les différentes parties prenantes participaient à la conception des approches sectorielles afin de mieux définir leurs rôles respectifs. Pour l'UNICEF, les activités étaient clairement identifiées dans le cadre des plans de projet annuels, et les apports financiers spécifiques étaient affectés à l'appui de ces plans, qui faisaient également partie des plans de projet d'ensemble des approches sectorielles. L'UNICEF était ainsi à même de spécifier la nature des résultats attendus et d'en rendre compte de diverses manières, grâce aux cadres relatifs à l'obligation redditionnelle dont il disposait. La variété des modes de participation aux approches sectorielles autorisait cette souplesse, appréciée de tous les partenaires dans le cadre des mécanismes interinstitutionnels.

316. Le Directeur a également répondu aux intervenants qui souhaitaient savoir dans quelle mesure l'UNICEF examinait de manière systématique les expériences, certaines des conclusions des rapports annuels, et si le Fonds avait pu diffuser les pratiques fructueuses et leurs modalités au sein de l'organisation. Le Directeur a rappelé qu'au sein de l'organisation, la formation et le soutien aux bureaux de pays étaient systématiques, comme il était indiqué dans le rapport. Des centres de liaison avaient été créés au siège, ainsi qu'aux niveaux régional et national, ce qui permettait la diffusion de l'information, des conseils et des enseignements tirés de l'expérience parmi tous les centres de liaison. Par ailleurs, en collaboration avec les bureaux régionaux, des réunions étaient organisées avec tous les bureaux de pays pour permettre d'analyser en profondeur l'évolution de la situation dans le domaine des approches sectorielles. De nombreux partenaires étaient conviés à ces réunions, dont l'UNICEF entendait perpétuer la tradition.

317. Sur les conséquences du point de vue des ressources humaines, le Directeur a expliqué que les modules de formation de l'UNICEF sur l'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme ou dans le cadre des directives données pour les programmes comportaient des éléments sur la façon dont l'organisation participait aux programmes d'investissement sectoriel/approches sectorielles/documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, et travaillait dans le cadre des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en soulignant le lien entre les activités de l'UNICEF liées à l'établissement des programmes et sa volonté de parvenir à une certaine cohérence dans le cadre de partenariats plus larges. L'UNICEF continuerait de faire rapport au Conseil d'administration sur ces questions.

318. L'administrateur de programmes de la Division des programmes a dit qu'il avait travaillé au Ghana, et qu'il s'était rendu en Zambie pour y examiner l'application des approches sectorielles. Il a indiqué en particulier que le programme élargi de vaccination (PEV) avait souffert de la brusque introduction des approches sectorielles, observation qui était corroborée par une étude du Gouvernement néerlandais de 1999 montrant que tout changement radical se faisait au détriment de certains des programmes en cours. Il a également évoqué de manière plus générale le PEV, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté/approches sectorielles et la coordination. (Voir l'annexe II de la décision 2002/11 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Activités de l'UNICEF dans le domaine de la vaccination

319. Le rapport sur les programmes de l'UNICEF visant à améliorer les services de vaccination et la santé des enfants, alléger le fardeau des maladies contre lesquelles il existe un vaccin et éradiquer la polio, publié sous la cote E/ICEF/2001/9, a été présenté par la responsable du service consacré aux activités de vaccination. Elle a énuméré les principaux points des programmes de l'UNICEF dans ce domaine, notamment le renforcement des services de vaccination, y compris en ce qui concerne les suppléments de vitamine A; la multiplication des activités de lutte contre les maladies afin d'atteindre les engagements pris à l'échelle mondiale, notamment

en ce qui concerne l'éradication de la polio, l'élimination du tétanos maternel et néonatal et la réduction de la mortalité due à la rougeole; et la prévention des maladies contre lesquelles il existe un vaccin dans les situations d'urgence.

320. Elle a expliqué que d'un point de vue stratégique, l'UNICEF s'efforçait avant tout dans ses programmes de soutenir la planification, la gestion, la coordination et la mobilisation des ressources; d'améliorer la communication à des fins de sensibilisation et pour créer une demande; de toucher les groupes de population les plus difficilement accessibles et de garantir la sécurité et la sûreté des vaccinations. En conclusion, elle a souligné l'importance de la sécurité des vaccins, c'est-à-dire d'un approvisionnement durable et ininterrompu en vaccins de qualité à un coût abordable. Elle a dit que l'UNICEF collaborait avec l'OMS, les pays en développement et ses autres partenaires, y compris l'industrie du vaccin, pour garantir la sécurité des vaccins. Elle a indiqué que le secrétariat ferait rapport au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 sur les différentes possibilités d'action dans ce domaine.

321. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF à la fois pour la qualité de son rapport et pour les efforts qu'il avait déployés afin d'examiner et de mieux définir son rôle et ses responsabilités dans le domaine de la vaccination. Les membres du Conseil d'administration ont approuvé le fait que la vaccination soit définie comme une priorité de l'organisation et un élément crucial pour la santé et le développement de l'enfant et la réalisation de ses droits, ainsi que comme un domaine de compétence de l'UNICEF.

322. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était important de renforcer les services de vaccination systématique, ainsi que les différentes initiatives menées dans le domaine de la vaccination, en vue notamment d'éradiquer la polio, d'éliminer le tétanos maternel et néonatal et de lutter contre la rougeole, dans le cadre d'une approche globale, tout en continuant à mettre l'accent sur la diminution rapide de la mortalité et de la morbidité infantiles. Plusieurs intervenants ont observé que les approches sectorielles, notamment les questions ayant trait aux réformes du secteur de la santé et à la décentralisation, n'étaient abordées que de manière superficielle dans le rapport.

323. Certaines délégations ont fait observer qu'il était de la responsabilité de l'UNICEF de veiller au

renforcement des capacités à l'échelle nationale pour soutenir les efforts déployés dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation. Une question a été posée sur le partage des responsabilités entre l'UNICEF et l'Alliance, en particulier en ce qui concerne la stratégie et son application à l'échelle nationale. Des renseignements supplémentaires ont été demandés sur l'impact qu'avaient l'Alliance et le Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance sur les programmes de l'UNICEF, en particulier pour savoir si l'accent mis sur la vaccination ne détournait par l'attention et les moyens des autres domaines de programme comme l'éducation.

324. Une des délégations a souhaité savoir si l'accord conclu entre l'Alliance mondiale et l'UNICEF pour les services d'achats de l'UNICEF et la gestion du Fonds mondial portait également sur les frais engagés pour la prestation de ces services. Un autre intervenant a souligné qu'il était important de replacer la question de la vaccination dans le contexte plus large du développement du jeune enfant, en responsabilisant les familles et en fournissant un appui dans des domaines de programme comme l'éducation scolaire et extra-scolaire et l'eau et l'assainissement.

325. Il a été noté qu'il faudrait faire bon usage de l'infrastructure mise en place pour éradiquer la polio. Il était nécessaire pour l'UNICEF, en sa qualité de chef de file des efforts de vaccination dans le monde, d'étendre ses activités de mobilisation aux niveaux mondial, régional et national. Il s'agissait entre autres de faire oeuvre de mobilisation et de rendre possible l'offre d'un ensemble approprié de services aux populations les plus difficilement accessibles, une des principales contributions de l'UNICEF à la santé publique dans le monde.

326. La Division des approvisionnements de l'UNICEF a été encouragée à redoubler d'efforts pour atteindre la sécurité des vaccins dans le monde, quoiqu'il ait été souligné que l'expansion à d'autres produits de base devait être fondée sur l'expertise et les points forts de l'institution. Il a été noté qu'il y avait dans le monde une pénurie des vaccins combinés fournis à travers l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation et le Fonds mondial, et il a été suggéré que l'UNICEF et les autres partenaires de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, notamment l'industrie des vaccins, explorent plus en profondeur les moyens d'accélérer et d'améliorer la disponibilité de ces vaccins.

327. En réponse à ces remarques, la responsable du service consacré aux activités de vaccination a expliqué que l'UNICEF s'employait avant tout, dans ses stratégies en matière de programmes de vaccination, à renforcer le système, sa durabilité, à renforcer les capacités et à protéger les droits de l'enfant en touchant les groupes difficilement accessibles. Il était nécessaire d'incorporer le poste des services de vaccination dans les finances publiques à tous les niveaux, quoique le financement des activités puissent se faire par l'intermédiaire des donateurs. À cet égard, l'amélioration de la durabilité pouvait être liée de manière étroite au processus des approches sectorielles. L'UNICEF reconnaissait également la nécessité de soutenir des activités en dehors du secteur de la santé proprement dit, en particulier avec la société civile, pour veiller à ce que tous les enfants soient protégés contre les maladies contre lesquelles il existe un vaccin. Il faudrait notamment pour ce faire multiplier les efforts de mobilisation et de communication.

328. Elle a ensuite expliqué que le Conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation avait formulé des recommandations quant à l'allocation des ressources du Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance. Ces fonds étaient en principe attribués aux gouvernements, et non aux programmes de pays de l'UNICEF, pour qu'il en soit fait l'usage prévu par les comités de coordination interinstitutions à l'échelle nationale. Chacun des partenaires de l'Alliance avait identifié ses principaux domaines de compétence, contribuant ainsi à la poursuite des objectifs communs de l'Alliance. La responsable du service consacré aux activités de vaccination a noté que le Conseil d'administration supervisait les activités de l'UNICEF qui contribuaient à ces objectifs communs, avant d'expliquer que l'UNICEF avait accepté d'être rétribué pour son rôle dans la gestion du Fonds mondial, afin de couvrir ses frais.

329. Le Directeur adjoint de la Division des approvisionnements a décrit l'évolution du marché s'agissant de l'approvisionnement en vaccins. Il a expliqué qu'il était fondamental que l'UNICEF parvienne à assurer la sécurité de l'approvisionnement en vaccins à travers des prévisions à long terme et des financements stables. La Directrice générale a remercié les délégations pour leur précieuse contribution. Elle a indiqué que l'Alliance mondiale pour les vaccins et

l'immunisation, porteuse de nouveaux partenariats et de nouvelles relations de travail, jouait un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle mondiale dans le domaine de la vaccination. Elle a souligné que les objectifs communs de l'alliance ne pourraient être atteints que grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires. Les activités de l'Alliance mondiale ne remplaçaient pas celles de l'UNICEF et de l'OMS dans le domaine de la vaccination, mais elles les complétaient. Comme expliqué plus tôt, le secrétariat présenterait au Conseil d'administration un tableau complet de l'évolution du marché en ce qui concerne la sécurité des vaccins. (Voir l'annexe II de la décision 2001/9 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

Visite sur le terrain effectuée en Roumanie et en République de Moldova

330. Le rapport sur la visite de terrain effectuée en Roumanie et en République de Moldova du 5 au 17 mai 2001 (E/ICEF/2001/CRP.7) a été présenté par le membre de la mission représentant la Fédération de Russie. L'équipe avait pu découvrir les problèmes et les besoins de ces deux pays en particulier, ainsi que ceux des autres pays de la région en général. Il était apparu que les programmes de coopération financés par l'UNICEF complétaient de manière très efficace les efforts déployés à l'échelle nationale pour protéger les femmes et les enfants, et que les enseignements tirés de l'expérience pouvaient être utilement partagés avec d'autres pays connaissant des situations comparables. Le représentant de la Fédération de Russie a donné des exemples de coopération entre l'UNICEF et les autres organismes menant des activités dans ces deux pays, tout en précisant qu'il était possible d'accomplir des progrès dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Grâce à cette visite, l'équipe avait également pu mieux comprendre l'esprit des négociations des conférences à venir, domaine dans lequel il serait souhaitable de renforcer encore la coopération.

331. Le but de l'équipe était surtout d'examiner l'exécution des projets, pour en tirer des conclusions et déterminer quels étaient les programmes les plus

prometteurs, efficaces et rentables. L'UNICEF était un partenaire de choix, bénéficiant d'une solide réputation auprès des donateurs et s'appuyant sur du personnel hautement qualifié. L'équipe remerciait le secrétariat pour son assistance, en particulier le sous-secrétaire du Conseil d'administration.

332. Le représentant d'un des gouvernements hôtes a dit que les autorités de son pays avaient été heureuses de recevoir la visite des membres du Conseil. Il a souligné que son Gouvernement considérait l'amélioration du bien-être des enfants et des femmes comme une priorité et qu'il n'épargnerait aucun effort pour y parvenir. Il a souligné l'importance du travail de l'UNICEF et s'est réjoui de l'impact et de l'efficacité de ses activités, qui soutenaient les efforts déployés à l'échelle nationale.

333. Le rapport insistait en particulier sur les processus de réforme en cours et les efforts déployés pour soutenir les enfants qui se trouvaient dans des institutions. L'intervenant a également parlé de la restructuration des institutions ou du remplacement de certaines d'entre elles et du problème de l'abandon des enfants, en demandant que l'accent soit mis sur les parents.

334. Le même intervenant est convenu qu'il faudrait accroître la collaboration entre les programmes sectoriels, en soulignant l'importance de la décentralisation, d'un renforcement du suivi, de la mise en place d'une base de données fiable, du renforcement des capacités, etc. En conclusion, il a indiqué que le rapport contribuerait utilement à la formulation de nouvelles mesures.

Visite sur le terrain effectuée en Gambie et au Sénégal

335. Le membre de la mission représentant la Colombie a rendu compte par oral de la visite sur le terrain effectuée en Gambie et au Sénégal du 5 au 17 mai 2001. Il a remercié les membres des gouvernements et des missions à New York, et indiqué que le groupe avait été impressionné par le travail de l'UNICEF dans les deux pays. Il a rappelé à quel point il était important d'avoir de bonnes relations avec les autorités locales et a expliqué qu'instaurer de vrais partenariats constituait l'un des principaux défis de l'UNICEF. C'était chose faite dans ces deux pays, où le groupe avait pu constater qu'un dialogue franc et ouvert était en cours sur tous les problèmes rencontrés.

336. Il a fait observer que les mécanismes des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des approches sectorielles permettraient d'instaurer des relations plus constructives. Il a noté que les organisations non gouvernementales internationales étaient d'importants partenaires, mais l'équipe avait constaté que dans certains cas, ces organisations étaient plus des concurrentes de l'UNICEF que de vraies partenaires. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales locales, il a signalé qu'elles jouaient un rôle fondamental pour le travail de l'UNICEF, mais qu'elles semblaient parfois considérer davantage l'UNICEF comme un donateur que comme un partenaire. Il a expliqué que l'UNICEF jouait un rôle moteur pour encourager les efforts des organisations axées sur la collectivité et que les résultats obtenus étaient très positifs. Les activités au niveau infranational constituaient un véritable défi pour l'UNICEF et la coopération des deux bureaux de pays avec les autorités locales s'avérait très satisfaisante.

337. En ce qui concerne le secteur privé, l'équipe avait pu constater que la coopération revêtait de multiples formes, de la collaboration la plus sommaire aux partenariats les plus complets. L'intervenant a signalé que, dans l'ensemble, le soutien apporté par le secteur privé aux deux pays était limité, et qu'il fallait explorer les moyens d'assurer un financement plus prévisible.

338. En Gambie comme au Sénégal, le groupe avait observé que l'UNICEF s'employait à coopérer et à travailler de manière coordonnée avec l'Organisation des Nations Unies, mais il était encore possible d'accomplir des progrès dans ce domaine. En ce qui concerne la coopération avec les donateurs et les institutions de Bretton Woods, les délégations avaient noté qu'il existait un certain nombre de programmes similaires et qu'en conséquence, des efforts de rationalisation s'imposaient.

339. En ce qui concerne l'aide humanitaire, certains des projets qu'avaient vu l'équipe lui étaient apparus comme essentiels, mais ils n'avaient pas été caractérisés comme tels puisqu'ils n'entraient pas dans la catégorie de « l'aide humanitaire ou d'urgence ». Sur le plan de l'éducation, des progrès importants avaient été accomplis, en particulier en ce qui concerne l'installation d'équipements d'assainissement dans les écoles et les efforts pour harmoniser les écoles coraniques avec le système général d'enseignement.

340. En conclusion, le membre de l'équipe a expliqué que les visites sur le terrain étaient extrêmement utiles et il a souligné que les vues de chacun des membres de l'équipe venaient enrichir cette expérience. Lors de la visite, il était apparu clairement que l'UNICEF disposait d'un avantage comparatif. La présence des membres du Conseil d'administration montrait aux Gambiens et aux Sénégalais que la communauté internationale soutenait pleinement le travail de l'UNICEF. Le groupe s'est dit satisfait par la façon dont les représentants de l'UNICEF tiraient parti de la visite sur le terrain dans les deux pays pour améliorer leurs relations avec le gouvernement et les communautés locales. Il a remercié le personnel de l'UNICEF qui travaillait sur le terrain et le Secrétaire du Conseil d'administration.

341. Un des membres de l'équipe, prenant la parole en son nom propre et au nom d'un autre membre, a recommandé que l'UNICEF travaille de manière mieux coordonnée avec les autres donateurs et le secteur privé afin de redéfinir les tâches à accomplir. Il a noté que certains des projets financés par l'UNICEF sortaient de son domaine de compétence, et que certains projets n'étaient pas consacrés aux mères et aux enfants, mais plutôt au développement de la communauté en général. (Voir l'annexe II de la décision 2001/10 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001

342. La Directrice générale a informé le Conseil d'administration que dans le monde des individus venus de tous les horizons – des hauts responsables de gouvernement aux enfants eux-mêmes – s'étaient réunis avec un enthousiasme qui avait débouché sur la session extraordinaire consacrée aux enfants. Elle a noté que le rapport du Secrétaire général intitulé "Nous les enfants: Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants" (A/S-27/3), était un document complet et riche d'enseignements, s'appuyant sur les examens de fin de décennie de plus de 135 pays, ainsi que sur les précédents rapports de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'UNICEF.

343. De nombreuses délégations ont profité de l'occasion pour remercier le secrétariat de l'UNICEF

de sa précieuse contribution à l'établissement du rapport et pour formuler des observations d'ordre général. Il a été noté que le rapport offrait un bilan honnête et ouvert et qu'il pourrait servir de guide pour l'établissement du document final sur « Un monde fait pour l'enfant ». Plusieurs délégations ont noté que sans surprise, les résultats obtenus à l'issue de la décennie étaient mitigés mais qu'il était clair que la Convention relative aux droits de l'enfant faisait désormais référence en ce qui concerne les droits des enfants.

344. De nombreux intervenants ont jugé que ces 135 rapports nationaux ne reflétaient pas seulement le point de vue des gouvernements mais aussi les apports d'autres acteurs impliqués dans des processus d'examen très participatifs et interactifs. On obtenait ainsi, selon l'expression utilisée par le représentant d'une des délégations, un « tableau global de l'enfant ». De nombreuses délégations ont insisté sur les éléments caractéristiques du processus d'examen dans leur pays, notamment la participation des enfants. De manière générale, la qualité des processus préparatoires a été soulignée, notamment les contributions de l'UNICEF et les travaux du Bureau du Comité préparatoire.

345. Certains intervenants ont craint que les objectifs fixés en faveur des enfants ne puissent être atteints, faute de ressources, et se sont dits préoccupés par le fait que la communauté internationale n'ait pas rempli ses obligations en termes d'APD, et en particulier en ce qui concerne le part de l'APD consacrée aux services sociaux de base. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait trouver un moyen d'obtenir des fonds et des ressources supplémentaires.

346. Il a été noté que le rapport, qui s'appuyait sur des données factuelles, était riche d'enseignements sur le fond et d'un point de vue conceptuel. Les bilans donnaient une vue claire des divers avantages et lacunes. Le rapport traitait également de nouveaux problèmes, comme le VIH/sida, la violence dans la famille, la maladie mentale et la tabagie. L'approche holistique qui y était adoptée révélait des synergies entre différents domaines comme l'environnement, la santé, l'hygiène et la parité entre les hommes et les femmes. L'importance de la petite enfance, de la famille, de l'évolution des mentalités et des comportements ressortaient clairement du rapport.

347. De nombreuses délégations ont souligné que le rapport, riche d'enseignements, montrait notamment

que les efforts de sensibilisation devaient s'accompagner de mesures concrètes; que l'instauration de partenariats était d'une importance fondamentale; qu'il était essentiel d'investir dans le secteur de la santé et les secteurs sociaux pour favoriser la croissance économique; que l'approche axée sur les objectifs avait une valeur politique et pragmatique; et qu'il fallait conjuguer approches horizontale et verticale dans les programmes.

348. Certaines délégations ont noté que la section consacrée aux mesures prioritaires à l'avenir était particulièrement utile. Le rapport devrait servir de point de départ pour la formulation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. On a cependant regretté que la question des enfants sous occupation étrangère ne soit pas abordée dans le rapport. Il a été souligné que les droits de l'enfant n'étaient pas complets, sans le droit à l'autodétermination.

349. De nombreuses délégations ont fait référence aux réunions qui avaient pris place au niveau régional, par exemple en Allemagne, au Bélarus, en Chine et au Maroc, et qui avaient joué un rôle important dans le cadre des préparatifs en vue de la session extraordinaire. La Directrice générale a remercié les délégations pour leur contribution précieuse et les a prié de continuer de soutenir les événements qui aboutiraient à la session extraordinaire et les efforts qui seraient déployés dans ce domaine.

I. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

350. Comme le veut l'usage à la session annuelle du Conseil d'administration, le Président du Conseil a invité la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF à prendre la parole. Elle a annoncé qu'elle quittait ses fonctions après avoir mené à bien deux mandats successifs. Elle a évoqué nombre des réalisations de l'Association mondiale du personnel durant cette période, notamment la création du Fonds de défense juridique et du Fonds de secours d'urgence pour le personnel national de l'Association, le renforcement du système des médiateurs et l'articulation d'une politique de rotation pour les administrateurs recrutés sur le plan international. Elle a regretté que le moral du personnel soit toujours un domaine appelant des améliorations. Elle a par ailleurs

noté qu'il fallait redoubler d'efforts pour instaurer un climat de travail respectueux de la famille et souligné que l'organisation des carrières n'était toujours pas satisfaisante, en particulier en ce qui concerne le personnel national des premières classes.

J. Questions diverses

Sûreté et sécurité du personnel

351. Dans une déclaration sur la sûreté et la sécurité du personnel, la Directrice générale a indiqué qu'il s'agissait pour l'organisation d'un sujet de préoccupation croissante et d'une priorité absolue. Si les membres du personnel étaient conscients qu'ils exerçaient un métier à risques, parfois même dangereux, il n'était pas normal que le personnel de l'Organisation des Nations Unies soit de plus en plus souvent ces derniers mois et ces dernières années la cible d'attaques délibérées. Encore plus inadmissible, les attaques contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies étaient perpétrées dans la plus grande impunité. Elle a souligné qu'il incombait en premier lieu aux États Membres et Gouvernements hôtes d'assurer la sécurité du personnel en maintenant l'ordre sur leur territoire.

352. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF avait rejoint le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour formuler des propositions relatives à la répartition des dépenses, conformément à la collaboration interinstitutions à l'appui du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Cependant, la sécurité avait un prix – 53, 2 millions de dollars pour l'exercice biennal commençant en 2002. La Directrice générale a remercié les gouvernements qui avaient contribué au fonds de contributions volontaires ouvert par le Secrétaire général, mais elle a fait observer que l'UNICEF menait beaucoup d'activités sur le terrain et que les dépenses engagées dépasseraient les structures de sécurité existantes.

353. La Directrice générale a prié les gouvernements de multiplier les recours juridiques contre ceux qui s'attaquent au personnel humanitaire; de signer et d'appliquer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé; et de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système

des Nations Unies. Les dépenses de sécurité devaient être reconnues comme un poste budgétaire à part entière. La Directrice générale a exprimé l'espoir que les gouvernements reconnaîtraient pleinement l'importance du problème de la sûreté et de la sécurité du personnel à la prochaine session de l'Assemblée générale.

354. Deux délégations ont dit qu'elles estimaient elles aussi qu'il était avant tout de la responsabilité des gouvernements et des parties au conflit d'assurer la sécurité du personnel, mais que tout un chacun devait faire son possible dans ce domaine. Puisque le drapeau des Nations Unies n'était plus une garantie de protection, il fallait renforcer les systèmes de gestion de la sécurité au sein des Nations Unies et améliorer la coordination. Les délégations se sont dites favorables à une formule de participation aux coûts, qui devait être juste, transparente et simple. Elles ont également dit qu'elles souhaitaient aborder ce problème à la deuxième session ordinaire du Conseil et à l'Assemblée générale. Elles ont affirmé que le financement de la sécurité ne pouvait se faire uniquement à travers des contributions volontaires.

Moral du personnel

355. La Directrice générale a également fait une déclaration sur le moral du personnel. Elle a remercié la Présidente de l'Association mondiale du personnel pour sa présentation et pour le dynamisme et l'engagement avec lesquels elle avait exercé ses fonctions, ce qui avait permis de faire la différence. Elle a déclaré que la Présidente avait également été un partenaire de choix dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, et qu'elle contribuait à mobiliser le personnel de l'UNICEF.

356. La Directrice générale a ajouté que le moral du personnel demeurait une priorité et qu'elle s'employait, avec d'autres, à faire en sorte que l'UNICEF fasse une plus grande place à la vie de famille, notamment en examinant les questions des congés de maternité, de l'adoption et des offres d'emploi pour les conjoints. Certaines réunions étaient reprogrammées pour que le personnel puisse profiter de ses samedi et dimanche, et un groupe spécial sur les problèmes liés à la vie active avait été créé. La question de la mobilité entre les organismes était examinée, de même que le problème du VIH/sida du point de vue des ressources humaines. La Directrice générale avait prolongé le mandat du Groupe d'étude sur le moral du personnel pour une

nouvelle année. Des formations étaient proposées à tous les niveaux, y compris des formations aux méthodes de négociation pour les médiateurs. La Directrice générale a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le Learning Web – le système d'apprentissage en ligne à l'UNICEF. La Directrice générale a noté que l'importance de la vie de famille était de plus en plus prise en compte dans les différentes régions.

357. Une des délégations a souligné que la formation revêtait une importance cruciale pour le personnel de l'UNICEF, et que l'École d'état-major à Turin constituerait à cet égard une importante ressource. Une autre délégation a indiqué que les gouvernements hôtes et les membres de l'Organisation des Nations Unies avaient de plus en plus conscience qu'il était de leur responsabilité de punir les crimes commis à l'encontre du personnel. Par ailleurs, les gouvernements devaient respecter les conventions internationales. Une autre délégation a souhaité entendre si possible un exposé à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration sur le rapport du Comité administratif de coordination à ce sujet. Une des délégations a demandé aux organismes et institutions des Nations Unies d'évaluer le coût réel de la protection du personnel sur le terrain, cette information étant indispensable pour pouvoir prendre des décisions informées.

358. Le représentant du HCR a déclaré que l'UNICEF jouait un rôle crucial sur le terrain en aidant les enfants du monde entier dans le cadre des opérations relatives aux réfugiés. Il a noté le caractère fondamental de la coopération interinstitutions dans le cadre des efforts humanitaires et de consolidation de la paix et signalé à cet égard que l'UNICEF et le HCR avaient collaboré de manière fructueuse dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne la protection des enfants réfugiés, l'éducation des réfugiés et la sûreté et la sécurité du personnel. Il a noté que la collaboration avait également été importante dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Armes légères

359. La Directrice générale a également fait une déclaration sur les armes légères. Elle a dit que l'UNICEF considérait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous aspects était l'occasion de mieux faire comprendre

les répercussions de ce type d'armes sur les enfants et leurs droits, ainsi que de faire découvrir les activités de l'UNICEF dans ce domaine. Le Fonds s'efforçait de protéger les enfants du fléau que représentaient ces technologies à travers les interventions auxquelles il procédait dans le cadre de ses programmes, ses efforts de mobilisation et de concertation à l'échelle mondiale, ainsi que grâce à la recherche, la collecte et l'analyse de données. L'UNICEF était très impliqué au niveau interinstitutions, à la fois à l'échelle régionale et nationale, à travers toute une série d'initiatives.

360. Le représentant d'une des délégations a salué les efforts accomplis dans ce domaine, en affirmant qu'il s'agissait d'un sujet de la plus haute importance et que sa délégation veillerait à souligner le rôle joué par l'UNICEF lors de la Conférence sur les armes légères.

Examens nationaux de fin de décennie

361. Dans un autre domaine, le représentant d'une délégation a appelé l'attention des délégations sur les examens nationaux de fin de décennie soumis au Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Il a indiqué que les rapports contenaient de précieux renseignements, et a demandé au secrétariat d'envisager les moyens de diffuser cette information auprès du plus grand nombre, par exemple lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration. Il a suggéré que ces rapports soient analysés à la lumière des domaines d'activités prioritaires de l'UNICEF. La Directrice générale est convenue qu'il serait utile de faire une synthèse des rapports mais a indiqué qu'étant donné le volume de l'information, ce serait une tâche très difficile. Elle essaierait cependant de faire en sorte que l'UNICEF tire davantage parti de ces rapports.

Report de la deuxième session ordinaire

362. Le Président a appelé l'attention du Conseil d'administration sur un projet de décision portant modification des dates de la deuxième session ordinaire du Conseil. Il a évoqué certaines des raisons motivant ce report, notamment le fait que le secrétariat ne pourrait pas sans cela rendre pleinement compte des résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants et que les dates prévues tombaient en même temps que celles de la Conférence mondiale contre le racisme, organisée à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre. Pour toutes ces raisons, le Bureau et le secrétariat en étaient venus à estimer que la tenue

de la deuxième session ordinaire devait être reportée. Le Président a informé les délégations que le Conseil devait prendre une décision à ce sujet, et que des négociations informelles étaient en cours avec l'Organisation des Nations Unies. La deuxième session ordinaire pourrait peut-être se dérouler pendant la semaine où il était prévu que le Conseil examine et approuve le projet de budget biennal. (Voir chapitre III, décision 2001/12, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

K. Clôture de la session

363. Dans les observations qu'elle a formulées en clôture de la session, la Directrice générale a remercié les délégations et souligné que les débats avaient été très fructueux. Elle a dit que le processus préparatoire de la session extraordinaire était une occasion sans précédent de faire comprendre l'importance de la cause des enfants, avec les enfants. Elle a fait observer que bien des promesses prises 10 ans plus tôt lors du Sommet mondial pour les enfants n'avaient pas été tenues, et a remercié les délégations pour les efforts particuliers qu'elles avaient déployés afin que cela ne se reproduise plus.

364. Le Président du Conseil d'administration a remercié les membres du Bureau pour l'importance et la valeur de leurs contributions pendant la session annuelle. Il a remercié la Directrice générale et le secrétariat dans son ensemble. Il a souligné que les réunions débuteraient toujours précisément à l'heure prévue, et a informé à cet égard les délégations que lors de la session annuelle, 20 000 dollars avaient pu être économisés grâce à la pleine utilisation du temps de réunion. Il a encouragé le Conseil d'administration à faire entendre la « voix de l'UNICEF » au Comité préparatoire de la session extraordinaire la semaine suivante.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2001

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 10 au 12 décembre 2001

Chapitre premier Organisation de la session

A. Ouverture de la session

365. Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a rappelé que la présente session et la session extraordinaire consacrée au budget avaient été regroupées, conformément à la décision 2001/12 adoptée à la session annuelle de 2001. Entre autres points de l'ordre du jour, la question du plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 serait au coeur des débats, ce qui donnerait à l'UNICEF un cadre de référence pour ses activités dans les programmes, les partenariats, les alliances, les campagnes de mobilisation et les opérations internes au Siège et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour les quatre années à venir. Le Conseil d'administration examinerait également le budget d'appui biennal pour la période 2002-2003 ainsi que les recommandations relatives aux programmes de pays, de plus en plus nombreuses, « cœur » des activités de l'UNICEF et outil de base en ce qui concerne les priorités pour l'organisation du plan stratégique à moyen terme.

366. Le Président a dit que, comme les délégations avaient été très nombreuses à manifester leur intérêt face au récent séjour de la Directrice générale en Afghanistan, elle avait accepté de faire une présentation orale de sa visite (voir paragraphes 113 à 117 ci-dessous). Il a également annoncé que le Président du Conseil de sécurité prononcerait devant les membres du Conseil d'administration un exposé informel sur les délibérations du Conseil de sécurité relatives aux enfants impliqués dans les conflits armés, en mettant en particulier l'accent sur l'Afrique de l'Ouest. En conclusion, il a dit qu'il comptait sur les membres du Conseil d'administration pour examiner favorablement toutes les propositions présentées et « déployer tous les moyens nécessaires pour favoriser et garantir le respect des droits de tous les enfants à la survie, à la protection, à la participation et au développement ».

367. La Directrice générale s'est jointe au Président pour souhaiter la bienvenue aux délégations à la session, en ajoutant qu'à l'heure de son cinquante-cinquième anniversaire, l'UNICEF restait passionnément attaché à la conviction inébranlable de Maurice Pate, selon laquelle le bien-être des enfants du

monde relève de la responsabilité de tous – des familles et des organisations locales aussi bien que des sphères les plus élevées du pouvoir. Elle a ajouté que ces mots avaient pris tout leur sens la semaine passée, lors de ses déplacements au Pakistan et en Afghanistan, où tous les partenaires de l'UNICEF sur le terrain venaient inlassablement en aide aux civils en danger, des femmes et des enfants dans leur très grande majorité. À l'occasion du centième anniversaire des prix Nobel, elle a spécialement mentionné le prix pour l'année 2001 remis à l'ONU et à son Secrétaire général, et rappelé que le prix avait été décerné à l'UNICEF en 1965.

368. Revenant au programme de travail bien rempli de la session, la Directrice générale a dit que le secrétariat de l'UNICEF avait délibérément tenu compte, dans le plan stratégique à moyen terme, des résolutions, des conseils et des demandes précédemment formulées par le Conseil, et notamment du plan de financement pluriannuel. Elle a souligné que la communauté internationale traversait une période de grande incertitude mais que l'UNICEF et ses partenaires – et notamment les membres du Conseil d'administration – n'avaient à aucun moment douté qu'ensemble, ils pouvaient changer le monde pour les enfants. Elle était donc convaincue qu'avec l'aide du Conseil d'administration, il serait possible de donner à cette cause un nouvel élan lorsque la session extraordinaire consacrée aux enfants s'ouvrirait en mai 2002. (Voir E/ICEF/2001/CRP.9 pour le texte de la déclaration dans son intégralité.)

B. Adoption de l'ordre du jour

369. L'ordre du jour, le calendrier des travaux et l'organisation de la session, qui faisaient l'objet du document E/ICEF/2001/12, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants:

1. Ouverture de la session: déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux.
3. Plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005.
4. Budget d'appui biennal pour 2002-2003.

5. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF :
 - a) Recommandations relatives aux programmes de pays;
 - b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources;
 - c) Programmes multinationaux et prolongation d'un programme sous-régional.
6. Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
7. Questions financières :
 - a) Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000.
 - b) Rapport et états financiers intérimaires de l'UNICEF pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, première année de l'exercice biennal 2000-2001.
 - c) État d'exécution du budget pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants et manifestations connexes.
8. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes.
9. Programme de travail pour 2002.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session: observations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

370. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 48 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, une organisation intergouvernementale, un organisme des Nations Unies, et deux organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs.

Chapitre II Travaux du Conseil d'administration

A. Plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005

371. Le plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2001/13 et Corr.1) a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes et de la planification des stratégies. Il a souligné que le plan stratégique à moyen terme et son processus préparatoire comportaient cinq éléments essentiels : a) le secrétariat avait essayé de tenir compte des résolutions et des demandes formulées auparavant par le Conseil d'administration; b) un processus de consultation approfondi avait été mené tant au sein de l'UNICEF qu'avec les autres partenaires; c) le plan reconnaissait l'importance des partenariats instaurés avec d'autres organes des Nations Unies ainsi qu'avec les donateurs et les gouvernements bénéficiant d'un programme de pays; d) des liens avaient été établis entre les priorités du plan stratégique à moyen terme pour l'organisation et les buts et objectifs du développement international; et e) certaines questions étaient liées à l'application concrète du plan.

372. Sur le premier point, il a rappelé que, lors de ses débats à l'occasion de la première session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration avait prié le secrétariat de développer un plan stratégique à moyen terme en veillant à axer les programmes sur les droits de l'homme, c'est-à-dire en appliquant concrètement les principes fondamentaux des meilleurs intérêts de l'enfant, de l'universalité et de la non-discrimination, en respectant les points de vue de l'enfant et son droit à la survie et au développement, et à adopter une gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire en identifiant clairement au départ les objectifs poursuivis, en améliorant les systèmes de gestion de l'information, en identifiant des indicateurs adéquats, et en faisant du suivi et de l'évaluation des outils de gestion stratégique.

373. Le Directeur général adjoint a ensuite brièvement évoqué les consultations approfondies – au sein de l'UNICEF; au siège, à l'échelle régionale et nationale, avec les membres du Conseil d'administration à New York, Genève, dans plusieurs capitales et centres régionaux; et avec d'autres organes des Nations Unies

– qui avaient eu lieu avant la présentation du plan stratégique à moyen terme au Conseil d'administration.

374. Il a reconnu que les objectifs fixés dans le plan stratégique à moyen terme étaient ambitieux et que l'UNICEF ne pourraient les atteindre seul, mais seulement grâce à de multiples partenariats. Il s'agissait d'un travail d'équipe et l'UNICEF devait donc s'employer à rechercher des partenariats et des alliances solides et durables. Le programme de pays occupait toujours une place centrale dans le dispositif, mais cette expression de la volonté des gouvernements d'améliorer la situation des enfants et des femmes était désormais replacée dans le cadre des bilans communs de pays et plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à l'appui des politiques et priorités nationales. Le Fonds participerait à tous les programmes d'investissements sectoriels et approches sectorielles pour promouvoir l'adoption de politiques sectorielles respectueuses des enfants et il s'efforcerait de diffuser l'idée selon laquelle la lutte contre la pauvreté commence par les enfants dans le cadre des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Le plan stratégique à moyen terme lui-même contribuerait à la lutte contre la pauvreté et permettrait d'atteindre les buts et objectifs de développement poursuivis à l'échelle internationale.

375. Après avoir énuméré les cinq priorités poursuivies par l'organisation dans le cadre du plan stratégique à moyen terme – l'éducation des filles, le développement intégré du jeune enfant, le programme élargi de vaccination, la lutte contre le VIH/sida et une meilleure protection des enfants contre la violence, les sévices, l'exploitation et la discrimination – le Directeur général adjoint a souligné que le plan ne constituait qu'un cadre stratégique qui serait complété par des orientations techniques plus précises, bientôt à l'étude. Les prochaines recommandations relatives aux programmes de pays s'appuieraient sur le plan stratégique à moyen terme, de même que la deuxième partie du rapport de la Directrice générale, à partir du rapport soumis au Conseil d'administration pour sa session annuelle en 2003. La plupart des objectifs, cibles et indicateurs spécifiques seraient développés au niveau national dans le cadre du processus des programmes de pays.

376. Les délégations se sont montrées dans l'ensemble très favorables au plan stratégique à moyen terme. Les divers orateurs ont approuvé le plan dans ses grandes lignes, y compris ceux qui ont émis des réserves sur

certain points particuliers. Plusieurs délégations ont soutenu l'adoption d'une approche des programmes axée sur les droits de l'homme dans le cadre du plan, mais l'une d'entre elles a dit qu'elle regrettait que l'accent soit mis sur les droits de l'enfant aux dépens des droits des parents et de la famille, en soulignant que c'était en soutenant les familles et les communautés que l'on parviendrait à faire respecter les droits. Plusieurs intervenants ont souligné que l'approche des programmes axée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats étaient complémentaires, mais certains ont émis des réserves quant à l'application concrète de l'approche axée sur les droits. Une des délégations a souligné que pour dépasser le simple stade théorique, il fallait lancer des programmes concrets permettant de garantir le respect des droits de l'homme, et d'autres délégations ont souhaité savoir comment l'impact ou les résultats d'une approche axée sur les droits pouvaient être mesurés et évalués, en soulignant qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs spécifiques.

377. De nombreuses délégations ont approuvé les cinq priorités proposées pour l'organisation, en soulignant qu'il était préférable que l'UNICEF se concentre sur un petit nombre de priorités auxquelles il consacrerait tous ses efforts. Les intervenants ont dit que les cinq domaines prioritaires définis par le Fonds montraient bien qu'il était décidé à tirer parti de l'avantage comparatif dont il disposait par rapport à ses partenaires, sans sortir des limites impliquées par cet avantage comparatif. Plusieurs orateurs ont dit que les priorités de l'UNICEF illustraient sa contribution aux objectifs de la Déclaration du millénaire et aux cibles internationales de développement, bien que certains aient noté qu'il faudrait tisser des liens plus étroits entre les priorités de l'organisation et les cibles du développement à l'échelle internationale.

378. De nombreuses délégations se sont réjouies que le plan mette l'accent sur une gestion axée sur les résultats, même si plusieurs intervenants ont souligné que l'UNICEF devait encore perfectionner et actualiser ses méthodes en la matière, en prêtant particulièrement attention à améliorer les indicateurs et à en faire meilleur usage. De nombreux intervenants ont dit qu'ils espéraient que les modifications promises seraient apportées dans la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale, pour qu'on puisse avoir une vision plus claire de la gestion axée sur les résultats appliquée par l'UNICEF. Certaines

délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à appuyer les stratégies et les interventions basées sur des données factuelles. Plusieurs intervenants ont dit que le plan stratégique à moyen terme fournissait un cadre de planification et de suivi des progrès accomplis, mais qu'il n'offrait d'orientation technique substantielle pour aucune des cinq priorités de l'organisation. Ils attendaient avec impatience de pouvoir consulter les documents d'orientation technique détaillée qui devaient être établis pour chacune des cinq domaines prioritaires. Le secrétariat a dit que dans le cadre de la finalisation des notes d'orientation technique, un processus de consultation serait lancé au niveau technique, et que toute contribution de membres du personnel technique compétents des gouvernements membres du Conseil d'administration serait la bienvenue.

379. Plusieurs délégations ont dit qu'elles acceptaient les priorités définies par l'organisation et la direction d'ensemble du plan stratégique à moyen terme, tout en soulignant qu'elles tenaient à ce qu'une place centrale revienne au processus des programmes de pays, basés sur une analyse de la situation à l'échelon local, et qu'il fallait faire preuve de souplesse dans l'application du plan stratégique à moyen terme. Certaines délégations ont dit que le plan stratégique à moyen terme devait guider à l'avenir l'élaboration des programmes de pays. D'autres ont fait référence aux priorités régionales mentionnées à l'annexe II du plan. Le Directeur général adjoint est convenu que le plan stratégique à moyen terme constituait seulement un cadre stratégique et n'offrait pas un ensemble détaillé de lignes directrices pour les cinq priorités de l'organisation. Une directive était en cours d'établissement, et une orientation technique détaillée et complète serait préparée pour chacune des cinq priorités de l'organisation. Il a souligné que le programme de pays demeurerait un élément central des programmes de l'UNICEF et que les cinq priorités dans le plan stratégique à moyen terme étaient le prisme à travers lequel il serait possible d'analyser la situation. C'était de cette façon que le plan stratégique à moyen terme guiderait le développement des programmes et projets spécifiques aux niveaux national et régional.

380. En ce qui concerne les avantages comparatifs de l'UNICEF, certaines délégations ont souhaité en savoir plus sur les partenariats de l'UNICEF dans le cadre des approches sectorielles, bilans communs de pays/Plan-

cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La plupart d'entre elles ont souligné que le plan stratégique à moyen terme manquait de clarté sur ce point, que l'UNICEF ne pouvait faire cavalier seul et devait promouvoir à tous les niveaux, au siège comme à l'échelle régionale ou nationale, la collaboration interinstitutions, la coopération avec les donateurs et la participation aux programmes nationaux et sectoriels pertinents des gouvernements bénéficiant d'un programme de pays. Les délégations ont souligné que l'UNICEF ne devait pas seulement collaborer avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les gouvernements, mais aussi avec la société civile et le secteur privé. Dans sa réponse, le Directeur général adjoint a dit que le secrétariat comprenait la préoccupation du Conseil d'administration en ce qui concerne le rôle joué par l'UNICEF dans le cadre des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, approches sectorielles et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, en soulignant que l'organisation entendait participer pleinement à ces processus. Deux semaines auparavant, les chefs des agences membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient envoyé un mémo à tous leurs bureaux extérieurs et bureaux régionaux pour souligner l'importance des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'UNICEF avait déjà donné des instructions à ses bureaux extérieurs en ce qui concerne la participation aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et à tous les programmes d'investissements sectoriels et approches sectorielles. Le Directeur général adjoint a cependant noté que l'exercice des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté n'était pas toujours accompli par les pays, comme c'était pourtant censé être le cas; c'était plus souvent les institutions financières internationales que les gouvernements bénéficiant d'un programme de pays qui les concevaient et en supervisaient la rédaction.

381. Quelques délégations ont dit qu'elles étaient préoccupées par certains aspects des cinq priorités de l'organisation. Certaines d'entre elles ont craint que l'accent ne soit mis sur l'éducation des filles au détriment de l'éducation des garçons. Le Directeur général adjoint a garanti au Conseil d'administration que le sort des garçons ne serait pas négligé, mais qu'au contraire, la priorité accordée à l'éducation des filles participait à l'objectif de l'Éducation pour tous. Il

a fait remarquer que ce qui était bon pour l'éducation des filles le serait aussi pour l'éducation des garçons.

382. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils espéraient que l'UNICEF ne négligerait pas son travail de longue haleine en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement en cherchant à mettre l'accent sur ses cinq priorités. Le Directeur général adjoint a répondu que l'approvisionnement en eau et l'assainissement étaient une composante du développement intégré du jeune enfant et que l'UNICEF continuerait à soutenir les programmes menés dans ce domaine, lorsque l'analyse de la situation montrerait que c'était nécessaire et dans la limite des ressources disponibles. D'autres intervenants ont dit qu'il serait souhaitable de disposer d'orientations techniques détaillées et d'indicateurs plus performants sur la question du développement intégré du jeune enfant. Une délégation a estimé que la qualité de la section consacrée au développement du jeune enfant n'était pas satisfaisante: les termes utilisés et les interventions ciblées étaient trop vagues et on ne se rendait pas bien compte de ce que l'UNICEF ferait ni des activités qu'il soutiendrait. Certaines délégations ont souligné qu'il était important que l'UNICEF circoncrive ses interventions de lutte contre le VIH/sida aux régions choisies en accord avec les autres parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). La représentante d'une des délégations a jugé que la section consacrée au programme élargi de vaccination était le point fort du plan stratégique à moyen terme et qu'il faudrait suivre ce modèle pour les autres sections. Elle a également indiqué que son Gouvernement souhaiterait que l'accent soit mis davantage sur le renforcement de la vaccination systématique. Après avoir précisé qu'il approuvait le principe de l'incorporation des opérations d'urgence, un intervenant a fait observer qu'il fallait que les cinq priorités de l'organisation soient respectées tant dans les programmes ordinaires que dans les programmes d'urgence et il a suggéré que cette interaction soit examinée de plus près dans les notes d'orientation technique.

383. Le Directeur général adjoint a dit qu'il répondrait à des questions plus techniques à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec les délégations concernées. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF était toujours résolu à travailler en étroite collaboration avec les acteurs concernés à travers les mécanismes existants comme par exemple les bilans communs de

pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, Programmes d'investissements sectoriels, approches sectorielles et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

384. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a présenté le plan financier (paragraphe 177 à 205 du rapport), en expliquant qu'il s'agissait d'un plan quadriennal à horizon glissant. Il était actualisé chaque année et contenait les résultats de 2000, les estimations pour 2001 et les projections pour la période 2002-2005. Il ne fallait pas confondre le plan financier et l'objectif de financement annuel de 7 pour cent fixé dans le plan stratégique à moyen terme. Les projections contenues dans le plan financier étaient plus conservatrices que les objectifs de financement dans la mesure où elles servaient de point de référence pour les allocations budgétaires et s'appuyaient donc sur l'information la plus récente sur ce qui pouvait éventuellement être reçu pendant la période du plan.

385. La Directrice générale adjointe a indiqué que le total des recettes en 2001 devrait s'élever à 1 milliard 160 millions de dollars, soit 21 millions de dollars de plus qu'en 2000. Les recettes devraient augmenter à un rythme modeste pour atteindre les 1,2 milliard de dollars d'ici à 2005. Au vu des nouvelles situations d'urgence, les recettes au titre des autres ressources pourraient dépasser les projections pour 2001 et 2002 de 30 à 50 millions de dollars. La Directrice générale adjointe a affirmé de nouveau que l'UNICEF était préoccupé par la question des recettes au titre des ressources ordinaires, qui n'atteindraient probablement que 620 millions de dollars d'ici à 2005 alors que l'objectif de financement était de 720 millions de dollars. En 2000, le ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources était tombé sous la barre des 49 % du total des recettes. La Directrice générale adjointe a dit qu'elle était préoccupée par tendance alarmante dans la mesure où normalement, les ressources ordinaires représentaient 60 % du total des recettes.

386. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le déséquilibre croissant entre les recettes au titre des ressources ordinaires et les recettes au titre des autres ressources, en affirmant qu'il était nécessaire d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires, qui devaient continuer de constituer la base de financement des programmes multilatéraux. Deux délégations ont indiqué que leurs gouvernements respectifs avaient l'intention d'augmenter le montant

de leurs contributions aux ressources ordinaires de 7 %, conformément à l'objectif fixé dans le plan stratégique à moyen terme. Certains intervenants ont craint que l'objectif d'une croissance annuelle des recettes de 7 % pour atteindre un total de 1,5 milliards de dollars à l'horizon 2005 soit trop ambitieux. D'autres délégations ont en revanche jugé qu'il s'agissait d'un objectif raisonnable. Une des délégations a souligné qu'il était plus important que jamais d'assurer un financement adéquat après la tragédie du 11 septembre et indiqué qu'il était nécessaire que l'UNICEF redouble d'efforts pour collecter des fonds.

387. Une délégation a dit qu'il fallait examiner les conséquences de l'augmentation des contributions aux autres ressources, conjuguée à la baisse du niveau des ressources ordinaires. Un des intervenants a souhaité obtenir des précisions sur les financements thématiques, et un autre a observé que les financements thématiques devaient concerner exclusivement les priorités de l'organisation pour ne pas interférer avec la conception des programmes par pays. La plupart des délégations qui ont pris la parole sur cette question ont dit qu'il fallait parvenir à assurer des recettes stables au titre des ressources ordinaires pour préserver la nature impartiale et multilatérale de l'UNICEF.

388. Tout en se disant préoccupée par le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources, la Directrice générale a remercié les délégations de reconnaître qu'il était nécessaire d'augmenter les ressources ordinaires, qui permettaient de disposer d'une plus grande marge de manoeuvre du point de vue des programmes et de la gestion.

389. Lorsque ce point de l'ordre du jour a été abordé de nouveau, plus tard dans la session, pour que les délégations puissent examiner le projet de décision, le Vice-Président (Colombie) a présenté l'exposé régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le plan stratégique à moyen terme qui avait eu lieu à Cartagena de Indias (Colombie), le 8 novembre (voir E/ICEF/2001/CRP.11). La Directrice générale a remercié le Vice-Directeur pour la qualité de sa présentation et s'est réjouie de l'initiative de la Colombie, faisant suite à un exposé de l'UNICEF à la délégation régionale à New York, de proposer la tenue d'une réunion supplémentaire en Colombie. (Voir l'annexe II de la décision 2001/22 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

B. Budget d'appui biennal pour 2002-2003

390. Le contrôleur a donné un aperçu du projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003 (E/ICEF/2001/AB/L.10), en expliquant la structure de financement de l'UNICEF, les tendances du budget d'appui de l'exercice biennal 1996-1997 à l'exercice biennal 2002-2003, le cadre financier pour l'exercice biennal, les objectifs poursuivis dans le cadre du budget d'appui biennal et les stratégies mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs et obtenir des résultats. Le document suivait le mode de présentation harmonisé adopté avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et il comportait surtout des renseignements financiers d'ordre stratégique permettant de prendre des décisions informées.

391. Le contrôleur a souligné que le projet de budget avait fait l'objet de consultations et d'examen approfondis et était lié aux projets de programmes de pays, aux programmes de gestion du siège et des bureaux régionaux et au plan stratégique à moyen terme. Les priorités du plan stratégique à moyen terme avaient servi de point de référence lors de la conception du budget dans ses grandes lignes, de sa formulation et de ses examens.

392. Le résumé des tendances et principaux résultats du projet de budget auquel s'est livré le contrôleur a indiqué que : a) le budget d'appui serait financé au moyen d'une proportion plus réduite du total des ressources (19,6 % seulement, contre 23,3 % pour l'exercice biennal 2000-2001); b) à l'horizon 2002-2003, le montant total des recettes devrait connaître une augmentation de 47 % par rapport à 1996-1997; c) le montant net du budget d'appui était resté au même niveau pendant huit ans, depuis 1996-1997, autour des 478 millions de dollars; d) le montant brut du budget d'appui, de 566,2 millions de dollars, avait connu une augmentation de 7,4 % seulement depuis 1996-1997; et e) le nombre de postes avait légèrement diminué, de 2 529 en 1996-1997 à 2 523.

393. Après cet aperçu du projet de budget, la Directrice générale adjointe chargée des opérations a donné des explications supplémentaires et répondu aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, publiées

sous la cote E/ICEF/2001/AB/L.11. Elle a dit que le secrétariat avait pris note avec satisfaction des recommandations du Comité consultatif visant à améliorer sur le fond et sur la forme le prochain document consacré au budget.

394. Elle a affirmé de nouveau que l'UNICEF prêtait particulièrement attention à l'impact du rythme rapide de l'augmentation des autres ressources et fonds d'affectation spéciale par rapport aux ressources ordinaires. En ce qui concerne la recommandation du Comité consultatif d'envisager de fixer un taux de recouvrement qui permette de réduire encore davantage le montant de la subvention provenant des ressources ordinaires, la Directrice générale adjointe a indiqué que l'UNICEF établirait un document de travail qui serait soumis au Conseil d'administration une fois que les résultats de l'étude réalisée dans ce domaine par le Corps commun d'inspection (CCI) à l'échelle du système des Nations Unies seraient connus.

395. Le Comité consultatif avait expliqué qu'il fallait parvenir à un équilibre entre la vocation internationale de l'UNICEF et les besoins des programmes, le souci d'un bon rapport coût-efficacité et la nécessité de favoriser les compétences locales au moyen d'administrateurs recrutés sur le plan national. La Directrice générale adjointe a dit que cette question était examinée avec soin dans le cadre des plans de gestion de chacun des programmes de pays, et souligné que dans l'ensemble, le nombre d'administrateurs recrutés sur le plan national était en forte augmentation.

396. La Directrice générale adjointe a répondu à certaines des remarques du Comité consultatif portant spécifiquement sur les propositions de postes. Complétant l'exposé détaillé du contrôleur, elle a donné des précisions sur le nombre de nouveaux administrateurs recrutés sur le plan international. Sans compter les postes transférés de la Division du secteur privé et les postes convertis, il s'agissait d'une augmentation nette de 14 nouveaux postes sur le terrain, dont 10 pour les deux régions africaines.

397. Elle a donné des renseignements détaillés au Conseil d'administration pour justifier la proposition du secrétariat de reclasser à D-1 les deux postes P-5 de chef de la Section des politiques mondiales et de chef de la Section de l'information stratégique. Le chef de la Section des politiques mondiales animerait et dirigerait une équipe multidisciplinaire, composée

notamment d'économistes du développement, de spécialistes de la politique sociale et de conseillers, sur les cadres juridiques de protection et de promotion des droits des enfants et des femmes, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En sa qualité de chef de la Section, le titulaire superviserait les activités d'évaluation, d'analyse et d'établissement des rapports de l'UNICEF dans le monde entier sur la situation des enfants, et il informerait les stratégies de l'organisation axées sur des situations concrètes pour qu'elles aient un impact sur les grands débats consacrés au développement humain, les réformes économiques et les stratégies d'investissement social afin de servir au mieux les intérêts des enfants.

398. Le chef de la Section de l'information stratégique veillerait à ce que l'UNICEF puisse jouer le rôle qui lui incombe dans le suivi de la situation des enfants et des femmes dans le monde. Le titulaire superviserait et orienterait le développement de normes de qualité, l'accès aux données et l'exploitation stratégique de l'information et des savoirs dans le cadre des principaux domaines d'activités prioritaires de l'UNICEF. En plus de veiller à la qualité des bases de données de l'organisation sur les principaux indicateurs sociaux et d'encourager leur exploitation, le titulaire du poste développerait des stratégies d'information plus efficaces permettant d'améliorer le suivi des priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme.

399. Dans le cadre de la restructuration du groupe des programmes, ces deux postes revêtaient, chacun dans leur domaine, une importance cruciale, ce qui justifiait les reclassements proposés, conformément aux critères de classement normaux de la Commission de la fonction publique internationale.

400. En ce qui concerne la remarque du Comité consultatif sur le fait que les crédits destinés aux consultants et à l'assistance temporaire pour la Division de l'informatique ne devraient pas servir à répondre à des besoins en personnel à caractère permanent, la Directrice générale adjointe a expliqué que les 25 postes à plein temps qui avaient été pourvus au moyen de personnel temporaire et de consultants avaient déjà été transformés en postes permanents. Cependant, en raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, il était souhaitable, dans un souci de rentabilité, d'avoir recours également à des consultants. La Directrice générale adjointe a par

ailleurs précisé qu'une fois que les initiatives lancées dans le domaine des nouvelles technologies de l'information prendraient un caractère routinier, la création de postes permanents serait proposée, comme par le passé.

401. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour se sont dites intéressées par cette proposition, et ont remercié l'UNICEF pour la clarté et le sérieux de sa présentation. Elles ont apprécié le mode de présentation harmonisé du budget adopté avec le PNUD et le FNUAP, gage de cohérence et de clarté. Elles ont également constaté avec satisfaction que le montant net du budget correspondait à une croissance nulle, ce qui indiquait que les mesures d'efficacité avaient porté leurs fruits, et dit qu'elles approuvaient le lien établi entre le budget et le plan stratégique à moyen terme et la réduction des dépenses d'appui aux programmes, de 23,3 % à 19,6 % du montant total des ressources. Les délégations ont noté avec satisfaction le renforcement des effectifs en Afrique, la réorganisation du groupe des programmes et la consolidation de la fonction d'évaluation, et elles se sont félicitées que l'accent soit mis sur la sécurité et la sûreté du personnel dans les allocations budgétaires.

402. Un des intervenants a demandé que des explications soient fournies sur les projections financières de la Division du secteur privé pour les trois ou quatre dernières années et les trois ou quatre années à venir, lors de l'examen consacré à la Division du secteur privé pendant la session du Conseil d'administration de janvier 2002. Certaines délégations ont jugé qu'il était nécessaire de renforcer le lien entre le budget d'appui et le plan stratégique à moyen terme. Une des délégations a souhaité savoir comment le Bureau de l'évaluation pouvait s'acquitter de ses fonctions étant donné la nature très limitée de ses effectifs. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer la collaboration et la coordination entre les agences du Groupe des Nations Unies pour le développement. Deux délégations ont dit qu'elles partageaient le point de vue du Comité exécutif en ce qui concerne l'évaluation des performances, en notant qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs à cette fin et que le secrétariat devait établir des rapports d'activité. Il a également été indiqué qu'outre les activités de suivi, la planification des résultats était très importante et que les indicateurs devaient donc être judicieusement choisis.

403. Plusieurs délégations ont dit qu'elles étaient préoccupées par le fait que les autres ressources et fonds d'affectation spéciale augmentent sans que cette croissance se retrouve dans les ressources ordinaires, et elles ont demandé au secrétariat d'analyser la situation et de formuler des stratégies permettant d'inverser cette tendance. Un des intervenants a demandé instamment aux gouvernements d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires.

404. Certaines délégations ont souligné qu'un taux de recouvrement de 5 % pour les autres ressources ne suffirait pas à garantir que l'on n'ait pas à utiliser les ressources ordinaires pour subventionner les autres ressources. Le représentant d'une autre délégation a fait la même remarque en ce qui concerne le taux de recouvrement de 3 % pour les fonds d'affectation spéciale, en disant qu'il attendait avec impatience de découvrir l'examen auquel procéderait le secrétariat une fois que le CCI aurait mené à bien son étude. Il a également été suggéré que les intérêts perçus sur les autres ressources non utilisées soient pris en compte lors de cet examen.

405. En réponse aux observations relatives aux taux de recouvrement, la Directrice générale adjointe a expliqué, comme elle l'avait déjà fait en introduction, que le secrétariat présenterait un document de travail au Conseil d'administration une fois qu'il connaîtrait les résultats de l'étude du CCI, probablement lors de la première session ordinaire de janvier 2003. À cet égard, elle a signalé au Conseil d'administration que le taux de recouvrement actuel de 5 % avait été fixé en tenant compte du coût effectif et des compensations dans le cadre des prévisions de recettes des autres ressources non utilisées.

406. En conclusion, la Directrice générale adjointe a remercié les délégations pour leurs remarques constructives. Elle leur a dit que le secrétariat se félicitait qu'elles soutiennent l'affectation de moyens supplémentaires à la sécurité du personnel. Elle a souligné qu'avec la formule de l'allocation des ressources ordinaires, la part revenant aux pays les moins avancés, en particulier à ceux de l'Afrique subsaharienne, augmenterait. Le Conseil d'administration prendrait connaissance des résultats en 2003, lorsque les critères d'affectation des ressources ordinaires seraient examinés. Sur la question des prévisions de financement élevées pour la Division du secteur privé, la Directrice générale adjointe a expliqué que cette augmentation était liée au

fait que l'UNICEF avait perçu en 2002 le produit d'un legs estimé d'abord à 30 millions de dollars, qui avait été en fait beaucoup plus important que prévu. Des détails supplémentaires seraient fournis lors de la session du Conseil d'administration de janvier 2002.

407. Elle a déclaré que le secrétariat rendrait compte de ses résultats et évaluations dans le rapport annuel de la Directrice générale. Elle a rappelé que l'UNICEF participait activement au Groupe des Nations Unies pour le développement et qu'il était chargé de la gestion des comités sur les locaux et les services communs. Par ailleurs, l'UNICEF travaillait en collaboration étroite avec le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne les technologies de l'information. Les stratégies mises en oeuvre dans ce domaine avaient été examinées lors de la session du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en septembre 2002, et l'UNICEF avait été considéré comme un point de référence.

408. En ce qui concerne l'augmentation du budget pour les consultants, la Directrice générale adjointe a expliqué qu'il s'établissait à 2,3 millions de dollars seulement, le reste étant le résultat de transferts à partir d'autres postes budgétaires. L'augmentation concernait les technologies de l'information pour le programme d'archivage et son entretien. Sur la question soulevée par le Comité consultatif quant au taux de vacance de postes, elle a souligné que le taux actuel de 9 %, contre les 6 % prévus dans le budget, n'était que temporaire, conséquence d'un choix délibéré dans le cadre de la réorganisation du groupe des programmes au siège. (Voir annexe II de la décision 2001/13 pour les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.)

C. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

Introduction

409. Le Directeur de la Division des programmes a soumis au Conseil d'administration pour approbation les 64 recommandations relatives aux programmes de pays, résumées dans le document "récapitulatif" publié sous la cote E/ICEF/2001/P/L.73. Il a dit que les recommandations relatives aux programmes de pays représentaient un large éventail d'approches stratégiques dans la coopération et les partenariats de l'UNICEF, en raison de la diversité de situations dans lesquelles se trouvaient les enfants et les femmes selon

les pays et les régions. Il a également évoqué certaines des caractéristiques communes à toutes les recommandations relatives aux programmes de pays: a) les débats relatifs aux stratégies nationales avaient été organisés par les gouvernements, avec la participation de nombreux autres acteurs; b) les recommandations relatives aux programmes de pays procédaient d'une approche axée sur les droits, évoluant vers des stratégies multisectorielles mettant l'accent sur les soins prodigués et la survie durant la jeune enfance, sur l'apprentissage pendant l'enfance et sur le développement et la participation à l'adolescence; c) les programmes de pays étaient inspirés des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies existants, le cas échéant; et d) les recommandations visaient dans la mesure du possible à montrer la façon dont l'UNICEF pouvait, par ses activités de collaboration, soutenir les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les approches sectorielles et les autres réformes sectorielles.

410. Le Directeur a noté qu'il y avait certains domaines critiques pour lesquels, à travers ses nouveaux programmes de coopération, l'UNICEF accélérerait le rythme de ses efforts afin d'aider les enfants et les femmes dont les vies étaient menacées. Il s'agissait notamment de lutter contre la pandémie de VIH/sida; d'incorporer, de manière plus complète que par le passé, des composantes de programmes et des activités de collaboration avec l'Organisation des Nations Unies qui renforceraient les capacités et l'aptitude à réagir en situation d'instabilité et de crises; de renforcer s'il y avait lieu les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, en mettant l'accent sur les services de base, la parité entre les sexes et les droits de l'homme; et de redoubler d'efforts en ce qui concerne les questions de survie, à travers le programme élargi de vaccination et les priorités relatives au développement intégré du jeune enfant définies dans le plan stratégique à moyen terme. Le Directeur a souligné que tous les programmes de coopération avaient été améliorés après la session du Conseil d'administration de janvier 2001, en particulier en ce qui concerne la définition des objectifs poursuivis et des résultats attendus, la description détaillée des composantes de programme, et l'identification d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis.

411. Le Directeur a également noté qu'étant donné le niveau de planification des ressources ordinaires nécessaires pour les phases finales des cycles de programme approuvés par le Conseil d'administration les années précédentes, une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires était demandée pour 22 pays, ainsi que la prolongation d'un programme sous-régional (E/ICEF/2001/P/L.72).

412. Après l'introduction du Directeur, la représentante d'une des délégations a dit que les procédures d'approbation des programmes de pays en commun et les cycles de programme harmonisés étaient très importants pour renforcer la cohérence entre les programmes de pays à partir des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Sa délégation accueillait donc avec satisfaction la décision du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, au mois de juin de la même année, d'adopter une nouvelle procédure d'approbation des programmes de pays sur le modèle de celle suivie par l'UNICEF. Il était par ailleurs souhaitable que le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) adopte une procédure analogue. Sa délégation attachait beaucoup d'importance à l'application effective de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1) sur le processus suivi par l'UNICEF en ce qui concerne les programmes de pays, en particulier pour que les bureaux de pays invitent les partenaires pertinents à participer dès le début aux débats sur les priorités et les stratégies, avant que les notes de pays ne soient examinées devant le Conseil d'administration. Comme indiqué à plusieurs reprises, sa délégation souhaiterait que cette participation à l'échelle nationale soit totale et permette la tenue d'un dialogue de fond entre les bureaux extérieurs et les membres du Conseil d'administration lors de la conception des programmes de pays.

413. La représentante a également noté qu'il était important de veiller à ce que les observations formulées par le Conseil d'administration sur les notes de pays pendant sa première session ordinaire soient prises en compte lors de la finalisation des recommandations relatives aux programmes de pays. Elle a rappelé que lors de l'examen des notes de pays en janvier, sa délégation et plusieurs autres s'étaient dites préoccupées par le fait que les partenariats conclus avec d'autres acteurs du développement sur le terrain ne soient pas évoqués, ou trop brièvement,

notamment en ce qui concerne la participation de l'UNICEF aux processus des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et des approches sectorielles. La représentante a dit qu'elle était encouragée par les observations du Directeur à ce sujet et a constaté avec satisfaction que certaines des recommandations relatives aux programmes de pays présentées au Conseil d'administration comportaient des renseignements plus détaillés sur les partenariats, tout en regrettant que cela ne soit pas systématiquement le cas. Il fallait en effet encore accomplir des progrès dans ce domaine. L'UNICEF devait se concentrer sur ce problème et inclure dans tous les nouveaux programmes de pays une description plus complète des partenariats conclus dans les domaines de programme proposés, suivie d'une analyse approfondie de la façon dont le Fonds comptait exploiter ces partenariats pour atteindre les objectifs fixés dans le programme. Il était souhaitable que ce soit chose faite dès l'examen des notes de pays à la session du Conseil d'administration de janvier 2002, et qu'un débat de fond plus interactif soit organisé sur l'application concrète des programmes de pays.

Afrique de l'Est et Afrique australe

414. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté les 11 recommandations relatives aux programmes de pays de la région soumises au Conseil d'administration pour approbation, dont neuf recommandations relatives à des programmes de durée normale pour l'Afrique du Sud, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République-Unies de Tanzanie et la Zambie (E/ICEF/2001/P/L.1/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.7/Add.1 et Corr.1, et E/ICEF/2001/P/L.8/Add.1 et E/ICEF/2001/P/L.9/Add.1, respectivement); et deux propositions de courte durée pour le Burundi et les Comores (E/ICEF/2001/P/L.57 et E/ICEF/2001/P/L.58, respectivement).

415. Le Directeur régional a évoqué les caractéristiques communes des 11 programmes de pays, en soulignant que l'UNICEF avait élargi ses alliances et ses partenariats dans la région avec les universités, les parlementaires, le secteur privé, les jeunes et les enfants. En ce qui concerne l'évolution de la situation du point de vue des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il a souligné que dans les pays où les processus relatifs aux documents stratégiques sur la

lutte contre la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avaient été couplés, comme en République-Unie de Tanzanie et au Mozambique, il avait été plus facile de définir le rôle qui revenait au système des Nations Unies dans le programme de développement national. Il a également indiqué que tous les pays avaient présenté leur rapport au Comité des droits de l'enfant et que ses conclusions avaient été prises en compte dans la préparation des recommandations relatives aux programmes de pays. Enfin, il a souligné que les 11 recommandations relatives aux programmes de pays reflétaient les trois priorités absolues de l'UNICEF pour la région: la lutte contre le VIH/sida; la lutte contre le paludisme; et la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours.

416. Au sujet de la recommandation concernant le programme pour l'Éthiopie, une des délégations a noté que la question de la santé maternelle, principal sujet de préoccupation l'an passé, avait été prise en compte dans le programme de pays. Évoquant ensuite l'éradication de la poliomyélite, la même représentante a dit que la volonté politique et l'engagement financier du Gouvernement étaient indispensables pour que les efforts soutenus qui seraient déployés portent leurs fruits. Elle a ajouté que, dans l'ensemble, il était nécessaire de perfectionner les indicateurs permettant de mesurer l'impact du programme de pays.

417. La même intervenante a regretté que la recommandation concernant le programme pour le Lesotho n'aborde pas le problème du VIH/sida, ce à quoi le Directeur régional a répondu qu'au contraire, le programme de pays pour le Lesotho était entièrement consacré à cette question à travers les différents secteurs. Comme indiqué au paragraphe 16 de la recommandation : « [...] Les programmes portent sur les trois stades du développement de l'enfant: le jeune enfant; l'enfant en âge d'aller à l'école primaire et l'adolescent. Chaque programme tiendra compte des questions concernant [...] l'impact du VIH/AIDS [...] ».

418. Sur la recommandation concernant le programme pour le Mozambique, le représentant du Mozambique a noté que ce programme de coopération était l'un des plus ambitieux d'Afrique. Il a indiqué, qu'en dépit des progrès accomplis, il restait encore beaucoup à faire. Il a constaté avec satisfaction que l'UNICEF avait fait des efforts sur le plan de la collaboration lors de la conception du programme de pays, à laquelle avaient participé le Gouvernement et tous les partenaires du

développement. Il était nécessaire de faire preuve du même esprit de coopération pour répondre aux besoins des victimes des inondations de 2000 et de 2001, en particulier les femmes et les enfants.

419. Sur la recommandation concernant le programme pour l'Afrique du Sud, une des délégations a dit qu'elle craignait que le programme de pays proposé ne soit trop ambitieux étant donné le caractère limité des ressources de l'UNICEF et l'ampleur de l'épidémie de VIH/sida. Le Directeur régional a répondu que certains donateurs avaient fait part de leur intention de donner des ressources supplémentaires importantes pour les interventions menées dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

420. En ce qui concerne le programme d'éducation en République-Unie de Tanzanie, un des intervenants a suggéré qu'il serait souhaitable que l'UNICEF travaille non seulement au niveau de la collectivité, mais aussi à l'échelon national, dans le cadre des approches sectorielles.

421. Deux délégations ont commenté la recommandation concernant le programme pour la Zambie. La première intervenante a dit qu'elle était satisfaite par la qualité de la collaboration entre l'UNICEF, l'Agence des États-Unis pour le développement international et les japonais, qui permettait de maintenir de bons taux de couverture vaccinale. Elle a également félicité l'UNICEF pour ses activités de lutte contre l'épidémie de VIH/sida, en particulier en ce qui concerne la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, la transmission de l'information sur le VIH/sida entre camarades, la promotion des mesures en faveur des jeunes, et le soutien aux orphelins et autres enfants vulnérables. Dans le domaine de la nutrition, la délégation a suggéré que l'UNICEF passe de la distribution de compléments d'oligo-éléments à l'enrichissement des aliments. Le Directeur régional a répondu qu'un système de suivi avait été instauré pour évaluer les progrès accomplis chaque année par l'industrie alimentaire dans la région, c'est-à-dire pour savoir si elle avait atteint le niveau de développement requis pour permettre le lancement de l'initiative ayant trait à l'enrichissement des aliments.

422. Le deuxième intervenant a dit qu'il semblait que l'UNICEF ne coopérait pas du tout en ce qui concerne les approches sectorielles. Le Directeur régional a répondu qu'au contraire, la Zambie était le meilleur

exemple dans la région d'une participation authentique et efficace de l'UNICEF au développement des approches sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme indiqué au paragraphe 24 de la recommandation concernant le programme de pays : « [...] L'UNICEF envisage de poursuivre son engagement actif en faveur de l'utilisation accrue de cette approche et de mécanismes communs de planification et de suivi, de manière à faire en sorte que les principes du respect des droits de l'homme soient mis en lumière et pleinement intégrés comme il convient aux plans et activités ».

423. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration sont contenues à l'annexe II de la décision 2001/14.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

424. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté les 11 recommandations concernant les programmes de pays de la région soumises au Conseil d'administration pour approbation, dont neuf recommandations sur des programmes de durée normale pour le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Nigeria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo (E/ICEF/2001/P/L.10/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.18/Add.1, respectivement); et deux programmes de courte durée pour la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone (E/ICEF/2001/P/L.59 et E/ICEF/2001/P/L.60 respectivement).

425. Lors de sa présentation, la Directrice régionale a décrit le contexte dans lequel les recommandations relatives aux programmes de pays avaient été établies. Les 11 pays concernés abritaient au total 81 millions d'enfants, soit plus de la moitié de la population des moins de 18 ans pour toutes l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Elle a dit que les recommandations avaient été formulées sur de pauvreté, d'instabilité économique et sociale et de propagation rapide de la pandémie de VIH/sida. Néanmoins, des progrès décisifs avaient été accomplis en faveur des enfants, comme l'adoption, par les pays africains, d'une position commune dans le cadre des préparatifs pour la session extraordinaire consacrée aux enfants, la campagne « Oui à l'enfance », la progression vers une conception commune de la traite des enfants, et la bonne synchronisation de plusieurs journées nationales de vaccination.

426. La délégation de la Côte d'Ivoire a dit qu'elle accueillait avec satisfaction l'application d'un programme de courte durée d'un an, qui permettrait au pays de rattraper son retard dans de nombreux domaines du développement. Le Gouvernement avait créé un nouveau ministère, consacré essentiellement à la lutte contre le VIH/sida, et il avait instauré un nouveau système d'assurance plus performant. Le Gouvernement avait signé depuis peu les Conventions Nos 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les conditions de travail qui touchent les enfants. La Côte d'Ivoire avait également signé des accords bilatéraux avec les pays voisins sur la traite des enfants. Le Gouvernement avait par ailleurs pris des mesures pour améliorer la gestion des affaires publiques depuis les élections de la fin 2000.

427. Évoquant la recommandation concernant le programme pour la Gambie, une des délégations a reconnu l'ampleur des progrès accomplis dans les domaines de la santé et de l'éducation dans le pays, ainsi que la revitalisation du système de soins de santé primaires grâce à l'Initiative de Bamako. L'intervenant a souligné que le paludisme constituait toujours une menace pour la vie des enfants et demandé que le programme d'action Faire reculer le paludisme soit pleinement appliqué. Il était nécessaire de disposer de ressources supplémentaires pour garantir que les activités liées aux droits de l'enfant puissent être menées à bien. L'intervenant a remercié l'UNICEF pour les efforts qu'il déployait avec tous ses partenaires pour être mieux préparé aux situations d'urgence.

428. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour la *Guinée*, le représentant de la délégation guinéenne a dit que le programme de pays qui était proposé reflétait la réalité de la situation dans le pays après le conflit, notamment le problème du déplacement des populations à l'intérieur du pays. L'intervenant s'est félicité des objectifs poursuivis dans le cadre des programmes, énumérés au paragraphe 13 du document contenant la recommandation, dans lequel était également examiné la question du processus de revitalisation économique lancé en 1985. Le nouveau programme tenait également compte de divers facteurs, comme l'instabilité dans la sous-région, l'épidémie de fièvre jaune et la possibilité pour la Guinée de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'intervenant a félicité l'UNICEF pour la rapidité avec laquelle il était

parvenu à ouvrir deux bureaux auxiliaires dans le cadre de la crise humanitaire de 2000, et a également reconnu l'importance du soutien d'autres partenaires comme les gouvernements danois, irlandais, japonais et britannique. Il a demandé aux donateurs d'envisager favorablement la procédure d'appel global, qui permettrait d'offrir des ressources supplémentaires aux communautés et aux familles, sans l'appui desquelles les objectifs du nouveau programme de pays ne sauraient être atteints.

429. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour le *Nigéria*, le représentant de la délégation nigérienne a confirmé l'importance de la collaboration entre son Gouvernement et l'UNICEF. Conscient de la gravité et de la complexité des problèmes liés à la traite des enfants, il a cependant jugé qu'il pourrait être utile de chercher à dépassionner les débats en trouvant un autre terrain de dialogue. L'intervenant a noté qu'entre autres défis, l'Afrique devait parvenir à éradiquer le VIH/sida, réduire la pauvreté, favoriser la croissance économique et obtenir un allègement de la dette. Un autre intervenant a noté que l'UNICEF avait renforcé sa collaboration dans le pays pour promouvoir la distribution de moustiquaires traitées, dans le cadre du programme de lutte contre le paludisme. Le même intervenant s'est dit préoccupé par l'absence de progrès en ce qui concerne les indicateurs du développement et a dit qu'il espérait que les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement favoriserait une avancée dans ce domaine. Une troisième délégation a dit qu'elle approuvait l'accent mis par l'UNICEF sur le programme de pays pour le Nigéria. Cependant, les programmes intersectoriels comme la défense des droits de l'enfant étaient ceux qui disposaient le moins de ressources, et l'intervenant a souhaité savoir si le Fonds considérait que cela était problématique. Il a souligné qu'il était important de promouvoir la scolarisation des filles à tous les niveaux en recrutant davantage d'enseignantes à tous les échelons. Après avoir précisé que le programme pour le Nigéria était le plus ambitieux d'Afrique, la Directrice régionale a dit que les ressources consacrées à la protection des enfants étaient certes limitées, mais que le programme bénéficierait d'autres fonds intersectoriels.

430. En ce qui concerne le programme de pays de la *Sierra Leone*, une des délégations a dit qu'elle approuvait les priorités qui avaient été définies, mais elle a regretté que la recommandation concernant le

programme de pays, quoique récente, apparaisse quelque peu dépassée, en particulier le paragraphe 17 sur les différents scénarios politiques envisageables et leur impact sur la mise en oeuvre des stratégies. L'intervenant a demandé ce que comptait faire l'UNICEF à la lumière de l'évolution récente de la situation puisque il était désormais possible d'avoir accès à de nouvelles zones au nord-est. Le Gouvernement de son pays était très intéressé par les aspects à la fois formel et informel du programme d'éducation et de la protection des enfants, en particulier en ce qui concerne les filles. L'intervenant a souligné que la collaboration de la Banque mondiale serait la bienvenue dans le cadre des activités de lutte contre VIH/sida qu'il était prévu de mener. Un autre intervenant a dit qu'il craignait que les objectifs fixés en matière de vaccination ne manquent de réalisme pour un programme d'une durée de deux ans seulement, même si les conditions d'accès au pays s'étaient améliorées. L'objectif fixé était de passer d'un taux de couverture de 39% à un taux de 60%. La délégation a souhaité avoir des renseignements supplémentaires sur la façon dont le Gouvernement, l'UNICEF et les autres partenaires entendaient atteindre cet objectif ambitieux.

431. Deux délégations ont demandé des éclaircissements sur les références faites à la traite des enfants, au travail des enfants et à l'exploitation sexuelle des enfants dans leur pays par la Directrice régionale dans ses remarques d'ouverture. Ils ont tous deux précisé que leurs pays respectifs condamnaient ce type d'activités. La Directrice régionale a dit que la première consultation sous-régionale sur la traite des enfants avait été organisée au Gabon et que la bonne volonté du Gouvernement gabonais ne faisait aucun doute. Une autre réunion devait se dérouler en mars 2002 à Libreville sur le même sujet. Il était avéré que la pauvreté et la guerre, entre autres facteurs, favorisaient le phénomène de la traite; mais il était cependant possible de parvenir à l'adoption d'une position commune sur certains points en vue du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui devait se dérouler à Yokohama (Japon), du 17 au 20 décembre 2001. La Directrice régionale a fait référence aux accords conclus entre le Mali et la Côte d'Ivoire et a souligné que les services d'immigration, les services des douanes et les autorités de police de la région semblaient avoir pris la mesure du problème, ce qui

illustre la volonté des responsables politiques de mettre fin à ce type d'activités.

432. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration sont contenues à l'annexe II de la décision 2001/14.

Amériques et Caraïbes

433. Le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté 19 recommandations pour des pays de la région, soumises au Conseil d'administration pour approbation, dont 16 recommandations de programmes d'une durée normale pour le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, la République dominicaine et le Venezuela (E/ICEF/2001/P/L.19/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.34/Add.1, respectivement); et trois programmes de courte durée pour le Cône sud (l'Argentine, le Chili et l'Uruguay), une initiative multipays sur le VIH/sida, et un programme de distribution d'oligo-éléments pour la sous-région andine et le Paraguay (E/ICEF/2001/P/L.61-E/ICEF/2001/P/L.63, respectivement).

434. Le Directeur régional a expliqué que ces programmes étaient le fruit d'un processus participatif et qu'il avait été tenu compte des observations formulées par le Conseil d'administration sur les notes de pays à sa première session ordinaire, au mois de janvier. Évoquant brièvement le contexte dans lequel les programmes avaient été élaborés, il a expliqué qu'il y avait un véritable consensus politique s'agissant de la cause des enfants, comme en témoignaient le document final adopté lors du Sommet ibéro-américain, à Lima (Pérou), en novembre 2000, ainsi que la Déclaration de Kingston sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, adoptée en octobre 2000. Il a également indiqué que les gouvernements et les membres de la société civile s'unissaient de plus en plus pour défendre les droits des enfants, et que l'accent était mis sur la coopération au sein du système des Nations Unies, à travers les processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

435. Il a noté qu'on pouvait retrouver sept thèmes novateurs dans toutes les recommandations relatives aux programmes de pays: l'approche axée sur les droits; les politiques et législations de défense des droits de l'enfant; le renforcement des capacités

institutionnelles; les partenariats en faveur des enfants; les programmes dans les pays « en transition »; les stratégies régionales dans des domaines clés; et les priorités du plan stratégique à moyen terme et de la région. Il a par ailleurs souligné que les recommandations relatives aux programmes de pays correspondaient aux priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme et aux priorités régionales.

436. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour Cuba, la délégation cubaine a remercié l'UNICEF pour avoir soutenu les initiatives du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les soins prénatal, la nutrition, l'offre d'un enseignement de qualité et la réduction de la mortalité. Cuba était prête à offrir une assistance technique aux pays qui souhaiteraient profiter de son expérience dans certains domaines spécifiques.

437. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour la République dominicaine, la délégation dominicaine a dit qu'elle se félicitait que le programme de pays contribue aux efforts déployés par son Gouvernement pour atteindre un développement durable et promouvoir les droits de l'homme.

438. Une des délégations a dit qu'elle accueillait avec satisfaction la recommandation concernant le programme pour Haïti, qui tenait compte des observations formulées sur la note de pays. Après avoir souligné l'importance des composantes du programme concernant la lutte contre la mortalité maternelle et la mortalité des moins de 5 ans, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les urgences et la lutte contre le VIH/sida, l'intervenant a souhaité avoir des précisions sur le dispositif permettant d'évaluer la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans. Le Directeur régional l'a renvoyé aux paragraphes 27, 33 à 35 et 40 de la recommandation, qui comportaient des renseignements détaillés sur les activités de contrôle et d'évaluation dans ce domaine.

439. Le représentant du Venezuela a remercié l'UNICEF pour l'appui offert au Gouvernement de son pays dans la promotion des droits de l'enfant. Il a souligné l'importance des systèmes de suivi et de la collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, et a remercié l'UNICEF pour son soutien après les événements de décembre 1999.

440. Une des délégations a souhaité savoir pourquoi l'initiative multinationale sur le VIH/sida ne serait pas

financée sur les ressources ordinaires et dans quelle mesure elle était liée aux autres initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Le Directeur régional a expliqué que les ressources ordinaires servaient à financer d'autres activités de lutte contre le VIH/sida dans l'ensemble de la région, mais que le programme multinational avait pour but d'obtenir des ressources supplémentaires en faveur d'un groupe de pays où la pandémie était particulièrement sévère. Toutes les mesures prises par l'UNICEF dans ce domaine, et notamment l'initiative multipays, étaient mises en oeuvre en étroite coordination avec ONUSIDA et de nombreux autres partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, les médias et l'Église catholique.

441. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration figurent à l'annexe II de la décision 2001/14.

Asie orientale et région Pacifique

442. La Directrice régionale pour l'Asie orientale et la région Pacifique a présenté six recommandations pour la région, soumises au Conseil d'administration pour approbation: trois recommandations concernant des programmes de pays d'une durée normale pour la Mongolie, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande (E/ICEF/2001/P/L.35/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.37/Add.1, respectivement), ainsi qu'une recommandation concernant l'ultime phase du programme de transition pour la Malaisie, d'une durée de trois ans, une recommandation visant à prolonger pour une année le programme multipays à l'intention de 13 pays insulaires du Pacifique, et une recommandation concernant le financement par prélèvement sur les autres ressources du renforcement de l'initiative en matière de sécurité au Viet Nam (E/ICEF/2001/P/L.64-E/ICEF/2001/P/L.66).

443. La Directrice régionale a assuré les délégations que toutes les observations formulées sur les notes de pays lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2001, avaient été prises en compte lors de la formulation des recommandations concernant les trois programmes de pays d'une durée normale. Évoquant l'évolution récente de la situation dans la région en ce qui concerne l'épidémie de VIH/sida, elle a indiqué que les estimations divergeaient, mais qu'au moins 3,5 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida. Les chiffres officiels étaient encore bas dans de nombreux pays,

mais tous sans exception présentaient de graves facteurs de risque. Ainsi, de nombreux pays n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face à l'épidémie, faute de bien connaître le problème et en raison du stigmate associé à la maladie et de la croyance que l'épidémie ne frapperait que certains groupes à hauts risques. Associés à la médiocrité des infrastructures sanitaires et au manque d'accès à des traitements antirétroviraux d'un coût abordable et aux autres médicaments permettant de traiter les infections opportunistes, ces facteurs contribuaient à la propagation et à l'aggravation de l'épidémie. La Directrice régionale a cependant noté qu'en dépit du rythme alarmant de la propagation du VIH/sida, certaines expériences ne laissaient pas d'être encourageantes. Après avoir évoqué plusieurs d'entre elles, elle a décrit les progrès enregistrés à l'échelon régional.

444. Le représentant de la République démocratique populaire lao a vivement remercié l'UNICEF, ainsi que son personnel pour son dévouement et son travail acharné sur le terrain, en notant en particulier la contribution de l'UNICEF au programme de lutte contre la polio, grâce auquel la maladie était désormais éradiquée du pays. Il a également évoqué les efforts fructueux de l'UNICEF en ce qui concerne les munitions non explosées et les activités de sensibilisation de la communauté, qui revêtaient une importance cruciale pour le développement des femmes et des enfants. Il a déclaré que la nouvelle recommandation concernant le programme de pays satisfaisait entièrement les besoins de son Gouvernement, et a étendu ses remerciements à la communauté des donateurs.

445. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration figurent à l'annexe II de la décision 2001/14.

Asie du Sud

446. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté trois recommandations concernant des programmes de pays d'une durée normale pour le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka, soumis au Conseil d'administration pour approbation (E/ICEF/2001/P/L.38/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.40/ Add.1, respectivement).

447. En réponse à certaines questions de portée générale soulevées lors de la première session ordinaire

du Conseil d'administration de 2001, le Directeur régional a décrit l'étroite coopération interinstitutions entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF dans le cadre du processus des bilans communs de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a expliqué que l'accent était mis sur des programmes décentralisés allant du centre à la périphérie dans les trois pays, tout en notant que cette stratégie d'action souple et flexible à l'échelon local était sans doute la meilleure approche possible pour surmonter les situations d'urgence que connaissait le Népal à l'heure actuelle, cibler les districts aux indicateurs sociaux les plus faibles au Bhoutan, et garantir une répartition équitable des allocations entre les zones de conflit et les zones épargnées à Sri Lanka. La décentralisation permettait également d'améliorer la collecte de données ventilées et favorisait les approches du développement intégré du jeune enfant axées sur la collectivité.

448. Dans les trois recommandations concernant les programmes de pays, l'accent était mis sur les mesures d'assistance permettant d'instaurer un enseignement de qualité, conformément au plan stratégique à moyen terme. Le Directeur régional a également abordé les conflits dans la région, en insistant essentiellement sur l'Afghanistan, mais sans oublier Sri Lanka, où les enfants n'étaient toujours pas suffisamment protégés, ni le Népal, où un conflit interne menaçait d'éclater.

449. Une des délégations a dit qu'elle approuvait la stratégie de décentralisation adoptée dans le cadre du programme pour le Népal et les efforts de collaboration qui étaient déployés à cet égard, loués par les donateurs, y compris ONUSIDA, et qui avaient permis de réduire le taux de mortalité des enfants de 23 % en cinq ans.

450. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration figurent à l'annexe II de la décision 2001/14.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

451. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté cinq recommandations concernant des programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation, dont une recommandation concernant un programme de durée normale pour la République de Moldova

(E/ICEF/2001/P/L.41/Add.1); trois propositions pour des programmes de courte durée pour la Bosnie-Herzégovine, la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine (E/ICEF/2001/P/L.67-E/ICEF/2001/P/L.69, respectivement); et une proposition sur un programme multipays de courte durée pour 12 pays de la région (E/ICEF/2001/P/L.70). Il a également donné un aperçu de l'évolution de la situation dans les pays de la région au cours des 10 dernières années de transition.

452. Le Directeur régional a expliqué que dans l'ensemble, s'agissant des recommandations concernant les programmes de pays, l'UNICEF demeurerait préoccupé par les programmes financiers de reconstruction ou de développement dans les secteurs sociaux, et continuerait de prêter attention aux besoins de la population dans ces pays en matière d'éducation et de santé. Toutes les recommandations concernant les programmes de pays mettaient l'accent sur les soins à apporter au jeune enfant, avec tout un éventail d'activités adaptées à la situation particulière de chaque pays. Le Directeur régional a également abordé la question du placement des jeunes enfants en institution.

453. Le Directeur régional a indiqué qu'il était désormais largement admis que les processus de transition dureraient plus longtemps qu'on l'avait prévu au début de la décennie, et qu'ils toucheraient davantage de personnes et plus profondément, en ajoutant que la pauvreté s'était accrue et que l'on assistait à une augmentation des disparités. Le VIH/sida était perçu comme un problème de plus en plus grave dans la région. Dans le cadre de la campagne « Oui à l'enfance », un vote avait été organisé pour déterminer les trois domaines d'activités d'une importance cruciale pour le bien-être des enfants, les participants ayant choisi la lutte contre le VIH/sida, l'exclusion sociale, et les sévices à l'encontre des enfants et l'exploitation des enfants comme absolument prioritaires.

454. Évoquant la recommandation relative au programme pour la *République de Moldova*, la délégation moldave a remercié la représentante de l'UNICEF d'œuvrer en faveur des enfants, de mobiliser les énergies et de considérer les besoins des enfants comme prioritaires. Le représentant de la République de Moldova a dit qu'il approuvait le projet de programme, qui respectait les grandes priorités définies par le Gouvernement pour améliorer les

conditions de vie des femmes et des enfants, dont le sort était étroitement lié aux progrès enregistrés dans l'ensemble de la société. Le même intervenant a dit qu'il partageait le point de vue exprimé dans la note de pays et les principaux objectifs définis dans le projet de programme pour soutenir les efforts déployés à l'échelle nationale afin de réduire la pauvreté, ce qui permettrait de promouvoir le bien-être des enfants, des jeunes et des femmes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il fallait espérer que les donateurs pourraient prendre de nouvelles mesures dans le cadre d'une approche cohérente et intégrée des différents secteurs, quoique ce fût au Gouvernement qu'il revenait de faire l'essentiel des efforts. L'intervenant a indiqué que le Gouvernement était conscient que le statut de l'enfant et celui des catégories de la population les plus défavorisées indiquaient le niveau de développement d'un pays, et qu'il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine. Par ailleurs, le Gouvernement s'inspirait des expériences des autres pays. Le soutien de l'UNICEF, comme indiqué dans la recommandation concernant le programme de pays, favoriserait grandement les efforts du Gouvernement pour adapter les politiques de protection de l'enfance aux nouvelles réalités socio-économiques du pays.

455. La délégation yougoslave a remercié l'UNICEF pour ses efforts et accueilli avec satisfaction le projet de recommandation concernant le programme pour la *République fédérale de Yougoslavie*. L'intervenant a expliqué que le pays avait traversé une décennie extrêmement pénible, rythmée par les conflits, les sanctions et la crise économique, qui avaient un impact direct et négatif sur la société, en particulier sur les enfants. Le projet de programme de pays de courte durée ne marquait que le début d'un engagement constructif de l'UNICEF en vue d'améliorer la situation actuelle. Une aide serait nécessaire dans les domaines de la santé et de l'éducation des enfants en général, et en particulier pour les groupes vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les enfants handicapés. L'intervenant a indiqué que son Gouvernement attendait de l'UNICEF qu'il s'engage davantage dans le pays dans les prochaines années et qu'il était désireux de continuer à coopérer pour identifier ensemble les objectifs poursuivis et faciliter l'exécution des programmes de l'UNICEF sur le terrain.

456. Évoquant la recommandation concernant le programme pour l'*ex-République yougoslave de Macédoine*, le représentant de ce pays a dit que son Gouvernement appréciait les activités de l'UNICEF en faveur des enfants, le Ministre des affaires étrangères ayant déjà franchement remercié la Directrice générale lors d'une réunion en octobre 2001. L'intervenant a notamment évoqué l'Initiative Hôpitaux amis des bébés, la revitalisation des réseaux de maternités dans le pays, la mise en oeuvre d'un programme d'éducation interactif dans tous les établissements d'enseignement primaire et la promotion de meilleures pratiques en ce qui concerne les soins apportés aux enfants issus des groupes vulnérables. Il a indiqué que les activités à l'échelon local devaient être coordonnées et complétées au niveau national, en définissant clairement les rôles et les responsabilités des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux, qui devaient être parties intégrantes du plan national de développement. La délégation approuvait les priorités fixées par l'UNICEF dans le plan stratégique à moyen terme et estimait elle aussi que les programmes de l'UNICEF devaient tenir compte des cycles de vie, éviter toute discrimination et servir les meilleurs intérêts de l'enfant. S'agissant de l'*ex-République yougoslave de Macédoine*, il s'agissait d'assurer l'accès équitable de tous les groupes ethniques à l'assistance humanitaire, de garantir l'accès de tous, sans interruption, aux infrastructures et services sociaux, et de développer des mécanismes permettant de contrôler les violations des droits des enfants. Le Gouvernement se réjouissait de coopérer avec les institutions des Nations Unies, comme prévu par l'appel interinstitutions, et il accueillait avec satisfaction toute initiative ou mesure de financement qui remettrait le pays sur les rails du développement et lui permettrait de s'intégrer aux structures européennes.

457. Tous les intervenants qui ont pris la parole en référence au *programme multipays* ont remercié le Directeur régional pour la clarté et le caractère exhaustif de sa déclaration et ont dit qu'ils soutenaient la recommandation. Le document reflétait bien la situation dans la région en ce qui concerne la protection des enfants et des femmes, qui souffraient toujours de l'impact négatif des bouleversements économiques et politiques des 10 dernières années. Le document décrivait également les principaux aspects de la coopération entre l'UNICEF et les pays de la région, qui s'avérait fructueuse pour satisfaire les besoins des

enfants de la région. La recommandation relative au programme confirmait la volonté de l'UNICEF de prendre en compte les demandes spécifiques des différentes régions et groupes de pays en ce qui concerne la protection des enfants.

458. Un des intervenants a fait observer que le programme apparaissait extrêmement ambitieux au vu du caractère limité des ressources imparties aux 12 pays de la région. Il est cependant convenu que ces ressources modestes contribueraient à l'amélioration de la situation des femmes et des enfants. À cet égard, il a demandé instamment aux différents pays de se concentrer sur des problèmes concrets liés spécifiquement aux enfants. Par ailleurs, il était fondamental de veiller à une distribution efficace et équitable des ressources entre les pays, en tenant compte les résultats de l'analyse et du travail des institutions des Nations Unies.

459. Le représentant de la Croatie a dit que son pays avait atteint le seuil requis, en ce qui concerne le produit national brut par habitant et le taux de mortalité des moins de 5 ans, pour cesser progressivement de recevoir des allocations au titre des ressources ordinaires à la fin du programme multipays. L'UNICEF avait conclu des alliances constructives avec les institutions des Nations Unies, les autorités croates et les organisations non gouvernementales nationales, faisant preuve d'une détermination sans faille dans la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant et n'épargnant aucun effort pour mobiliser les énergies autour des programmes en faveur des enfants. Étant donné qu'il était envisagé de fermer le bureau de l'UNICEF en Croatie, des consultations initiales avaient été entamées à Zagreb pour déterminer les modalités futures de la coopération avec l'UNICEF, notamment la possibilité de créer un comité national. Cette idée n'était pas rejetée, mais sa faisabilité était mise en question, faute de moyens. L'intervenant a expliqué que la Croatie connaissait toujours de nombreuses difficultés économiques, séquelles de la phase de transition de la dernière décennie encore exacerbées par les conséquences dévastatrices du conflit armé. On espérait cependant que la poursuite des politiques économiques et fiscales qui avaient été mises en oeuvre permettrait d'améliorer rapidement la situation. L'UNICEF ne devait pas douter que la promotion et la protection des droits de l'enfant demeuraient une priorité du Gouvernement.

460. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que les travaux entre son pays et l'UNICEF sur le deuxième plan de travail intégré pour la prochaine période de programme débuteraient bientôt. Il espérait que le document mettrait l'accent sur les questions d'actualité et les domaines dans lesquels les activités menées s'étaient révélées fructueuses, notamment la santé des jeunes et des enfants et la protection des droits de l'enfant, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. L'intervenant souhaitait par ailleurs que les enfants défavorisés fassent l'objet d'une assistance ciblée.

461. Le représentant de l'Ukraine a dit que son Gouvernement avait présenté ses priorités et programmes dans un rapport séparé. Il a remercié les donateurs pour leur assistance financière dans la mise en oeuvre des autres programmes et activités en faveur des enfants en Ukraine.

462. En réponse, le Directeur régional a dit qu'il était satisfait par les solides relations de travail qu'avaient nouées les Gouvernements et les partenaires de la société civile et qu'il appréciait le dialogue approfondi qui avait été engagé à l'occasion de la formulation de la recommandation de programme. L'UNICEF espérait appliquer les recommandations concernant les programmes de pays et entendait concevoir des programmes de coopération plus complets à l'avenir, lorsque cela s'imposerait.

463. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration figurent à l'annexe II de la décision 2001/14.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

464. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté neuf recommandations concernant des programmes de pays pour la région, soumises au Conseil d'administration pour approbation, dont huit recommandations de programme d'une durée normale pour l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen (E/ICEF/2001/P/L.42/Add.1-E/ICEF/2001/P/L.49/Add.1, respectivement), ainsi qu'une recommandation de programme de courte durée pour l'Iraq (E/ICEF/2001/P/L.71).

465. Dans sa présentation des recommandations, le Directeur régional a mis l'accent sur les conséquences de l'aggravation du conflit et de la crise dans la région, qui menaçaient la durabilité des remarquables progrès

accomplis dans les années 1990. Le ralentissement de l'activité économique, l'augmentation des budgets militaires, souvent aux dépens des secteurs sociaux, et l'inconscience généralisée en ce qui concerne le VIH/sida ne laissaient pas non plus d'être préoccupants. Le Directeur régional a souligné que le contenu du nouveau programme de pays, conforme aux priorités fixées dans le plan stratégique à moyen terme, montrait que l'accent était désormais mis sur la réduction des disparités et les droits de l'enfant. Grâce à ses programmes dans la région, l'UNICEF aidait les Gouvernements et les communautés à faire face à de nouveaux problèmes comme le travail des enfants; les enfants des rues; et les enfants victimes de sévices, en violation du droit, ou touchés par les conflits armés.

466. Évoquant la recommandation relative au programme de pays, le représentant de l'Algérie a expliqué que son Gouvernement avait atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés, mais qu'il y avait encore des progrès à accomplir. À travers sa coopération avec l'UNICEF, l'Algérie pourrait mettre l'accent sur des domaines prioritaires, notamment en s'employant à atténuer les effets de la violence et de la pauvreté sur les enfants, et accomplir des progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'UNICEF devait disposer de ressources ordinaires supplémentaires pour pouvoir mettre en oeuvre les programmes en faveur des enfants.

467. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour l'Égypte, la représentante de ce pays a expliqué que l'UNICEF et son Gouvernement avaient formulé une stratégie pour que les droits des enfants et des femmes soient pris en compte dans toutes les décisions, à travers l'intégration des femmes, en particulier des filles, et des personnes handicapées, et grâce à des modèles sociaux intégrés en vue du développement durable. Un autre intervenant a souligné que l'UNICEF devait tenir compte du fait que l'Égypte était désormais un pays à revenu faible ou intermédiaire et que le programme devait donc passer du soutien à l'exécution au développement de politiques et stratégies nationales. L'UNICEF pouvait également jouer un rôle plus actif en ce qui concerne la coordination des activités des donateurs. En réponse à une observation sur la composition du bureau de pays, le Directeur régional a expliqué que l'équipe de l'UNICEF en Égypte était en bonne position pour appliquer le programme de pays et collaborer avec les différents partenaires.

468. Évoquant la recommandation concernant le programme pour l'Iraq, le représentant de ce pays a remercié l'UNICEF pour les efforts qu'il déployait en vue d'améliorer la situation des enfants dans le monde et en Iraq, en particulier dans le contexte du régime de sanctions imposé au pays. En effet, si l'Iraq avait su atteindre tous les objectifs fixés pour les enfants avant le début des années 1990, le pays était passé à cause des sanctions de la prospérité à l'extrême pauvreté, qui frappait surtout les enfants. L'éducation et les services de santé s'étaient détériorés, faute de ressources, puisque l'Iraq ne pouvait exporter ses produits ni tirer les fruits de ses propres ressources. La poursuite du régime de sanctions empêchait le développement de l'Iraq et frappait tous les secteurs de la société, en particulier les enfants. Seule la levée des sanctions permettrait de mettre un terme à la tragédie vécue par les enfants, puisque l'Iraq pourrait ainsi profiter de ses richesses pour favoriser le développement national.

469. Un autre intervenant a souhaité avoir des précisions sur la qualité de la coopération du Gouvernement iraquien et sa participation à la politique mise en oeuvre par l'UNICEF dans le domaine des ressources humaines. Le Directeur régional a expliqué que les relations de travail entre l'UNICEF et le Gouvernement iraquien étaient satisfaisantes, comme dans les autres pays. Une troisième délégation a indiqué qu'elle soutenait le programme de pays pour l'Iraq et le développement d'un nouveau programme d'une durée de cinq ans. Son Gouvernement fournissait une assistance humanitaire à l'Iraq depuis 1991 et espérait instaurer un partenariat avec l'UNICEF pour étendre son aide au sud et au centre du pays.

470. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour le Liban, la délégation libanaise a dit que son Gouvernement était satisfait par les efforts de l'UNICEF, en particulier par le fait que l'accent soit mis sur les régions les plus pauvres et le renforcement des partenariats avec les jeunes et le secteur privé. Le ralentissement de l'activité économique représentait un défi pour la nation tout entière, mais la vallée de la Bekaa devait faire l'objet d'une attention particulière, car il fallait assurer la reconstruction de la région et procéder notamment à son déminage.

471. Prenant la parole en référence à la recommandation relative au programme pour le Maroc, la représentante de ce pays a dit que son Gouvernement et la famille royale considéraient comme prioritaires

les questions liées au sort des enfants, qu'il s'agisse de la vaccination ou du parlement des jeunes. Signe de leur volonté politique, ils avaient signé toutes les conventions et protocoles dans ce domaine, notamment la convention de l'OIT sur le travail des enfants, et toute une série de conférences arabo-africaines avaient été organisées sous les auspices de Sa Majesté le Roi, dont la réunion de Rabat sur l'exploitation sexuelle des enfants, en préparation de la Seconde Conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

472. S'agissant de la recommandation concernant le programme pour le Soudan, le représentant de ce pays a dit que le programme était le fruit de la collaboration entre l'UNICEF, le Conseil national pour l'enfance et les ministères compétents. Ce programme était élaboré à partir des résultats de la recherche à l'échelle nationale et des indicateurs sur les enfants, qui montraient à quel point il était important de s'appuyer sur les statistiques nationales. L'intervenant a dit qu'il était préoccupé par certaines des statistiques utilisées, en particulier en ce qui concerne la vaccination des enfants, l'insuffisance pondérale à la naissance et la vitamine A, qui mériteraient d'être mieux examinées, en consultation avec les organes techniques compétents à l'échelle nationale. Le nouveau programme de pays prévoyait l'offre d'une aide accrue aux différents ministères et au Conseil national pour l'enfance, qui jouait le rôle d'un centre de liaison pour toutes les questions liées aux soins à apporter aux enfants au Soudan et dans le suivi de l'application du nouveau programme de pays.

473. La représentante de la *République arabe syrienne* a dit que son Gouvernement soutenait le programme de pays, qu'il s'emploierait à en préserver les acquis et à développer plus avant les services en faveur des enfants, en collaboration avec ses partenaires dans le monde arabe ou à l'échelle internationale. Il serait particulièrement utile, au vu des problèmes rencontrés dans le pays, de canaliser des ressources techniques et financières supplémentaires en faveur des enfants.

474. S'agissant de la recommandation relative au programme pour la Tunisie, le représentant de la Tunisie a dit que le programme de pays mettait l'accent sur le partenariat avec l'UNICEF, qui offrait au pays une remarquable assistance technique.

475. Évoquant la recommandation concernant le programme pour le Yémen, la délégation de ce pays a

souligné l'importance de la contribution de l'UNICEF, qui s'employait à assurer la santé et l'éducation des enfants et des femmes, en étroite partenariat avec le Gouvernement. La coopération avec l'UNICEF avait permis d'atteindre de remarquables résultats en ce qui concerne les soins de santé maternelle et infantile, d'autant que les efforts déployés avaient été soutenus par d'autres organismes des Nations Unies et donateurs. Un autre intervenant a souligné que l'UNICEF pourrait sans aucun doute tirer profit des services d'un spécialiste des questions de parité pour atteindre l'objectif de l'équité entre les sexes. Dans le domaine de la santé, les composantes du programme par domaines correspondaient au document de réforme sectorielle de 1999, mais il était urgent d'entamer le dialogue avec le Ministère de la santé publique et des questions de population et de coordonner les actions des donateurs pour favoriser le développement de l'assistance sanitaire à l'échelon des districts. L'intervenant a demandé à l'UNICEF de promouvoir la coordination entre les donateurs et les organisations des Nations Unies menant des activités dans ces domaines. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF collaborait étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne les services de santé. Par ailleurs, l'UNICEF était résolu à instaurer l'équité entre les sexes et convaincu qu'il serait plus aisé d'y parvenir en abordant le problème selon une perspective intersectorielle, plutôt qu'à travers un poste spécifique.

476. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration figurent à l'annexe II de la décision 2001/14.

Rapport de la Directrice générale sur sa visite en Afghanistan et au Pakistan

477. Au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'examen des recommandations concernant les programmes de pays, la Directrice générale a fait rapport au Conseil d'administration sur sa récente visite au Pakistan et en Afghanistan, où elle avait passé cinq jours à la fin de novembre et au début de décembre. Elle avait accompli cette visite dans le but d'examiner la situation des enfants afghans; de rencontrer les équipes des bureaux de pays en Afghanistan et au Pakistan, tout particulièrement de remercier les Afghans recrutés sur le plan local qui n'avaient pas ménagé leurs efforts tout au long de la crise; ainsi que de planifier les activités futures de

l'UNICEF en Afghanistan. Elle a rappelé qu'avant même le 11 septembre, le pays connaissait déjà une grave crise humanitaire, caractérisée par des taux de mortalité infantile et maternelle élevés, une malnutrition généralisée et la sécheresse.

478. Elle a fait un certain nombre de remarques sur sa visite, en soulignant tout d'abord le bon fonctionnement des mécanismes de coordination entre les organismes des Nations Unies, auxquels participaient le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM et l'UNICEF. Les organismes à vocation humanitaire faisaient un travail particulièrement remarquable: le PAM se concentrait sur l'assistance alimentaire; l'UNICEF sur l'aide non alimentaire, distribuant médicaments, couvertures, vêtements et tout le matériel nécessaire dans le domaine de l'eau; et le HCR s'efforçait de résoudre la crise de réfugiés la plus grave au monde. Même en plein milieu des bombardements, l'Organisation des Nations Unies n'avait jamais interrompu ses efforts, l'UNICEF et l'OMS organisant le déroulement synchronisé de deux séries de Journées nationales de vaccination en Afghanistan et au Pakistan, au début novembre et à la fin décembre. Des milliers de travailleurs afghans avaient été formés en vue de ces Journées nationales de vaccination, et 30 millions d'enfants pakistanaïses et 4 millions d'enfants afghans avaient été vaccinés.

479. Elle a souligné que la résolution de la crise humanitaire était toujours une priorité, et qu'en dépit de tous les discours sur le relèvement et la reconstruction, c'était la survie, en particulier celle des femmes et des enfants, qui était essentielle pour le moment. La sécurité était toujours un problème, tout comme la rigueur des hivers, les mines terrestres et la dévastation de l'économie. Évoquant l'avenir, elle a indiqué qu'un conseil représentatif de transition permettrait d'aboutir à la formation d'un Gouvernement et d'améliorer la sécurité, mais cela prendrait encore du temps pour rétablir la situation sur le plan humanitaire. Les organes du Groupe des Nations Unies pour le développement s'employaient déjà à planifier l'effort de redressement, en identifiant les besoins et les institutions chefs de file dans les différents domaines. Certains membres du personnel de l'UNICEF recrutés au niveau international étaient déjà en poste à Kaboul, Herat et Faizabad, et d'autres seraient transférés dès que possible.

480. La Directrice générale a souligné que la santé était considérée comme prioritaire, notamment en ce qui concerne la vaccination systématique et en particulier contre la rougeole, domaine dans lequel les résultats obtenus n'avaient pas été aussi satisfaisants que pour les Journées nationales de vaccination. La Directrice générale a dit que l'UNICEF mettrait surtout l'accent sur l'éducation, en soutenant les écoles au foyer pour les filles et les garçons – elle avait visité l'une d'entre elles – ainsi que les écoles publiques, qui devaient réouvrir le 21 mars, début de l'année scolaire en Afghanistan. L'UNICEF examinerait notamment l'état des établissements scolaires et ferait de petites réparations; il contribuerait par ailleurs au recrutement des enseignants et distribuerait des fournitures scolaires. Le problème des mines terrestres constituait également une priorité, puisqu'il faudrait sensibiliser une nouvelle audience au problème des engins non explosés, et les activités de déminage étaient en cours. Les femmes avaient désormais un rôle important à jouer, par exemple, pour celles qui travailleraient dans des boulangeries parrainées par le Programme alimentaire mondial, en mobilisant la société, ou en tant que membres du personnel de l'UNICEF recruté sur le plan local. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF devait continuer ses efforts dans ce domaine.

481. En conclusion, la Directrice générale a rappelé au Conseil d'administration les appels globaux lancés par l'Organisation des Nations Unies pour un grand nombre de pays. La situation d'urgence en Afghanistan, négligée l'année passée, faisait désormais l'objet de toutes les attentions. Il était important de ne pas oublier les pays voisins, notamment la République islamique d'Iran et le Tadjikistan, ou d'autres pays comme l'Angola et la République démocratique du Congo, qui connaissaient toujours d'énormes besoins sur le plan humanitaire.

Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources et prolongation d'un programme sous-régional

482. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 22 programmes de pays et à la prolongation d'un programme sous-régional,

contenue dans le document E/ICEF/2001/P/L.72. Conséquence de l'application du système révisé et des estimations des niveaux globaux des fonds affectés aux programmes au titre des ressources ordinaires en 2001 et 2002, le niveau de planification pour les 22 pays était supérieur au solde des montants approuvés au titre des ressources ordinaires. Le programme pour la sous-région de l'Amazonie, financé par appel aux ressources diverses, était approuvé jusqu'en 2001, mais le plafond de financement n'avait pas été atteint. (Voir Annexe II, décision 2001/15, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

Programmes multinationaux

483. Le Directeur de la Division des programmes a présenté la proposition sur les programmes multinationaux (E/ICEF/2001/P/L.74), qui fixe les programmes et budgets pour le siège, les bureaux régionaux et les programmes multinationaux pour la période 2002-2003. Le projet de budget, pour un montant total de 222, 5 millions de dollars (19, 7 millions au titre des ressources ordinaires et 202, 8 millions de dollars au titre des autres ressources), permettrait de financer spécifiquement les activités relatives aux cinq priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme pour l'organisation. Le budget pour les activités de sensibilisation et le développement du programme au siège s'établissait à 12, 7 millions de dollars en ressources ordinaires et 63 millions de dollars au titre des autres ressources. Un montant de 26, 7 millions de dollars serait réparti entre les différents programmes techniques dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection des enfants, du VIH/sida et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, directement en appui de l'ensemble des cinq priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme pour l'organisation; le montant restant de 48, 9 millions de dollars serait affecté aux activités menées dans les domaines suivants: politique des programmes, planification et gestion de l'information, technologies de l'information, sensibilisation et communication, préparation aux situations d'urgence, évaluation et collaboration interinstitutions. Au niveau régional, les sept bureaux régionaux de l'UNICEF jouerait un rôle important du point de vue stratégique en guidant les bureaux de pays et en les aidant à utiliser le plan stratégique à moyen terme comme un cadre de référence pour les activités menées par l'UNICEF s'agissant des programmes, partenariats, alliances,

activités de mobilisation ou opérations en interne. Un montant de 73,8 millions de dollars (7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 66,8 millions de dollars au titre des autres ressources) serait réparti entre les sept régions pour soutenir les programmes de pays dans la mise en oeuvre des activités qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique à moyen terme. Les sujets de préoccupation spécifiques à l'échelon régional seraient pris en compte dans le cadre des priorités du plan stratégique à moyen terme, notamment la propagation du VIH/sida dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le bas niveau des taux de vaccination dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et la malnutrition en Asie du Sud. Le montant proposé pour le budget des programmes multinationaux s'établissait à 73 millions de dollars au titre des autres ressources; ce montant devrait permettre à l'organisation de saisir les nouvelles occasions qui se présenteraient en faveur des enfants à l'échelon régional, multipays, national et, dans de rares cas, au niveau mondial, indépendamment des plafonds approuvés pour les programmes de pays séparés. Grâce à ces fonds, on disposerait d'une certaine marge de manoeuvre dans la réception et l'affectation de nouvelles contributions, souvent d'ampleur, couvrant plusieurs pays, qui ne pouvaient pas être immédiatement utilisées dans le cadre des plafonds de financement approuvés. Aucune délégation n'a souhaité faire d'observations. (Voir annexe II, décision 2001/16, pour les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.)

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

484. Lors des débats sur le point 5 de l'ordre du jour, le Président du Conseil d'administration a suspendu la séance officielle pour entendre une déclaration du Président du Conseil de sécurité, Moctar Ouane, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a évoqué les récents débats du Conseil de sécurité sur des questions liées aux domaines d'activité de l'UNICEF, en particulier les enfants dans les conflits armés, en faisant spécifiquement référence à la situation en Afrique de l'Ouest.

D. Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

485. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a présenté le rapport qui fait le point sur les mesures prises ou à prendre pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des Commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999 et qui rend également compte de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/2001/AB/L.8). Depuis l'établissement de ce rapport, les mesures suivantes avaient été prises:

a) Recommandation No. 2 – « L'UNICEF devrait revoir le mandat du Bureau de l'audit interne pour y mentionner qu'il présente un rapport annuel au Conseil d'administration »: L'UNICEF s'était pleinement conformé à cette recommandation;

b) Recommandation No. 8 – « L'UNICEF devrait envisager la possibilité d'admettre au Comité de vérification interne des comptes un représentant d'un autre organisme des Nations Unies »: L'UNICEF avait invité le Directeur de la vérification interne du PNUD à participer au Comité en tant que représentant d'un autre organisme des Nations Unies.

486. Les intervenants ont formulé des observations sur les analyses menées par l'UNICEF, et ont souhaité savoir si les initiatives prises par l'UNICEF en réponse aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avaient favorisé l'application des programmes. Ils ont également demandé des éclaircissements sur le niveau d'exécution global de 87 % pour la totalité des dépenses afférentes aux programmes.

487. En réponse, la Directrice générale adjointe a indiqué que toutes les observations du Comité des commissaires aux comptes étaient précieuses pour l'organisation et lui permettaient de progresser. En ce qui concerne la mesure des performances, elle a expliqué que les critères n'étaient pris en compte de manière isolée. Cependant, le Comité des commissaires aux comptes avait dit qu'il était d'avis que l'UNICEF rende compte d'un taux de référence fixé en la matière.

(Voir l'annexe II de la décision 2001/17 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Questions financières

Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

488. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté le rapport financier et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (E/ICEF/2001/AB/L.6). Il a indiqué que le bénéfice net d'exploitation s'était élevé en 2000 à 163,3 millions de dollars, soit une baisse par rapport aux résultats records de 1999, qui tenait en partie à une conjoncture défavorable sur le marché des cartes de vœux et autres produits et à l'impact négatif de la fermeté soutenue du dollar des États-Unis. Les recettes brutes provenant de la vente des cartes de vœux et autres produits étaient passées à 117,4 millions de dollars, soit une baisse de 17,1 % par rapport à 1999. Outre les taux de change défavorables, la plupart des marchés en 2000 avaient connu une diminution du volume des ventes et des marges de profit. En conséquence, le bénéfice net d'exploitation provenant des ventes de cartes de vœux et autres produits était passé à 41,7 millions de dollars, soit 23,5 millions de dollars de moins qu'en 1999. Le Directeur général adjoint a dit que la collecte de fonds privés était toujours un secteur porteur, mais que le bénéfice net d'exploitation résultant de la collecte de fonds privés accusait une stagnation en 2000 par rapport à 1999 et s'établissait à 154 millions de dollars.

489. En 2001, l'équipe spéciale pour la collecte de fonds privés avait présenté ses premières recommandations, qui montraient de nouveau que la collecte de fonds était un domaine d'intervention important, soutenu par les ventes de cartes de vœux et autres produits. Le rapport final de l'équipe spéciale devait seulement être publié au premier trimestre de 2002, mais le Directeur a signalé aux délégations les recommandations importantes qui avaient déjà été appliquées ou étaient en voie d'application. Il a dit qu'il évoquerait plus en détail cette importante question lors de sa présentation du programme de travail de la Division du secteur privé et de son projet de budget pour 2002, à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2002.

490. En réponse à la présentation du Directeur, il a été recommandé qu'à sa prochaine session ordinaire, le Conseil d'administration consacre davantage de temps aux débats sur les moyens d'inverser la tendance pour faire remonter les ventes et remédier à l'atonie caractérisant la collecte de fonds privés. À cette fin, dans le cadre de la présentation du programme de travail de la Division du secteur privé et de son budget pour 2002, le Directeur a accepté de fournir une analyse financière plus approfondie pour faciliter les débats. Un des intervenants a réitéré la demande formulée par de nombreuses délégations à la deuxième session ordinaire de 2000, en priant le secrétariat d'informer les membres du Conseil d'administration des principes directeurs suivis par l'UNICEF et des partenariats conclus avec le secteur privé. (Voir annexe II de la décision 2001/19 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

**Rapports et états financiers intérimaires
de l'UNICEF pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2000, première année
de l'exercice biennal 2000-2001**

491. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a présenté le « Rapport et les états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, première année de l'exercice biennal 2000-2001 » (E/ICEF/2001/AB/L.5). Elle a expliqué qu'il s'agissait d'un rapport intérimaire, et a donné un aperçu des états financiers. Aucune délégation n'a souhaité faire de commentaires. (Voir annexe II, décision 2001/20, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

**État d'exécution du budget pour l'appui
de l'UNICEF à la session extraordinaire
consacrée aux enfants et manifestations
connexes**

492. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'« exécution du budget approuvé pour l'appui apporté par l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants et aux manifestations connexes » (E/ICEF/2001/AB/L.9), présenté par le Directeur général adjoint aux alliances et aux ressources, qui a indiqué que l'UNICEF continuerait d'assumer les fonctions de secrétariat technique pour les préparatifs de la session extraordinaire, reportée par l'Assemblée générale du 8 au 10 mai 2002. La session extraordinaire serait

précédée du Forum des enfants, qui se déroulerait les 6 et 7 mai. En sa qualité de secrétariat, l'UNICEF travaillerait dans les limites du budget initialement approuvé pour la session extraordinaire, mais il demanderait aux États Membres de verser des contributions pour couvrir le solde de 1,1 millions de dollars restant à financer. Le Directeur général a également souligné qu'il était important que l'appui financier des États Membres soit ininterrompu.

493. Les délégations néerlandaise, suédoise, et allemande ont fait des annonces de contribution pour la session extraordinaire et les événements connexes. (Voir l'annexe II de la décision 2001/21 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

**F. Rapport sur les activités de vérification
interne des comptes**

494. En présentant le rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2000 (E/ICEF/2001/AB/L.7), le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a indiqué que les comptes de 34 bureaux avaient été vérifiés et que sept vérifications des comptes avaient concerné le siège et le niveau mondial. Il a noté que les mesures de contrôle étaient globalement satisfaisantes pour l'UNICEF et que les problèmes soulevés en 1999 étaient désormais largement résolus. Il a expliqué que l'exploitation du Système de gestion des programmes s'était améliorée, tout en soulignant qu'il fallait davantage mettre à profit le dispositif de planification des programmes offert par ce Système.

495. Le Directeur a reconnu la valeur des suggestions formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport portant notamment sur le rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration (E/ICEF/2001/AB/L.11). Il a décrit la stratégie suivie par le Bureau dans la vérification des comptes des bureaux, qui consistait à évaluer le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne d'un bureau dans l'exécution de son programme et de ses responsabilités, à identifier les domaines à risque et à formuler des recommandations pour renforcer les contrôles dans ce domaine.

496. Plusieurs délégations ont noté les progrès accomplis dans la méthodologie suivie par le Bureau de la vérification interne des comptes et ont constaté

avec satisfaction qu'il avait étendu la portée de ses vérifications. Elles ont également approuvé les recommandations formulées par le Comité consultatif dans le rapport susmentionné et ont souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur les résultats du Bureau de la vérification interne dans les domaines examinés, ainsi que sur les mesures de gestion mise en oeuvre pour se conformer aux recommandations formulées en ce qui concerne la vérification des comptes. Le Directeur a garanti au Conseil d'administration que ces demandes seraient prises en compte dans le rapport de l'année suivante, qui donnerait notamment des renseignements supplémentaires sur les critères utilisés par le Bureau dans ses vérifications et la méthodologie suivie pour déterminer les risques.

497. Une des délégations a dit qu'elle souhaitait que le prochain rapport décrive les mesures de gestion qui étaient prises pour tenir compte des recommandations des auditeurs sur le renforcement des capacités entre les différents partenaires en ce qui concerne l'utilisation de l'assistance en espèces et l'obligation redditionnelle dans ce domaine, ainsi que le niveau élevé des achats de fournitures en fin d'année dans certains bureaux.

498. Une des délégations a souhaité savoir quels étaient les six lieux d'affectation qui présentaient de mauvais résultats pour tous les domaines qui avaient été l'objet d'une vérification. Le Directeur a répondu qu'il s'agissait des bureaux de pays du Kenya, d'El Salvador, de la Guinée-Bissau, de l'Angola, du Tchad et de la Section centrale des achats à Nairobi. Le Directeur a noté que lors des vérifications dans ces lieux d'affectation, aucune irrégularité ou mauvaise utilisation des ressources n'avait pu être détectée. Il a informé le Conseil d'administration que ces mauvais résultats étaient dus à l'insuffisance des contrôles internes, et que l'application des recommandations des auditeurs devraient permettre à ces bureaux d'obtenir des résultats satisfaisants. Plusieurs délégations ont dit qu'elles souhaitaient que le Bureau de la vérification interne des comptes décrive dans son prochain rapport annuel les mesures prises par les responsables pour renforcer les contrôles internes dans ces bureaux.

499. Une des délégations a remarqué que, d'après le rapport annuel, 80 % des bureaux extérieurs avaient mis au point un plan d'action pour appliquer les recommandations issues des vérifications des comptes. Elle a demandé au Bureau de redoubler d'efforts pour

que la part des bureaux adoptant un tel plan augmente et de rendre compte de cette initiative dans son prochain rapport annuel. Le Directeur a fait observer que ces plans d'action étaient par nature volontaires et qu'il donnait une première indication de la volonté des bureaux de donner suite aux recommandations. Il était en revanche obligatoire de répondre officiellement aux vérifications de suivi sur les mesures prises.

500. Une délégation a souhaité avoir des renseignements sur la fréquence des vérifications dans les bureaux. Le Directeur a indiqué que l'intervalle entre les vérifications ne devait pas dépasser en principe quatre années pleines. Il a reconnu que cette règle n'avait pas été respectée au milieu des années 1990, mais a indiqué que le Bureau de la vérification interne des comptes avait déployé des efforts considérables en ce sens ces dernières années et il a noté qu'une fois les vérifications de 2002 exécutées, cet objectif serait atteint. (Voir l'annexe II de la décision 2001/18 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Programme de travail pour 2002

501. Le programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2002 (E/ICEF/2002/14) a été présenté par le secrétaire du Conseil d'administration, qui a également évoqué en détail certaines des modifications proposées par le secrétariat pour plusieurs points de l'ordre du jour. Sept délégations ont fait des observations à l'issue de sa présentation.

502. Quatre intervenants ont fait des remarques de portée générale sur les méthodes de travail du Conseil d'administration. Ils ont pour la plupart constaté avec satisfaction que le secrétariat avait l'intention de rendre les débats sur les notes de pays plus stratégiques et un des intervenants a dit qu'il approuvait en particulier le projet de modifier le mode de présentation suivi dans l'examen des programmes de pays. En revanche, une délégation a estimé que les débats sur le plan stratégique à moyen terme auraient dû être plus longs et intensifs. Un autre intervenant a précisé qu'il fallait reconnaître que l'on ne pouvait pas attribuer l'insuffisante qualité du dialogue à un manque de volonté de répondre aux questions posées par les délégations de la part du secrétariat. Il a été suggéré que les directeurs régionaux procèdent à une mise à jour sur la situation dans leurs régions respectives

avant de présenter les notes de pays. Un autre intervenant a estimé que le secrétariat devrait peut-être disposer de davantage de temps pour répondre aux questions ou fournir des renseignements supplémentaires, et qu'il pouvait peut-être fournir ces éléments d'information plus tard, par écrit. Il a été souligné qu'il était important d'engager un véritable dialogue intensif.

503. En ce qui concerne le temps imparti aux délibérations sur les différents points de l'ordre du jour, le secrétaire du Conseil d'administration a expliqué que c'était au Conseil d'administration exclusivement qu'il revenait de prendre cette décision. S'agissant de l'examen des notes de pays, le secrétaire a reconnu que le secrétariat pouvait encore faire beaucoup de progrès pour améliorer le dialogue. Il a suggéré que les membres du Conseil d'administration informent le secrétariat, aussi tôt que possible – peut-être lors de la séance pré-session – de certains des éléments qu'ils souhaiteraient voir aborder par les directeurs régionaux. Cette information serait ensuite transmise aux directeurs régionaux qui pourraient ainsi mieux cibler leurs présentations.

504. Les intervenants ont souligné l'importance d'une réunion annuelle commune entre les Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM, et ils ont fait les suggestions suivantes: a) il fallait pleinement envisager la possibilité d'organiser à l'avenir des visites sur le terrain en commun; b) prolonger d'un jour plein la durée de la réunion; et c) mener des débats sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Par ailleurs, une délégation a demandé s'il était possible d'inviter un membre du Conseil de sécurité à faire un exposé devant les délégations lors de la réunion commune. Les membres du Conseil d'administration ont également été priés de suivre de près les débats du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur la façon de renforcer le dialogue interinstitutions.

505. Le secrétaire du Conseil d'administration a souligné que le secrétariat n'avait aucune raison de s'opposer à ce que l'événement dure une journée tout entière. Il revenait par ailleurs aux Bureaux des Conseils d'administration de décider s'il fallait ou non débattre de l'examen triennal des activités opérationnelles.

506. En réponse à la question d'un intervenant, le secrétaire a dit que le meilleur moment pour que les

Comités nationaux assistent aux travaux du Conseil d'administration en 2002 serait lors des débats sur le programme de travail de la Division du secteur privé et le projet de budget, c'est-à-dire pendant la première session ordinaire. En conclusion, il a remercié les délégations pour leurs observations, en notant que tous s'accordaient désormais sur la façon de procéder à l'avenir. (Voir l'annexe II de la décision 2001/23 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

507. La Directrice générale a dit que le secrétariat voulait un dialogue nourri avec le Conseil d'administration, et elle a demandé aux délégations qui estimaient que leurs observations n'avaient pas reçu une réponse complète d'en informer le secrétariat. Elle estimait qu'il ne faudrait pas que le processus suivi soit trop compliqué, comme ce serait le cas si les délégations posaient leurs questions un jour et le secrétariat donnait une réponse circonstanciée le jour suivant. Le secrétariat souhaitait que les débats soient pleins de vitalité, de dynamisme et d'engagement, et les délégations ne devaient donc pas hésiter à reposer leur question si elles estimaient qu'elles n'avaient pas reçu de réponse. Évoquant la possibilité pour les Directeurs régionaux de donner un aperçu de la situation, elle a dit qu'il faudrait peut-être qu'ils se concentrent sur une question en particulier afin d'éviter des présentations trop générales et vides de substance. En ce qui concerne les réunions communes des Conseils d'administration, la Directrice générale a dit que les missions envoyaient de temps en temps des représentants aux conseils d'administration des différents fonds et programmes. Elle avait observé que c'était le plus souvent le responsable du PNUD qui assistait aux réunions communes, et elle a dit qu'elle souhaitait que le responsable de l'UNICEF soit envoyé à sa place.

H. Questions diverses

Congrès de Yokohama

508. La délégation japonaise a donné au Conseil d'administration des éléments d'information sur le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui devait se dérouler sous les auspices du Gouvernement japonais du 17 au 20 décembre, à Yokohama, en coopération avec l'UNICEF, ECPAT International et le Groupe des ONG pour la Convention relative aux

droits de l'enfant. Ce serait l'occasion de faire le point sur le suivi du premier Congrès mondial, qui s'était déroulé en Suède en 1996 et à l'occasion duquel avait été adoptés la Déclaration et le programme d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Afin de faire oeuvre de sensibilisation et de renforcer les partenariats entre tous les acteurs concernés, le Gouvernement japonais et les autres co-organisateurs souhaitaient ouvrir largement le Congrès à la participation des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur privé, entre autres. Les jeunes seraient également bienvenus. À ce jour, 110 États avaient indiqué qu'ils avaient l'intention de participer au Congrès. Il était possible de consulter le site Web du Ministère des affaires étrangères japonais pour obtenir les informations pertinentes, notamment en ce qui concerne les objectifs, les principaux thèmes abordés et le programme du Congrès. Le représentant du Japon a remercié l'UNICEF, l'un des co-organisateurs, qui avait tenu cinq consultations régionales en coopération avec les différentes parties prenantes sur la question, ce qui contribuerait grandement aux travaux du Congrès.

509. La Directrice générale s'est jointe au représentant du Japon pour souligner l'importance du Congrès de Yokohama, en indiquant que l'UNICEF présenterait au même moment aux médias un important document sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, « Profiting from Abuse », qui serait mis à la disposition des délégations.

Prix du personnel de l'UNICEF pour 2001

510. La Directrice générale a annoncé les noms des lauréats du Prix du personnel pour 2001. Le prix était traditionnellement attribué aux bureaux de pays mais elle avait décidé cette année-là de procéder différemment et de le décerner aux membres de l'équipe de l'UNICEF pour la session extraordinaire, supervisée par le Directeur général adjoint Kul Gautam, en récompense de leur incroyable dévouement et du travail d'équipe qu'ils avaient effectué pour mobiliser les gouvernements, le secteur privé, les médias, les organisations non gouvernementales, les responsables locaux et les ménages, et les amener à participer activement à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

I. Clôture de la session

511. La Directrice générale a remercié les délégations qui avaient fait des annonces de contributions supplémentaires pour le budget de la session extraordinaire. Elle a également remercié les membres du Bureau et le Président pour avoir mobilisé les volontés tout au long de l'année, ainsi que le secrétariat du Conseil d'administration pour ses travaux remarquables. En conclusion, elle a formulé un message de paix pour le nouvel an.

512. Le Président a également remercié les membres du Bureau, ainsi que la Directrice générale et les autres membres du secrétariat pour leur soutien. Il a salué les membres du personnel de l'UNICEF, à la fois au siège et sur le terrain, pour leurs efforts au nom des enfants du monde entier.

Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 1999 à 2001 et montants indicatifs des contributions pour 2002 et 2003

Contributions annoncées ou acquittées au 28 mars 2001

(Montants exprimés en milliers d'unités de la monnaie dans laquelle l'annonce a été faite et leur équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

(Le tableau ci-après montre les montants fermes et les montants indicatifs communiqués par les États Membres. Un certain nombre de pays qui ne sont pas encore en mesure d'annoncer leur contribution ont laissé entendre que celle-ci atteindrait le niveau actuel ou serait en hausse par rapport à celui-ci.)

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	202,7	33,5	200,0	31,6 ^h	200,0	26,3 ^s	–	–	–	–
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	20,0	20,0	25,0	25,0 ^m	20,0	20,0 ^r	20,0	20,0 ^{i,r}	–	–
Allemagne	10 700,0	5 921,1	8 500,0	4 206,4 ^h	8 500,0	4 043,9 ^s	–	–	–	–
Andorre	12,6	12,6	13,3	13,3 ^m	–	–	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0 ^g	–	–	–	–	–	–
Argentine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	4 590,0	2 809,1	4 672,0	3 033,8 ^h	4 800,0	2 666,7 ^s	–	–	–	–
Autriche	20 000,0	1 556,0 ^m	15 000,0	1 011,4 ^m	15 000,0	1 014,3 ^{f,s}	–	–	–	–
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bahamas	–	–	1,0	1,0 ^{n,m}	–	–	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	32,0	32,0	32,0	32,0 ^g	34,5	34,5 ^r	34,5	34,5 ^{s,o}	–	–
Barbade	–	–	–	– ^b	–	–	–	–	–	–
Bélarus	–	–	5,0	5,0 ^m	5,0	5,0 ^r	–	–	–	–
Belgique	80 000,0	1 996,6	127 000,0	2 776,5 ^{n,q}	90 000,0	2 076,3 ^s	100 000,0	2 306,6 ^{s,o}	100 000,0	2 306,6 ^{s,o}

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Belize	50,0	50,5 ^m	37,8	37,8 ^m	-	-	-	-	-	-
Bénin	4,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Bhoutan	-	-	21,0	21,0 ^{e,m}	12,1	12,1 ^r	12,1	12,1 ^{i,r}	-	-
Bolivie	70,0	70,0	10,0	10,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	-	-	26,0	5,7 ^{n,m}	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	250,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,1	0,1	7,2	7,2 ^m	1,4	1,4	-	-	-	-
Burundi	-	-	1 000,0	1,3 ^m	-	-	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	13 500,0	8 940,4	13 500,0	9 081,1 ^m	13 500,0	8 940,4 ^{i,j}	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	70,0	70,0 ^b	70,0	70,0 ^{b,g}	70,0	70,0 ^r	70,0	70,0 ^{i,r}	-	-
Chine	1 100,0	1 100,0	1 137,1	1 137,1 ^{b,g,h}	1 150,0	1 150,0 ^{b,r}	1 150,0	1 150,0 ^{i,r}	-	-
Chypre	-	-	1,3	1,3 ^{g,q}	1,5	1,5 ^r	-	-	-	-
Colombie	450,0	450,0	450,0	450,0 ^{g,h}	450,0	450,0 ^r	450,0	450,0 ^{i,r}	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	-	50,0	50,0 ^{b,e,h}	25,0	25,0 ^s	-	-	-	-
Danemark	190 000,0	26 223,0	190 000,0	22 951,9 ^h	190 000,0	23 660,7 ^s	190 000,0	23 661,3 ^{i,s}	190 000,0	23 661,3 ^{i,s}
Djibouti	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	-0,6	-0,6	130,0	34,7 ^g	130,0	34,8 ^r	130,0	34,8 ^{i,r}	-	-
El Salvador	-	-	26,0	26,0 ^{e,m}	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	100,0	100,0	100,0	100,0 ^g	100,0	100,0 ^r	100,0	100,0 ^{i,r}	-	-
Équateur	-	-	-	-	22,3	22,3 ^m	-	-	-	-
Érythrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	275 000,0	1 719,6 ^d	295 000,0	1 495,6 ⁿ	295 000,0	1 649,7 ^s	-	-	-	-
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
États-Unis d'Amérique	105 000,0	105 000,0	109 582,0	109 582,0 ^h	110 000,0	110 000,0 ^s	-	-	-	-
Éthiopie	49,3	49,3	36,9	36,9 ^m	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	5,0	5,0 ^m	2,0	2,0 ^s	-	-	-	-
Fédération de Russie	500,0	500,0	500,0	500,0 ^{f,g,h}	500,0	500,0 ^{f,r}	500,0	500,0 ^{i,r}	500,0	500,0 ^{i,r}
Fidji	4,8	2,5	5,1	2,3 ^h	-	-	-	-	-	-
Finlande	64 000,0	11 271,7	70 000,0	11 158,4 ^{m,q}	70 000,0	10 954,8 ⁱ	-	-	-	-
France	49 000,0	7 704,0 ^c	48 000,0	6 782,6 ^m	49 200,0	6 979,1 ^s	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	-	-	4,7	4,7 ^m	5,0	5,0 ^s	-	-	-	-
Géorgie	-	-	-	-	1,0	1,0 ^s	-	-	-	-
Ghana	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	10,0	10,0 ^s	10,0	10,0 ^{s,o}	10,0	10,0 ^{s,o}
Grèce	230,0	230,0 ^f	230,0	230,0 ^h	265,0	265,0 ^s	-	-	-	-
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	22,2	22,2	24,9	24,9 ⁿ	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Vierges britanniques	38,4	38,4	-	-	1,5	1,5 ^{e,m}	-	-	-	-
Inde	31 000,0	718,3	43 750,0	959,7 ^{g,q}	38 700,0	833,7 ^{f,r}	-	-	-	-
Indonésie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	-	-	100,0	100,0 ^e	53,5	53,5 ^s	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 475,5	1 989,3 ^l	2 000,0	2 347,1 ^{n,m}	3 000,0	3 544,4 ^s	4 350,0	5 139,4	6 300,0	7 443,3
Islande	8 858,6	131,8	9 487,2	109,0 ^{h,l}	9 500,0	112,0 ^s	-	-	-	-
Israël	55,0	55,0	60,0	60,0 ^m	60,0	60,0 ^s	-	-	-	-
Italie	14 000 000,0	7 563,5	20 000 000,0	9 524,2 ^{n,q}	22 000 000,0	10 572,3 ^s	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Jamaïque	-	-	60,0	60,0 ^{b,g}	-	-	-	-	-	-
Japon	25 215,0	25 298,9	25 596,0	25 596,0 ^h	25 600,0	25 600,0 ⁱ	-	-	-	-
Jordanie	-	-	20,0	28,2 ^e	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	200,0	200,0 ⁱ	200,0	200,0 ^g	200,0	200,0 ^r	200,0	200,0 ^{i,r}	-	-
Lesotho	23,6	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	7,0	5,0	7,0	4,3 ^g	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	16 000,0	426,2	18 000,0	417,8 ⁿ	20 000,0	461,3 ^{f,s}	20 000,0	461,3 ^{i,s}	20 000,0	461,3 ^{i,s}
Madagascar	-	-	-	-	5,0	5,0 ^s	-	-	-	-
Malaisie	84,0	84,0	84,0	84,0 ^{g,f}	84,0	84,0 ^r	84,0	84,0 ^{i,r}	-	-
Malawi	60,0	1,3	60,0	0,8 ^{g,i}	120,0	1,5 ^s	-	-	-	-
Maldives	88,6	7,5	7,6	7,6 ^g	7,5	7,5 ^r	7,5	7,5 ^{i,r}	-	-
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	-	-	3,3	3,3 ^m	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	1 506,0	145,7 ^b	-	- ^b	-	-	-	-
Maurice	-	-	360,0	14,3 ^e	9,0	9,0 ^s	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	200,0	200,0	200,0	200,0 ^{b,g}	200,0	200,0 ^{i,r}	200,0	200,0 ^{i,r}	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	86,3	14,1	14,0	14,0 ^{g,k}	16,0	16,0 ^{i,r}	16,0	16,0 ^{i,r}	-	-
Mongolie	10,0	10,0	10,0	10,0 ^{g,h}	11,0	11,0 ^r	-	-	-	-
Mozambique	21,0	21,0	3,0	3,0 ^m	-	-	-	-	-	-
Myanmar	-	-	651,0	1,9 ^{b,e}	-	-	-	-	-	-
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	3,0	3,0 ^s	-	-	-	-
Népal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	7,0	7,0 ⁿ	-	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Nigéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	280 000,0	36 021,0	280 000,0	32 676,0 ^h	310 000,0	34 909,9 ^s	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1 500,0	789,9	1 900,0	926,1 ^{m,n,q}	2 200,0	973,5 ^s	2 200,0	973,5 ^{i,s}	2 200,0	973,5 ^{i,s}
Oman	50,0	50,0	50,0	50,0 ^{g,i}	-	-	-	-	-	-
Ouganda	-	-	2,0	2,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	2 750,0	60,7 ^b	50,8	50,8 ^{b,k}	-	-	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	33,6	33,6 ^e	22,7	22,7 ⁿ	8,3	8,3 ^m	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	5,0	5,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	52 000,0	25 316,3	55 500,0	22 753,6 ^{h,q}	59 000,0	24 912,1 ^s	-	-	-	-
Pérou	-	-	-	-	10,0	10,0 ^r	10,0	10,0 ^{i,r}	-	-
Philippines	48,1	48,1 ^b	50,5	50,5 ^{b,h,f}	54,1	54,1 ^s	-	-	-	-
Pologne	155,5	46,0	208,0	46,0 ^{g,f}	56,0	56,0 ^r	56,0	56,0 ^{i,r}	-	-
Portugal	200,0	200,0	200,0	200,0 ^{h,i}	200,0	200,0 ^s	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	852,0	18,5	5,1	5,1 ^r	-	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	1 200,0	1 200,0	1 300,0	1 300,0 ^{m,n}	1 300,0	1 300,0 ^{i,r}	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire de Corée	0,1	0,1	-	- ^b	65,0	30,4 ^s	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	5,4	5,4 ^r	5,0	5,0 ^{i,r}	-	-
République dominicaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	5 000,0	145,4	5 000,0	126,2 ^g	5 000,0	132,6 ^r	5 000,0	132,6 ^{i,r}	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	85 276,4	4,7	210 000,0	9,9 ^{g,h}	300 000,0	11,7 ^{i,s}	320 000,0	12,5 ^{i,s}	350 000,0	13,7 ^{i,s}
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	13 000,0	21 015,5	17 000,0	26 666,6 ^{h,q}	17 000,0	25 000,0 ^s	17 000,0	25 000,0 ^{o,s}	17 000,0	25 000,0 ^{o,s}

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	2,2	2,2 ^e	-	-	-	-	-	-
Samoa	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	50,0	50,0	50,0	50,0 ^g	50,0	50,0 ^r	50,0	50,0 ^{i,r}	-	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	347,0	1,9	3,7	3,7 ^h	10,0	10,0 ^s	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	15,5	15,5	15,5	15,5 ^b	-	-	-	-	-	-
Suède	265 000,0	32 932,5	290 000,0	31 156,9 ^{h,q}	297 000,0	31 098,9	-	-	-	-
Suisse	17 000,0	11 190,7	17 000,0	10 303,0 ^h	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	2 080,5	210,6 ^{b,k}	104,9	104,9 ^{b,g,k}	-	- ^j	-	-	-	-
Togo	-	-	3,5	3,5	-	-	-	-	-	-
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	1,6	1,6	1,6	1,6 ^{m,n}	-	-	-	-	-	-
Tunisie	40,5	34,8	37,0	34,8 ^{g,h}	37,0	26,3 ^r	37,0	26,3 ^{i,r}	37,0	26,3 ^{i,r}
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	120,0	120,0	120,0	120,0 ^{g,h}	120,0	120,0 ^r	120,0	120,0 ^{i,r}	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	30,0	30,0 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Viet Nam	-	-	13,7	13,7 ^g	-	-	-	-	-	-
Yémen	16,7	16,7	18,4	18,4 ^{g,h}	16,7	16,7 ^r	16,7	16,7 ^{i,r}	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des contributions		343 207,7		342 583,4		345 794,4		71 225,9		70 761,8
Contributions au titre des coûts locaux		110,3		323,5		63,0				
Ajustements par rapport aux exercices antérieurs		1 213,5		(27,7)						
Montant total des contributions des gouvernements*		344 531,5		342 879,2		345 857,4		71 225,9		70 761,8

* Le total ne tient pas compte des contributions provenant des organismes intergouvernementaux, soit 405 100 dollars en 1999 et 271 200 dollars en 2000.

^a Les montants indiqués sont provisoires et sont susceptibles d'être modifiés.

^b Le montant indiqué s'entend hors contributions au titre des dépenses locales.

^c Contribution supplémentaire au titre de 1998 (1 million de francs français équivalant à 177 870 dollars des États-Unis), comptabilisée en 1999 au titre des recettes de 1999.

^d Contribution supplémentaire de 15 millions de pesetas espagnoles annoncée pour 1999 et reçue le 6 janvier 2000.

^e Y compris des fonds reçus au titre de contributions pour des exercices antérieurs.

^f Sous réserve d'approbation par le Parlement.

^g Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions de 1999.

^h Contribution annoncée postérieurement à la Conférence d'annonce de contributions de 1999 ou confirmée pendant la première session du Conseil d'administration de l'UNICEF en 2000.

ⁱ Annonce provisoire ou annonce officielle non reçue.

^j Annonce devant être faite pendant l'année fiscale.

^k Montant comprenant des contributions annoncées ou acquittées dans les deux monnaies.

^l Montant en monnaie locale ajusté en fonction du taux de change des Nations Unies à la date de réception du paiement.

^m Contribution non annoncée. Équivaut à des versements échelonnés ou à une somme globale.

ⁿ Contribution annoncée après la session du Conseil d'administration de 2000.

^o Montant ferme.

^p Montant reçu en 1999 pour 2000.

^q Contribution annoncée ou acquittée en complément du montant initial.

^r Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions des Nations Unies en novembre 2000.

^s Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions de l'UNICEF, à la session du Conseil d'administration de janvier 200

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2001

Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Décisions</i>	
<i>Première session ordinaire</i>	
2001/1. Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2001	105
2001/2. Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité mixte pour l'exercice biennal 2001-2002	105
2001/3. Rapport annuel au Conseil économique et social	105
2001/4. Activités du Corps commun d'inspection	106
2001/5. Programme de travail et révision de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2001	106
2001/6. Questions financières	108
2001/7. Considérations concernant la création d'une réserve opérationnelle	108
<i>Session annuelle</i>	
2001/8. Rapport de la troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé	109
2001/9. Activités de l'UNICEF en matière d'immunisation	109
2001/10. Rapport sur la visite sur le terrain effectuée par des membres du Conseil d'administration	110
2001/11. Expérience de l'UNICEF en matière d'approches plurisectorielles et de programmes de développement sectoriel	110
2001/12. Deuxième session ordinaire de 2001	111
<i>Deuxième session ordinaire</i>	
2001/13. Budget d'appui biennal pour la période 2002-2003	111
2001/14. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF	112
2001/15. Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays	116
2001/16. Programmes multinationaux	119
2001/17. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	121
2001/18. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes	121
2001/19. Rapport financier de la Division du secteur privé et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000	121
2001/20. Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, première année de l'exercice biennal 2000-2001	122

2001/21.	Exécution du budget approuvé pour l'appui apporté par l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants et aux manifestations connexes	122
2001/22.	Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005	122
2001/23.	Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2002	123

Première session ordinaire

2001/1

Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2001

Le Conseil d'administration

Décide d'élire les membres ci-après au Bureau du Conseil d'administration pour 2001 :

Président : S. E. M. Movses Abelian (Arménie)

Vice-Présidents : S. E. M. Andrés Franco (Colombie)
Mme Jacqueline de Lacy (Australie)
M. Paul Goa Zoumanigui (Guinée)
S. E. M. Alounkèo Kittikhoun (République démocratique
populaire lao)

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2001/2

Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité mixte pour l'exercice biennal 2001-2002

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'élire représentant et suppléant au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour l'exercice biennal 2001-2002 (1er janvier 2001-31 décembre 2001) :

Pour le Groupe des États d'Asie : S. E. M. Mohamed Al-Sindi (Yémen) représentant et M. Walid Ethary (Yémen) suppléant;

2. *Décide* d'élire le représentant suivant au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 2001-2002 (1er janvier 2001-31 décembre 2002) :

Pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M. Kaviraj Appadu (Suède) représentant;

3. *Décide* que les candidats devant être proposés par les groupes régionaux qui n'ont pas encore présenté leur candidature aux comités mixtes seront considérés élus dès que le secrétariat aura reçu une lettre du Président de leur groupe régional confirmant leur candidature.

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2001/3

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2001/4 (Part I)];

2. *Prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2001.

*Première session ordinaire
22 janvier 2001*

**2001/4
Activités du Corps commun d'inspection**

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2001/4 (Part I)];

2. *Exprime sa gratitude* au Corps commun d'inspection (CCI) pour ses rapports traitant de questions ayant trait à la gestion et au fonctionnement de l'UNICEF;

3. *Prend acte* des conclusions et recommandations contenues dans ces rapports et des observations formulées à ce sujet par la Directrice générale;

4. *Prie* la Directrice générale de lui soumettre, à sa première session ordinaire, les rapports du Corps commun d'inspection au titre du point de l'ordre du jour relatif à la première partie du rapport du Directeur général, avec un bref résumé et, le cas échéant, les recommandations concernant les mesures à prendre par le Conseil;

5. *Prie également* la Directrice générale de l'informer des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection.

*Première session ordinaire
22 janvier 2001*

**2001/5
Programme de travail et révision de dépenses de la Division
du secteur privé pour la campagne 2001**

**A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé
pour la campagne 2001**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2001, un budget de dépenses d'un montant de 87,7 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1) :

	<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions – bureaux extérieurs	2,0
Coût des marchandises livrées	32,0
Dépenses de commercialisation	20,2
Services d'appui	18,6
Programme de prospection de nouveaux marchés.	3,4
Programme de développement de la collecte de fonds privés.	7,0
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,4
Programme d'investissement des pays nordiques	4,1
Total des dépenses*	87,7

* Pour plus de détails, voir le tableau 2.

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2001, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2001

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 272,8 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les modifications du tableau d'effectifs qui se traduisent par une diminution nette de quatre postes, comme cela est indiqué dans les annexes I et II du document E/ICEF/2001/AB/L.1;

2. *Proroge* le Programme de prospection de nouveaux marchés, avec une dotation de 3,4 millions de dollars pour 2001;

3. *Proroge* le Programme de développement de la collecte de fonds, avec une dotation de 7 millions de dollars pour 2001;

4. *Proroge* le Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne neuf pays, avec un budget de 400 000 dollars pour 2001;

5. *Proroge* le Programme d'investissement des pays nordiques, qui concerne quatre pays, avec un budget de 4,1 millions de dollars pour 2001;

6. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2001, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2002, à concurrence de 32,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2001/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure dans le tableau 6 du document E/ICEF/2001/AB/L.1.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*

2001/6

Questions financières

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes » (A/55/5/Add.2) et du rapport intitulé « Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (E/ICEF/2001/AB/L.2);

2. *Décide* de revenir sur la question de l'assistance financière aux gouvernements à sa première session ordinaire de 2002, sur la base d'un rapport de l'UNICEF sur sa pratique actuelle et du règlement financier et des règles de gestion financière.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*

2001/7

Considérations concernant la création d'une réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de l'UNICEF intitulé « Création d'une réserve opérationnelle » (E/ICEF/2001/AB/L.3) établi suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) invitant le Conseil d'administration à examiner les avantages et les inconvénients

qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle tant pour les ressources ordinaires que pour les autres ressources (E/ICEF/1999/AB/L.10, par. 9);

2. *Prend acte également* du rapport du CCQAB (E/ICEF/2001/AB/L.4);

3. *Prend acte en outre* des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que du rapport intérimaire de l'UNICEF sur les différentes mesures prises pour appliquer ces recommandations;

4. *Décide* qu'en matière de gestion financière, l'UNICEF devrait continuer à faire face à ses besoins de liquidité à court terme à l'aide de la trésorerie sans financer une réserve opérationnelle;

5. *Décide en outre* de garder à l'étude la question de la création d'une réserve opérationnelle et de l'examiner plus avant à sa première session ordinaire de 2003, compte tenu du rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 2002-2003 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*

Session annuelle

2001/8

Rapport de la troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé sur les travaux de sa troisième session (E/ICEF/2001/11) et approuve ledit rapport.

*Session annuelle
5 juin 2001*

2001/9

Activités de l'UNICEF en matière d'immunisation

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé « Un bon départ pour chaque enfant : programme de l'UNICEF visant à améliorer les services de vaccination et la santé des enfants, alléger le fardeau des maladies contre lesquelles il existe un vaccin et éradiquer la polio » (E/ICEF/2001/9).

*Session annuelle
6 juin 2001*

2001/10

**Rapport sur la visite sur le terrain effectuée par des membres
du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport sur la mission de visite de membres du Conseil d'administration en République de Moldova et en Roumanie, qui figure dans le document E/ICEF/2001/CRP.7.

*Session annuelle
6 juin 2001*

2001/11

**Expérience de l'UNICEF en matière d'approches plurisectorielles
et programmes de développement sectoriel**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur les approches plurisectorielles, qui figure dans le document E/ICEF/2001/10;

2. *Prend également note* du rapport présenté à la troisième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé intitulé « Approches plurisectorielles pour le développement de la santé : le rôle des organisations du système des Nations Unies » (CCH3/01/3), et des vues exprimées sur cette question par les membres du Comité de coordination des questions sanitaires à la troisième session;

3. *Encourage* le Directeur général à renforcer encore la participation de l'UNICEF aux approches plurisectorielles fondées sur les besoins et les priorités nationaux dans le respect intégral de l'autonomie du pays en matière d'approches plurisectorielles, et dans le cadre de la planification et de la mise en oeuvre de ses programmes de pays; et poursuive en particulier, conformément à son mandat et aux avantages respectifs, les activités de sensibilisation aux droits des enfants, compte dûment tenu des autres cadres de partenariat existants et des questions intersectorielles, en prenant en considération les vues exprimées par les membres du Conseil d'administration au cours de la session annuelle de 2001, et encourage l'UNICEF à s'associer à des partenaires pour appuyer et renforcer les systèmes de suivi et d'établissement des rapports ainsi que les systèmes comptables des pays du programme là où il sera possible;

4. *Invite* le Directeur général à donner aux administrations nationales compétentes les informations appropriées afin de leur faire mieux comprendre le fonctionnement des approches plurisectorielles;

5. *Prie* l'UNICEF, en collaboration avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, selon qu'il conviendra, de continuer à assurer la formation du personnel aux approches plurisectorielles afin de permettre à l'UNICEF de participer pleinement aux opérations;

6. *Prie en outre* le Directeur général de rendre compte, dans son rapport annuel, ainsi que dans les notes de pays, les recommandations de programmes de pays, les examens et évaluations à moyen terme des programmes de pays, des progrès réalisés dans la participation de l'UNICEF aux approches plurisectorielles,

dans le cadre de l'établissement des rapports défini dans la décision 1999/7 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), et se fondant sur ces progrès, le prie également de faire rapport au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2002 sur les avantages, les contraintes et les obstacles relatifs à la participation de l'UNICEF aux activités plurisectorielles, y compris sa participation financière.

*Session annuelle
6 juin 2001*

2001/12
Deuxième session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration,

Souhaitant permettre à l'UNICEF de tirer pleinement parti des conclusions et des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui se tiendra du 19 au 21 septembre 2001, dans l'établissement du texte définitif du plan de stratégie à moyen terme,

Décide de fusionner la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration avec la session extraordinaire consacrée au budget.

*Session annuelle
6 juin 2001*

Deuxième session ordinaire

2001/13
Budget d'appui biennal pour la période 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 2002-2003, contenu dans le document E/ICEF/2001/AB/L.10,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 566 169 000 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 88 300 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 477 869 000 dollars, ventilé comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	295 653,4
Siège	77 462,9
Total partiel	373 116,3
Gestion et administration de l'organisation	193 052,7
Montant brut total des crédits ouverts	566 169,0
À déduire:	
Montant estimatif des recettes	88 300,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	477 869,0

2. *Autorise* le Directeur général à virer des ressources d'une ligne de crédits à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédits à laquelle le virement est effectué.

*Deuxième session ordinaire
10 December 2001*

2001/14

Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les recommandations de financement de programmes de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles que résumées dans le document E/ICEF/2001/P/L.73 présentées ci-après:

a) 410 261 601 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 550 535 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener en Afrique, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>DocumentE/ICEF/2001/</i>
Afrique du Sud	2002-2006	4 459 000	20 165 000	P/L.7/Add.1 et
	2001	56 999		Corr.1 P/L.72
Burundi	2002-200	8 006 000	23 884 000	P/L.57
	42001	54 000		P/L.72
Cameroun	2002	44 967		P/L.72
Comores	2002-2002	684 000	450 000	P/L.58
Congo	2002	52 000		P/L.72
Côte d'Ivoire	2002-2002	3 367 000	1 700 000	P/L.59
Éthiopie	2002-2006	80 487 000	60 000 000	P/L.2/Add.1
	2001	529 784		P/L.72
Érythrée	2002-2006	6 283 000	28 000 000	P.L.1/Add.1
Gabon	2002-2006	3 100 000	3 000 000	P/L.12/Add.1
Gambie	2002-2006	3 635 000	7 700 000	P/L.13/Add.1
Guinée	2002-2006	11 966 000	15 750 000	P/L.14/Add.1
Guinée-Bissau	2002	176 197		P/L.72
Guinée-équatoriale	2002-2006	3 269 000	1 300 000	P.L.11/Add.1
Lesotho	2002-2007	5 579 000	13 500 000	P/L.3/Add.1
Libéria	2002	141 000		P/L.72
Malawi	2002-2006	23 755 000	35 120 000	P/L.4/Add.1
	2001	188 000		P/L.72
Mozambique	2002-2006	36 288 000	50 000 000	P/L.5/Add.1
Namibie	2002-2005	2 584 000	13 416 000	P/L.6/Add.1
Nigéria	2002-2007	123 706 000	72 000 000	P/L.15/Add.1
République centrafricaine	2002-2006	7 732 000	5 000 000	P/L.10/Add.1
	2002	1 085 612		P/L.72
République-Unie de Tanzanie	2002-2006	37 793 000	110 000 000	P/L.8/Add.1
Sao Tomé-et-Principe	2002-2006	3 090 000	500 000	P/L.16/Add.1
Sénégal	2002-2006	10 262 000	27 550 000	P/L.17/Add.1
	2001	47 000		P/L.72
Sierra Leone	2002-2003	5 448 000	10 000 000	P/L.60
	2001	64 042		P/L.72
Togo	2002-2006	8 131 000	4 000 000	P/L.18/Add.1
Zambie	2002-2006	18 123 000	47 500 000	P/L.9/Add.1
	2001	75 000		P/L.72

b) 69 463 909 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 252 135 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener dans la région des Amériques et des Caraïbes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2001/</i>
Belize	2002-2006	3 010 000	1 250 000	P/L.19/Add.1
Bolivie	2002	730 359		P/L.72
Brésil	2002-2006	3 705 000	86 295 000	P/L.20/Add.1
Caraïbes orientales	2002	1 159 550		P/L.72
Colombie	2002-2007	5 075 000	18 000 000	P/L.21/Add.1
Costa Rica	2002-2006	3 030 000	2 250 000	P/L.22/Add.1
Cuba	2002-2006	3 069 000	6 500 000	P/L.23/Add.1
El Salvador	2002-2006	3 419 000	7 000 000	P/L.25/Add.1
Guatemala	2002-2006	4 639 000	25 750 000	P/L.26/Add.1
Haïti	2002-2006	9 862 000	17 500 000	P/L.27/Add.1
	2001	6 000		P/L.72
Honduras	2002-2006	4 260 000	6 250 000	P/L.28/Add.1
Jamaïque	2002-2006	3 020 000	6 980 000	P/L.29/Add.1
Mexique	2002-2006	3 430 000	9 900 000	P/L.30/Add.1
Nicaragua	2002-2006	4 509 000	18 000 000	P/L.31/Add.1
Panama	2002-2006	2 100 000	2 250 000	P/L.32/Add.1
Paraguay	2002-2006	3 380 000	3 025 000	P/L.33/Add.1
République dominicaine	2002-2006	3 625 000	5 000 000	P/L.24/Add.1
Venezuela	2002-2007	2 935 000	5 280 000	P/L.34/Add.1
Sous-région du Cône Sud				
Argentine	2002-2004	900 000	8 100 000	P/L.61
Chili	2002-2004	1 800 000	1 800 000	P/L.61
Uruguay	2002-2004	1 800 000	1 200 000	P/L.61
VIH/sida	2002-2006		15 805 000	P/L.62
Oligo-éléments	2002-2006		4 000 000	P.L.63

c) 58 159 363 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 117 675 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes en Asie, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2001/</i>
Afghanistan	2002	276 631		P/L.72
Bhoutan	2002-2006	4 390 000	10 000 000	P/L.38/Add.1
Inde	2002	7 732 502		P/L.72
Malaisie	2002-2004	1 500 000	450 000	P/L.64
Mongolie	2002-2006	4 309 000	5 000 000	P/L.36/Add.1
Népal	2002-2006	21 606 000	51 394 000	P/L.39/Add.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002	115 230		P/L.72
Pays insulaires du Pacifique	2002-2002	2 000 000	2 800 000	P/L.65
République démocratique populaire lao	2002-2006	7 618 000	21 000 000	P/L.35/Add.1
Sri Lanka	2002-2006	3 905 000	10 000 000	P/L.40/Add.1
Thaïlande	2002-2006	4 689 000	12 033 000	P/L.37/Add.1
Timor oriental	2002	18 000		P/L.72
Viet Nam	2002-2005		4 998 000	P/L.66

d) 12 894 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 66 500 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant des programmes à mener en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2001/</i>
Bosnie-Herzégovine et bureau pour la zone de l'ex-Yougoslavie	2002-2004	1 881 000	9 000 000	P/L.67
République fédérale de Yougoslavie	2002-2004	2 112 000	36 000 000	P/L.68
République de Moldova	2002-2006	3 565 000	7 500 000	P/L.41/Add.1
Ex-République yougoslave de Macédoine	2002-2004	1 836 000	9 000 000	P/L.69
Programme multipays	2002-2002	3 500 000	5 000 000	P/L.70

e) 82 535 229 dollars au titre des engagements de dépenses à prélever sur la masse commune des ressources et 123 091 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2001/</i>
Algérie	2002-2006	5 628 000		P/L.42/Add.1
	2001	34 000	3 000 000	P/L.72
Égypte	2002-2006	10 779 000	25 000 000	P/L.43/Add.1
Iraq	2002-2004	5 233 000	30 141 000	P/L.71
Liban	2002-2006	3 035 000	5 000 000	P/L.44/Add.1
Maroc	2002-2006	6 983 000	11 000 000	P/L.45/Add.1
Soudan	2002-2006	23 690 000	25 000 000	P/L.46/Add.1
République arabe syrienne	2002-2006	4 794 000		P/L.47/Add.1
	2001	29 000	1 450 000	P/L.72
Tunisie	2002-2006	3 329 000	2 500 000	P/L.48/Add.1
Yémen	2002-2006	18 855 000	20 000 000	P/L.49/Add.1
	2001	146 229		P/L.72

2. *Approuve* le montant de 2 344 697 dollars, à imputer sur la masse commune des ressources, au titre de créances irrécouvrables et de dépassements de crédits dus à une réévaluation, tels qu'ils figurent au tableau 4 du document E/ICEF/2001/73.

*Deuxième session ordinaire
11 décembre 2001*

2001/15

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant total de 12 762 102 dollars à affecter au financement des programmes approuvés pour 11 pays en 2001 et 11 pays en 2002, tels que résumés aux tableaux 1 et 2 du document E/ICEF/2001/P/L.72, répartis comme suit :

Tableau 1
Ressources ordinaires, 2001

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés (RO) 2001</i>	<i>Niveau de planification (RO) 2001</i>	<i>Montant à approuver</i>
	(A)	(B)	(B-A)
Afrique de l'Est et Afrique australe			
Burundi	2 332 000	2 386 000	54 000
Éthiopie	16 606 556	17 136 340	529 784
Malawi	4 480 000	4 668 000	188 000
Afrique du Sud	832 001	889 000	56 999
Zambie	3 197 000	3 272 000	75 000
Total partiel	27 447 557	28 351 340	903 783
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale			
Sénégal	1 922 000	1 969 000	47 000
Sierra Leone	2 445 958	2 510 000	64 042
Total partiel	4 367 958	4 479 000	111 042
Amériques et Caraïbes			
Haïti	1 951 000	1 957 000	6 000
Total partiel	1 951 000	1 957 000	6 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord			
Algérie	1 085 000	1 119 000	34 000
République arabe syrienne	926 000	955 000	29 000
Yémen	3 046 000	3 208 000	146 229
Total partiel	5 057 000	5 282 000	209 229
Total	38 823 515	40 069 340	1 245 825

Tableau 2
Ressources ordinaires, 2002

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés (RO) 2001</i>	<i>Niveau de planification (RO) 2001</i>	<i>Montant à approuver</i>
	(A)	(B)	(B-A)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale			
Cameroun	2 270 033	2 315 000	44 967
Congo	913 000	965 000	52 000
République démocratique du Congo	14 855 388	15 941 000	1 085 612
Guinée-Bissau	826 803	1 003 000	176 197
Libéria	1 279 000	1 420 000	141 000
Total partiel	20 144 224	21 644 000	1 499 776
Amériques et Caraïbes			
Bolivie	358 641	1 089 000	730 359
Caraïbes orientales	340 450	1 500 000	1 159 550
Total partiel	699 091	2 589 000	1 889 909
Asie de l'Est et Pacifique			
Timor oriental	741 000	759 000	18 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	874 000	990 000	115 230
Total partiel	1 615 770	1 749 000	133 230
Asie du Sud			
Afghanistan	8 712 369	8 989 000	276 631
Inde	22 467 498	30 200 000	7 732 502
Total partiel	31 179 867	39 189 000	8 009 133
Total	53 638 952	65 171 000	11 532 048

2. *Approuve* également la prolongation, pour une année, du programme d'action sociale de la sous-région de l'Amazonie afin de disposer du temps nécessaire à la préparation d'une nouvelle proposition de programme pour 2003.

*Deuxième session ordinaire
11 décembre 2001*

2001/16
Programmes multinationaux

I. Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

Décide:

a) *D'approuver* un budget d'un montant de 19, 67 millions de dollars pour les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence) au titre de l'exercice 2002-2003. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>
.....	
Siège	
Santé	1 203
Nutrition	800
Éducation	850
Protection des enfants	430
VIH/sida	793
Eau, environnement et assainissement	504
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	1 760
Technologies de l'information	-
Mobilisation et communication	3 990
Préparation aux situations d'urgence	930
Évaluations	671
Collaboration interinstitutions	740
Total partiel	12 671
Régions	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	800
Asie de l'Est et Pacifique	800
Asie du Sud	800
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	800
Moyen-Orient et Afrique du Nord	800
Total partiel	7 000
Total	19 671

b) *D'approuver* le budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour un montant de 25 millions de dollars pour 2002-2003;

c) *D'autoriser* le Directeur général à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. Le Directeur général pourra, sans autre

autorisation du Conseil d'administration, approuver s'il y a lieu le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

II. Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour la période 2002-2003

Le Conseil d'administration

Décide :

a) *D'approuver* un budget d'un montant de 203 millions de dollars provenant d'autres ressources pour la période 2002-2003, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins particulières. Ce montant se répartit comme suit :

	<i>Siège</i>	<i>Régions</i>	<i>Multinationaux</i>	<i>Total</i>
<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>				
Régions				
Afrique de l'Est et Afrique australe		14 800		14 800
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		9 400		9 400
Amériques et Caraïbes		9 000		9 000
Asie de l'Est et Pacifique		6 650		6 650
Asie du Sud		19 450		19 450
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes		4 000		4 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord		3 515		3 515
Total partiel		66 825		66 825
Siège				
Santé	5 412		15 000	20 412
Nutrition	4 111		5 000	9 111
Éducation	1 896		5 000	6 896
Protection des enfants	7 284		5 000	12 284
VIH/sida	821		10 000	10 821
Eau, environnement et assainissement	2 630		2 500	5 130
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	11 246		4 500	15 746
Technologies de l'information	15 300		1 000	16 300
Sensibilisation et communication	7 250		3 000	10 250
Préparation aux situations d'urgence	6 700		20 000	26 700
Évaluations	200		1 000	1 200
Collaboration interinstitutions	150		1 000	1 150
Total partiel	63 000		73 000	136 000
Total	63 000	66 825	73 000	202 815

b) *D'approuver*, pour l'exercice biennal 2002-2003, un montant total de 203 millions de dollars à financer à l'aide des autres ressources. En cas de besoin, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Deuxième session ordinaire
11 décembre 2001*

2001/17

Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Conseil d'administration

Prend note du Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2001/AB/L.8).

*Deuxième session ordinaire
11 décembre 2001*

2001/18

Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

Prend note du Rapport sur les activités de vérification interne des comptes (E/ICEF/2001/AB/L.7).

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

2001/19

Rapport financier de la Division du secteur privé et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé "Division du secteur privé: rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000" (E/ICEF/2001/AB/L.6).

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

2001/20

**Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2000, première année de l'exercice biennal 2000-2001**

Le Conseil d'administration

Prend note des rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, première année de l'exercice biennal 2000-2001 (E/ICEF/2001/AB/L.5).

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

2001/21

**Exécution du budget approuvé pour l'appui apporté par l'UNICEF
à la session extraordinaire consacrée aux enfants et aux manifestations connexes**

Le Conseil d'administration

1. *Décide* qu'en raison du report à 2002 de la session extraordinaire consacrée aux enfants (décision 56/401 de l'Assemblée générale, en date du 12 septembre 2001), le rapport final de la Directrice générale sur l'emploi des fonds devra lui être présenté à sa première session ordinaire de 2003 au lieu de sa session annuelle de 2002;

2. *Demande* instamment aux États Membres de verser des contributions pour couvrir le solde de 1 132 665 dollars restant à financer, afin que l'UNICEF puisse appuyer comme il convient, en sa qualité de secrétariat technique, les préparatifs et l'organisation de la session extraordinaire et du Forum des enfants.

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

2001/22

Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2001/13 et Corr.1) en ce qu'il offre un cadre souple à l'action de l'UNICEF durant la période 2002-2005, qui réaffirme le rôle central de la programmation par pays à l'UNICEF, reconnaissant la propriété nationale dans le processus et qui contribue à la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration adoptée à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, la Déclaration du Millénaire et les objectifs internationaux de développement pertinents;

2. *Approuve* les priorités d'action organisationnelles exposées dans le plan, en tenant compte des particularités de la situation de chaque pays;

3. *Approuve* le plan stratégique à moyen terme en tant que cadre des projections de dépenses pour la période 2002-2005 (résumées au tableau 5 du document E/ICEF/2001/13), y compris jusqu'à 424 millions de dollars de dépenses par prélèvement sur les ressources ordinaires au titre des programmes à élaborer pour les sessions de 2002 du Conseil d'administration (figurant au tableau 8, ligne 3, du document E/ICEF/2001/13). Ce montant dépend de la disponibilité des

ressources, étant entendu par ailleurs que les prévisions de recettes et de dépenses faites dans le plan demeurent valides;

4. *Prie* le Directeur général, en permanence, d'examiner le plan stratégique à moyen terme et, lorsque cela est nécessaire, d'y proposer des ajustements sur la base des observations faites par les membres du Conseil telles que consignées dans les rapports des sessions de celui-ci, des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants et de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre du plan;

5. *Prie* en outre le Directeur général d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs dans les cinq domaines prioritaires définis dans le plan stratégique à moyen terme dans la partie II du rapport annuel du Conseil d'administration.

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

2001/23

Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2002

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail suivant pour les sessions du Conseil d'administration de 2002, contenu dans le document E/ICEF/2001/14 :

<i>Session/date</i>	<i>Programme</i>
Première session ordinaire (21 au 25 janvier)	Rapport du Directeur général (Partie I): rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6, 2001/4) Notes de pays(1995/8) Processus d'approbation des programmes de pays Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2002 (1994/A/9, 1996/22, 1998/5) Immunisation (E/ICEF/2001/6 (Part II), par. 123 et 132) Proposition de réorganisation du Prix Maurice Pate de l'UNICEF Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants: le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF Annonces de contributions Réunion commune avec les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du PAM
Session annuelle (3-7 juin)	Rapport du Directeur général (Partie II) (1999/7, 1999/8, 2000/6, 2001/11) Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8) Rapport sur la fonction d'évaluation dans le cadre du plan stratégique à moyen terme Examen des principaux résultats de la session extraordinaire

<i>Session/date</i>	<i>Programme</i>
Session annuelle (3-7 juin)	Rapport du Directeur général (Partie II) (1999/7, 1999/8, 2000/6, 2001/11) Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8) Rapport sur la fonction d'évaluation dans le cadre du plan stratégique à moyen terme Examen des principaux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants Rapport du Groupe de travail sur la documentation Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration (1992/32)
Deuxième session ordinaire (16-20 septembre)	Plan à moyen terme et recommandation connexe (2000/3) Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social (1995/38 et E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470) Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF (1995/8) Innocenti Research Centre: projets de programme de travail et de budget pour 2003-2005 Participation de l'UNICEF aux approches sectorielles (2001/11) Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour la fin de l'exercice biennal 2000-2001 et rapports du Comité des commissaires aux comptes Activités d'audit interne(1997/28) Rapport sur la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, comprenant le rapport du Président du Conseil d'administration sur la réunion (1995/4) Programme de travail pour les sessions de 2003 du Conseil d'administration

*Deuxième session ordinaire
12 décembre 2001*

02-32129 (F) 270602 010702

